Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 0470618
Centre d'intérêt: 817

Québec (Province) Comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial.

Rapport du Comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, Service des programmes, 1982.
179 p. : ill., ; 28 cm.

Comprend du texte en anglais. Code: 15-5900. Bibliogr.: p. 177-179.

ISBN 2-550-05359-1

Cote Dewey: 793.3'07'11'714/Q3r

Descripteur(s): *Danse *Formation des enseignants *Compétence de l'enseignant *Ecole privée *Accréditation *Normes *Qualité de l'éducation *Partage des pouvoirs *Collégial (Niveau)

Le Comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial a été créé par la DGEC avec le mandat d'identifier: 1. le lieu privilégié de l'enseignement de divers types de danse, soit par le biais du système régulier, de l'éducation aux adultes ou des organismes de culture populaire; 2. la responsabilité du ministère de l'Education vis-à-vis ce type de formation tout en tenant compte des autres intervenants; 3. le rôle particulier du MEQ quant à la qualification du personnel enseignant, au contrôle de l'enseignement, aux établissements impliqués, à la sanction des études, etc. Le rapport dresse l'état de la situation globale de la danse au Québec, détermine les niveaux de préoccupation et identifie lacunes et solutions.

Les recommandations formulées concernent: 1. la qualité de l'enseignement (permis d'opération soumis à un contrôle rigoureux de la qualité, etc.); 2. la formation (politiques cohérentes entre ministères, définition d'un seuil d'accueil universitaire); 3. les besoins réels du milieu de la danse (une école d'Etat pour la formation professionnelle, ajustements aux programmes existants); 4. la valeur fondamentale de la danse (enseignement obligatoire au niveau primaire; programme professionnel au collégial); 5. la volonté politique dans le domaine de la danse au Québec; 6. le partage des responsabilités entre ministères concernés.

Type de document: r

EDUQ 8470618

RAPPORT DU COMITE "AD HOC" SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE AU COLLEGIAL

JUIN 1982

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

DIRECTION DES AFFAIRES EDUCATIVES

SERVICE DES PROGRAMMES

82-07-08

15-5900

ISBN 2-550-05359-1
Dépôt légal: troisième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

SOMMAIRE

	Page
1. INTRODUCTION	6
1.1 Les actions du gouvernement face aux milieux de la danse	6
1.2 Raison d'être du comité "ad hoc"	8
1.3 Mandat du comité "ad hoc"	10
1.4 Composition du comité "ad hoc"	11
2. ETAT DE LA SITUATION GLOBALE ACTUELLE DE LA DANSE AU QUEBEC	11
2.1 Les lieux de formation	11-14
Tableau I - Tableau de formation générale (formation très diversifiée): établissements du MEQ	12
Tableau II - Enseignement de formation professionnelle (en ballet classique): établissements du MEQ et du MAC	12
Tableau III - Enseignement professionnel et/ou de culture personnelle: établissements privés rattachés ou non à une compagnie professionnelle ou avec permis de culture personnelle	13
Tableau IV - Enseignement de culture personnelle (activités socio-culturelles: établissements du MLCP	13
2.2 Les débouchés sur le marché du travail	14-15
3. LES NIVEAUX DE PREOCCUPATIONS	15-16
4. IDENTIFICATION DES LACUNES ET SOLUTIONS	16
4.1 Qualité de l'enseignement	16
4.1.1 Lacunes	16
4.1.2 Solution	17

	Page
4.2 Formation	17
4.2.1 Lacunes	17
4.2.2 Solutions	18
4.3 Besoins réels du milieu de la danse	18
4.3.1 Lacune	18
4.3.2 Conséquence au plan général	19
4.3.3 Conséquences au plan spécifique	19
4.3.4 Solutions au plan général	20
4.3.5 Solutions au plan spécifique	21
4.4 Valeur fondamentale de la danse	21
4.4.1 Lacune au plan général	21
4.4.2 Lacunes au plan spécifique	22
4.4.3 Solution au plan général	23
4.4.4 Solutions au plan spécifique	23
4.5 Volonté politique en danse au Québec	24
4.5.1 Lacunes	24
4.5.2 Solutions	24
4.6 Partage des responsabilités	25
4.6.1 Lacunes	25
4.6.2 Solutions	25
5. RECOMMANDATIONS	26
5.1 Qualité de l'enseignement	26
5.2 Formation	27
5.3 Besoins réels du milieu de la danse	28
5.4 Valeur fondamentale de la danse	29

Page

5.5 Volonté politique en danse au Québec 31

5.6 Partage des responsabilités 32

6. ANNEXES 32

6.1 Annexe 1: Un peu d'histoire 33

6.2 Annexe 2: Procès-verbaux du comité "ad hoc" et leurs annexes 40

6.3 Annexe 3: Documents de référence 150

6.4 Annexe 4: Bibliographie 177

1. INTRODUCTION

1.1 Les actions du gouvernement face aux milieux de la danse

1968: Dépôt du Rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec dénommé Rapport Rioux(1).

1970: A l'UQAM, premier colloque sur la danse où une recommandation est faite souhaitant qu'un deuxième colloque soit financé par le MAC. On identifie deux orientations en danse: l'une professionnelle, l'autre éducationnelle.

1971: Toujours à l'UQAM, deuxième colloque sur la danse: une des recommandations souhaite la formation d'une association touchant l'orientation éducationnelle. En plus de l'aide financière apportée par l'UQAM, le MAC a versé une subvention pour tenir ce colloque.

---

(1) (vol. 1, art. 153-156, art. 329-334; vol. 2, art. 474-477; passim).

Faisant suite, l'association est née: Cercle d'étude et de recherche en mouvement expressif (CERME); faute d'argent, cette association a été intégrée à la Fédération des Loisirs-danse du Québec (F.L.D.Q.).

1972: Dépôt du Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation exprimant ses avis concernant l'enseignement des arts au Québec.

1974: Dépôt du Rapport Jeannotte sur l'opéra, la musique et la danse au Québec.

1976: Publication du document Pour l'évolution de la politique culturelle, du ministre des Affaires culturelles Jean-Paul l'Allier.

1977: Troisième colloque sur la danse concernant les milieux professionnels. Ce colloque est subventionné par le MAC; il en ressort des orientations et des suites émanant des précédents colloques.

1978: Publication de La politique québécoise du développement culturel du ministre d'Etat au développement culturel, le Dr Camille Laurin.

1979-80: Un comité interministériel, présidé par Jeanne Renaud, réunit les ministères de l'Education, des Affaires Culturelles et du Loisir, de la chasse et de la pêche (MEQ, MAC, MLCP).

1980-82: Le présent comité sur l'enseignement de la danse au collégial, présidé par Victor Le Gendre du Service des programmes à la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.).

1.2 Raison d'être du comité «ad hoc»

C'est en 1979 que la DGEC s'est préoccupée du dossier danse. Dans un document produit par M. Léopold Legroulx, le 5 février 1979, on fait état de trois aspects majeurs concernant la danse, devant faire l'objet d'une étude de la part de la DGEC:

Au collégial:

1) Donner suite à la concentration-danse dispensée à l'école secondaire Pierre-Laporte;

2) Déterminer une politique d'enseignement de la danse;

3) Etudier l'opportunité d'intervenir dans la formation des maîtres «spécialistes» en danse, pour le primaire et le secondaire.

Le présent comité s'est donc penché sur l'ensemble de ce dossier,

tenant compte:

1) De la situation globale actuelle de la danse au Québec, l'enseignement de la danse au collégial étant indubitablement inhérent à cette dernière;

2) Des changements apportés entretemps à l'enseignement de la danse;

3) Egalement, de la volonté du MAC de définir la politique de la danse au Québec en étroite collaboration avec le MEQ(2).

---

(2) Voir annexe 2 le procès-verbal du 20 janvier 1981, art. 4.1.4.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'enseignement collégial

Québec, le 20 septembre 1982

OBJET: Rapport du Comité ad hoc sur l'enseignement de la danse au collégial

Madame, Monsieur,

Récemment vous receviez le rapport ci-haut mentionné. Dans l'introduction, à la suite du point 1.1 à la page 8, le rapport n'a pas été suffisamment explicite quant à la définition du groupe de travail et à sa responsabilité.

C'est pourquoi, je vous saurais gré d'ajouter à la page 8, avant le point 1.2, les deux paragraphes suivants qui soulignent particulièrement l'origine du mandat:

> "Par groupe de travail, il faut entendre un comité formé par le Service des programmes de la DGEC, en vue de définir l'enseignement de la danse au collégial. C'est un comité qui réunit un certain nombre d'experts et de consultants".
>
> "Le travail du groupe d'experts et de consultants est sous la responsabilité du Directeur du Service des programmes de la DGEC. La supervision directe du travail est assurée par le professionnel responsable de ce dossier à la DGEC. Le groupe de travail est consultatif auprès du directeur du Service des programmes".

Le groupe de travail a travaillé dans l'optique de faire la lumière sur la situation de la danse au collégial et, incidemment, sur la danse au Québec, car, ainsi l'exprime le rapport à la page 9, "le présent comité s'est donc penché sur l'ensemble de ce dossier, tenant compte: 1) de la situation globale actuelle de la danse au Québec, l'enseignement de la danse au collégial étant indubitablement inhérent à cette dernière...".

.../2

C'est dans l'esprit de franchise et de transparence que le comité s'est exprimé sur la situation de la danse, sachant l'existence d'un comité interministériel devant se pencher sur les arts d'interprétation au Québec. C'est pourquoi le comité se dit confiant que ses recommandations seront reçues dans le même esprit et étudiées à leur mérite.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Victor Legendre

VICTOR LEGENDRE
Service des programmes

VL/sl

cc.: Monsieur Raymond Labrecque
Chef par intérim du Service des programmes

1.3 Mandat du comité «ad hoc»

En s'inspirant des travaux déjà conduits par un comité interministériel que présidait Jeanne Renaud, le présent comité avait pour mandat d'identifier:

1) Le lieu privilégié de l'enseignement de la danse sociale, de la danse folklorique, du ballet-jazz et ainsi de suite..., soit par le biais du système régulier, de l'éducation aux adultes ou par le soin des organismes de culture populaire;

2) La «responsabilité» (c'est-à-dire l'implication) du MEQ vis-à-vis ce type de formation, eu égard aux responsabilités assumées par les autres intervenants, notamment le MAC, le MLCP et la DGEP (Direction générale de l'enseignement privé) au MEQ;

3) Le rôle particulier du MEQ par rapport à la qualification du personnel enseignant, au contrôle de l'enseignement, aux établissements impliqués, à la sanction des études, aux coûts d'un tel enseignement et ainsi de suite...

1.4 Composition du comité "ad hoc"

Composition de ce comité: Ludmilla Chiriaeff de l'Ecole supérieure de danse du Québec; Victor Le Gendre du Service des programmes à la DGEC et président du comité; Hélène O'Bomsawin du cégep d'Alma, secrétaire du comité; Jeanne Renaud du Service de la danse au MAC (1980-1981) et maintenant à la Direction générale des conservatoires au même ministère.

2. ETAT DE LA SITUATION GLOBALE ACTUELLE DE LA DANSE AU QUEBEC

2.1 Les lieux de formation

La danse s'enseigne actuellement à l'intérieur de nombreux établissements publics et privés(3).

---

(3) Voir Tableaux I, II, III, IV.

TABLEAU I

TABLEAU DE FORMATION GENERALE
(Formation très diversifiée)

ETABLISSEMENTS DU MEQ

Etablissements publics:

au primaire et au secondaire* : commissions scolaires régionales relevant de la Direction générale des réseaux (DGR)

au collégial*: cégeps relevant de la DGEC

Etablissements privés:

au primaire, au secondaire et au collégial : relevant de la DGEP

dans les universités **

* L'enseignement de la danse au secondaire et au collégial est dispensé par des professeurs d'éducation physique. Il est orienté essentiellement sur le mouvement. Au primaire, aucune analyse du milieu n'a été faite afin de savoir si, effectivement, la danse s'enseigne à ce niveau.

** Les universités dispensent des cours qui ont pour objectifs la formation des maîtres pour les établissements de formation générale relevant du MEQ, et dans certains cas, la formation en recherche et en création.

TABLEAU II

ENSEIGNEMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(en ballet classique)

A) ETABLISSEMENTS DU MEQ

Etablissements publics*

au primaire: inexistant

au secondaire: Ecole secondaire Pierre-Laporte de la Commission scolaire Ste-Croix

au collégial: Cégep du Vieux-Montréal

B) ETABLISSEMENT DU MAC

Etablissement privé**

Ecole Supérieure de danse du Québec**

* Ces établissements ont pour objectif la formation de danseurs et d'instructeurs de ballet. Instructeur, entendu comme spécialiste de la danse au niveau de la formation de base, c'est-à-dire aux niveaux préparatoire et élémentaire. Ces instructeurs de ballet n'ont pas reçu de formation en psycho-pédagogie à l'université. Cet enseignement est assuré par l'Ecole supérieure de danse du Québec.

** Une seule école privée, professionnelle, reconnue par le MAC et le MEQ (DGEP), dispensant un enseignement de formation professionnelle: l'Ecole supérieure de danse du Québec. Cette école, anciennement appelée: Ecole supérieure des Grands Ballets Canadiens, a pour priorité la formation classique en danse. Elle est subventionnée partiellement par le MAC, et en plus de son programme du niveau supérieur, dessert par contrat de service, un enseignement à l'Ecole Pierre-Laporte et au Cégep du Vieux-Montréal.

TABLEAU III

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET/OU DE CULTURE PERSONNELLE

ETABLISSEMENTS PRIVES

Rattachés ou non à une compagnie professionnelle*	Avec permis de culture personnelle**

* Les écoles privées rattachées ou non à une compagnie professionnelle détenant un permis de culture personnelle, décerné par la DGEP, dispensant, dans certains cas, des cours de niveau professionnel non reconnus pour fins de scolarité; ces écoles sont par contre admissibles, dans certains cas, pour fins de subvention venant du MAC.

** Les écoles privées avec permis de culture personnelle décernés par la DGEP, non admissibles pour fins de subvention et non reconnues pour fins de scolarité.

TABLEAU IV

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE,

(ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES)

ETABLISSEMENTS DU MLCP

SERVICES MUNICIPAUX DE LOISIRS	CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIRS (offrant des cours ou activités en danse)

Notons que toutes ces écoles privées constituent à elles seules un grand réseau de l'enseignement de la danse au Québec, enseignement très développé dans les différents styles de danse. On y retrouve des cours de ballet classique, de danse contemporaine, de danse-jazz, de danse folklorique et de danse sociale. Ces établissements dispensent cependant un enseignement de nature, de fonction et de qualité très diverses. Il en résulte une problématique assez complexe, nous le verrons subséquemment.

2.2 Les débouchés sur le marché du travail

Les débouchés concernent les danseurs et les enseignants:

Les danseurs

Dans les compagnies professionnelles;
Dans les compagnies semi-professionnelles;
Dans les groupes indépendants.

Les enseignants

Dans les établissements privés;

Dans les établissements publics;

En milieu de loisir.

3. LES NIVEAUX DE PREOCCUPATIONS[3]

3.1 La qualité de l'enseignement

3.2 La formation considérant la formation du danseur, la formation et le perfectionnement des maîtres et les formations connexes à la danse.

3.3 Les besoins réels du milieu de la danse.

3.4 Le souci d'assurer à l'individu un développement à travers la danse, comme apport à son identité et comme valeur fondamentale pour les Québécois.

---

(3) Le rapport fera constamment référence à ces niveaux de préoccupation en utilisant, comme titres, les mots soulignés.

3.5 La volonté politique de maintenir et d'accroître les lieux de formation et de perfectionnement en danse, au Québec, tant au niveau général que professionnel.

3.6 Le partage des responsabilités entre les ministères concernés par la danse.

4. IDENTIFICATION DES LACUNES ET SOLUTIONS

4.1 Qualité de l'enseignement

4.1.1 LACUNES

Il n'existe aucun contrôle de la qualité de l'enseignement dans les écoles du secteur privé; en décernant des permis aux écoles, la DGEP ne fait pas appel aux spécialistes de la danse afin de déterminer les critères d'admissibilité pour cet enseignement. Les critères d'obtention des permis sont uniquement:

- la vérification des locaux (hygiène, sécurité);

- la solvabilité (cautionnement);
- le personnel (énumération sans vérifier le curriculum de chacun).

Par conséquent, il en découle souvent un enseignement nocif, faisant place à de nombreux abus et pouvant entraîner des déformations physiques et/ou psychologiques qui sont irréversibles pour les élèves. Ainsi la population n'a-t-elle aucun moyen de vérifier la qualité de l'enseignement.

4.1.2 SOLUTION

La révision de la politique d'octroi des permis d'opération aux écoles privées, par la DGEP.

4.2 Formation

4.2.1 LACUNES

1) L'absence de politiques cohérentes en matière de formation du danseur, la formation et le perfectionnement des maîtres et les formations connexes à la danse.

2) La disparité des programmes de formation des maîtres dans les universités pour l'enseignement de la danse dans la formation générale ainsi que le manque d'exigences appropriées par rapport aux préalables requis à l'admission.

4.2.2 SOLUTIONS

1) Pour la formation professionnelle: la reconnaissance d'une école professionnelle à deux volets, l'un en ballet classique et l'autre en danses contemporaines.

2) Pour la formation des maîtres et les formations connexes à la danse: établir et/ou augmenter la crédibilité et la qualité des programmes universitaires.

4.3 Besoins réels du milieu de la danse

4.3.1 LACUNE

L'inexistence d'une planification réelle et globale.

4.3.2 CONSEQUENCE AU PLAN GENERAL

L'absence de personnes compétentes et expérimentées du milieu de la danse, dans l'élaboration des plans de formation et dans le recensement pertinent aux lieux, aux enseignants, aux modes d'enseignement et aux débouchés sur le marché du travail.

4.3.3 CONSEQUENCES AU PLAN SPECIFIQUE

1) A l'école Pierre-Laporte et au cégep du Vieux-Montréal:

Le manque de flexibilité dans la corrélation établie entre la formation professionnelle et la formation générale d'où découle par exemple l'inaccessibilité aux programmes établis, pour certains étudiants talentueux en danse dont le niveau scolaire ne correspond pas à leur niveau de compétence en danse;

Et, plus particulièrement à l'école Pierre-Laporte, le manque de souplesse dans la structuration des horaires

scolaires, en fonction des besoins de formation en danse; une période d'entraînement estival trop courte par rapport aux besoins.

2) Au cégep du Vieux-Montréal:

L'accessibilité restrictive au programme Danse-ballet, offert uniquement aux finissants de l'école Pierre-Laporte; faute de fonds, la diffusion irréalisable, en milieu scolaire, de la production issue du stage d'interprétation des finissants.

4.3.4 SOLUTIONS AU PLAN GENERAL

1) L'identification et la mise à contribution des personnes-ressources du milieu de la danse, en tant qu'experts et/ou consultants;

2) La planification équilibrée de l'enseignement en danse;

3) L'identification et la promotion du marché du travail en danse au Québec;

4) Le recensement à tous les niveaux de toutes les formes de danse, tant au plan quantitatif que qualitatif, et ceci, dans les secteurs public et privé.

4.3.5 SOLUTIONS AU PLAN SPECIFIQUE

1) A l'école Pierre-Laporte et au cégep du Vieux- Montréal, la création de mécanismes permettant une flexibilité adéquate entre les programmes de formation professionnelle et générale;

2) Au cégep du Vieux-Montréal, la levée de la restriction présentement imposée au programme Danse-ballet, pour l'admission des étudiants; l'ajout de fonds pour réaliser la diffusion, en milieu scolaire, de la production des finissants.

4.4 Valeur fondamentale de la danse

4.4.1 LACUNE AU PLAN GENERAL

Le manque de conviction face à l'apport culturel général et à l'importance de la

danse dans le développement de l'individu et de la collectivité; ce qui a pour conséquence de minimiser, à tous les niveaux, l'apport financier assurant l'évolution de la qualité de la danse au Québec et de mettre en péril l'existence même des lieux de formation et de perfectionnement.

4.4.2 LACUNES AU PLAN SPECIFIQUE

1) Dans le secteur public de formation générale:

Au primaire et au secondaire, un programme en danse conçu sans analyse du milieu scolaire, sans vérification auprès des spécialistes en danse et proposé par la DGDP.

Au collégial, la perspective de l'enseignement de la danse n'englobe pas toute sa dimension artistique, car la danse n'est enseignée qu'en éducation physique et n'est orientée que vers le mouvement.

2) Dans le secteur public de formation professionnelle, au secondaire et au collégial un seul enseignement, le ballet classique.

4.4.3 SOLUTION AU PLAN GENERAL

Le développement prioritaire de l'enveloppe budgétaire de la danse sous tous ses aspects.

4.4.4 SOLUTIONS AU PLAN SPECIFIQUE

1) Pour la formation générale:

Au primaire et au secondaire l'implantation de programmes adéquats en danse;
Au collégial, la création de cours complémentaires et/ou de concentration en danse.

2) Pour la formation professionnelle:

L'établissement d'un programme professionnel en danses contemporaines.

4.5 Volonté politique en danse au Québec

4.5.1 LACUNES

1) L'insuffisance de fonds pour affirmer et promouvoir adéquatement les programmes de formation professionnelle existants au Québec;

2) L'insuffisance d'un apport financier auprès des jeunes talents québécois en formation, ayant pour conséquence l'exode important de ceux-ci vers d'autres établissements canadiens de renom, qui font annuellement leur recrutement au Québec.

4.5.2 SOLUTION

L'augmentation de l'apport financier aux programmes déjà existants, ainsi qu'aux étudiants québécois en danse.

4.6 Partage des responsabilités

4.6.1 LACUNES

1) Le manque de coordination entre les ministères concernés par la danse, d'où le partage de responsabilités non identifiées et souvent, le dédoublement de services qui en découle;

2) L'imprécision du type d'intervention des ministères auprès du milieu de la danse.

4.6.2 SOLUTIONS

1) Le souci de concertation entre les ministères concernés par la danse;

2) La définition des responsabilités entre ministères concernés, soit le MEQ, le MAC et le MLCP.

5. RECOMMANDATIONS

Il est en conséquence recommandé:

5.1 Qualité de l'enseignement

5.1.1 Que la DGEP maintienne les permis d'opération aux écoles privées de danse et qu'elle établisse, en fonction de l'émission de ces permis, un contrôle rigoureux de la qualité de l'enseignement; pour ce faire, elle devrait faire appel à un comité d'experts.

5.1.2 Que les écoles privées de danse soient classées par niveau d'enseignement, considérant:

- La compétence pédagogique des enseignants;
- La conformité des contenus par rapport aux conceptions;
- La méthodologie de l'enseignement;
- La qualité de l'encadrement des étudiants.

5.1.3 Que les écoles non reconnues par le MEQ demeurent des écoles commerciales de danse ne détenant qu'un permis municipal seulement.

5.2 Formation

5.2.1 Que les ministères concernés établissent des politiques cohérentes entre eux, considérant:

- Le profil des enseignants;
- Le réseau d'enseignement;
- Le perfectionnement à divers niveaux;
- Le développement non seulement de la danse classique, mais aussi des autres volets en danses contemporaines;
- Les formations connexes à la danse, telles que la dansologie (histoire, archives et situation de la danse), la somatologie, les techniques de scène, la thérapie par la danse, la critique d'art, la création (recherche et chorégraphie) et l'administration.

5.2.2 Que dans les universités il y ait une concertation d'une part, sur les programmes de formation des maîtres, répondant aux besoins réels du milieu de formation générale, et d'autre part, sur les programmes de formations connexes à la danse; qu'en outre, un seuil d'accueil universitaire soit défini, répondant à des critères d'admissibilité, dans différents programmes.

5.3 Besoins réels du milieu de la danse

5.3.1 Qu'il y ait une école d'Etat pour toute la formation professionnelle: école reconnue qui dispense et assure la qualité de l'enseignement de cette discipline au Québec; école à deux volets, l'un en danse classique et l'autre en danses contemporaines.

AU PLAN GENERAL

5.3.2 Que les ministères concernés fassent appel aux spécialistes dans l'élaboration des plans de formation.

5.3.3 Que le MEQ s'assure auprès du MAC, que les débouchés sur le marché du travail soient développés et maintenus.

5.3.4 Que soit publié un annuaire à partir du recensement exhaustif de ce qui existe en danse, dans les secteurs public et privé.

AU PLAN SPECIFIQUE, à l'école Pierre-Laporte et au cégep du Vieux-Montréal:

5.3.5 Que le MEQ réajuste le temps de scolarité nécessaire à l'individu, afin qu'il complète sa formation soit au plan professionnel et/ou au plan général.

5.3.6 Qu'à l'école Pierre-Laporte, le MEQ établisse un horaire basé sur le mi-temps pédagogique.

5.3.7 Qu'à l'instar du collégial, cette même école prolonge la durée de la session d'été.

5.3.8 Qu'au cégep du Vieux-Montréal, le programme Danse-ballet soit accessible par auditions à d'autres étudiants plutôt qu'aux seuls finissants de l'école Pierre-Laporte.

5.3.9 Que la dernière session en danse soit considérée comme étant un stage d'interprétation dans un contexte scénique réel, par la production de spectacles offerts en milieu scolaire, à travers le Québec.

5.4 Valeur fondamentale de la danse

5.4.1 Que les autorités concernées reconnaissent l'importance de la danse dans l'éducation

par rapport au développement de l'individu et face à l'immense apport de la danse au développement de la culture québécoise, en lui accordant leur appui moral et financier, et ceci à tous les niveaux.

DANS LA FORMATION GENERALE

5.4.2 Qu'au primaire, le MEQ rende obligatoire l'enseignement de la danse, faisant appel à des spécialistes et non à des généralistes en arts ou à des titulaires de classe.

5.4.3 Qu'au secondaire, dans des cours optionnels, les étudiants reçoivent un enseignement en danse.

5.4.4 Qu'au collégial l'enseignement de la danse en éducation physique soit maintenu, et que des cours complémentaires et/ou de concentration en danse soient accessibles aux étudiants; ces cours devront avoir une orientation nettement artistique.

DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.4.5 Qu'au secondaire (à partir de sec.III), et au collégial il y ait un programme professionnel en danses contemporaines.

5.5 Volonté politique en danse au Québec

5.5.1 Qu'il y ait une disponibilité de fonds suffisants pour affirmer et promouvoir adéquatement les programmes de formation professionnelle déjà existants.

5.5.2 Qu'il y ait un système d'attribution de bourses de perfectionnement, de subsistance et de séjour, pour les étudiants en formation professionnelle, de même que pour les danseurs, les créateurs et les enseignants québécois.

5.6 Partage des responsabilités entre ministères concernés par la danse

5.6.1 Que les ministères concernés identifient leurs responsabilités, leurs interventions et leurs implications respectives.

6. ANNEXES

6.1 Annexe 1: Un peu d'histoire... (page 33)

6.2 Annexe 2: Procès-verbaux du Comité "ad hoc" et leurs annexes (page 40)

6.3 Annexe 3: Documents de référence (page 150)

6.4 Annexe 4: Bibliographie (page 177)

Hélène O'Bomsawin, secrétaire

Comité "ad hoc" sur la danse au collégial

Juin 1982

6.1 Annexe 1: UN PEU D'HISTOIRE...

La danse au Québec commence sous le régime français; au début du XIX^{e} siècle, on constate la popularité de la danse sociale. Au début du XX^{e} siècle (1910), trois aspects importants sont à considérer en ce qui concerne la danse:

1. Les spectacles et danseurs, venant de l'extérieur du pays, notamment d'Europe et plus tard des Etats-Unis.

2. Les soirées du bon vieux temps qui permettent l'expression folklorique du milieu et le développement des troupes, autour de ce même folklore.

3. Les professeurs qui formeront les premiers danseurs au Québec et qui seront plus tard dans les années '50 les premiers à être utilisés dans les troupes: telles les Ballets Chiriaeff et autres...

Vers les années '20, parmi les professeurs, on peut retenir en particulier les noms de deux professeurs de ballet MM. RUVENOFF et SHEFFLER, dont sortira Gérard Crevier qui à son tour, enseigna à plusieurs sommités actuelles de la danse. Nous reconnaissons entre autres, en danse classique,

un créateur du nom de Brian McDonald et une danseuse, aujourd'hui professeur, Andrée Millaire et en danse moderne, Françoise Sullivan et Jeanne Renaud. De l'école de Maurice Morenoff sont sortis, entre autres, Fernand Nault et Marc Beaudet.

Vers 1944-45, plusieurs personnes s'impliquent dans la danse; nous voyons Elizabeth Leese enseigner la danse contemporaine et Zéda Zaré, la danse classique.

Dès 1952, Ludmilla Chiriaeff fonde les Ballets Chiriaeff pour Radio-Canada; plus de 300 émissions de télévision sont réalisées. En 1958, les Ballets Chiriaeff deviennent les Grands Ballets Canadiens, et à partir de son école privée, Ludmilla Chiriaeff fonde l'Académie des Grands Ballets Canadiens. En 1964, Fernand Nault se joint à la compagnie en tant qu'assistant-directeur artistique et chorégraphe et Anton Dolin, comme conseiller artistique. En 1966-67, à la demande du ministère des Affaires culturelles, madame Chiriaeff crée l'Ecole Supérieure, école de formation professionnelle et prolongement de l'Académie. En 1967, les Grands Ballets Canadiens deviennent une troupe de premier plan, avec Carmina Burana, version Fernand Nault et Gisèle dans une mise en scène d'Anton Dolin. En 1973-74, de nombreux changements dans la compagnie des Grands Ballets Canadiens amènent le chorégraphe Brian McDonald à la direction artistique,

et Ludmilla Chiriaeff à la direction générale de la compagnie et des écoles. A partir de 1975, Mme Chiriaeff concentre ses efforts uniquement à la direction des écoles. La même année, l'Ecole Supérieure, en collaboration avec le MEQ (DGDP), implante le programme concentration-ballet à l'école Pierre-Laporte (commission scolaire Ste-Croix), point important dans l'enseignement professionnel de la danse au Québec. En 1979, l'Ecole Supérieure, en collaboration avec le MEQ (DGEC), implante au collégial (cégep du Vieux-Montréal) le programme professionnel de danse-ballet, prolongement de la concentration-ballet de l'école Pierre-Laporte. Depuis 1977, un comité de direction artistique est formé pour la compagnie des Grands Ballets Canadiens et semble apporter un nouvel aspect qui s'oriente de plus en plus vers des oeuvres contemporaines, tout en travaillant à des oeuvres classiques. En 1980, l'Ecole Supérieure des Grands Ballets Canadiens devient l'Ecole Supérieure de danse du Québec.

D'un autre côté, Eva Von Gencsy assistée d'Eddy Toussaint fonde en 1971, les Ballets-Jazz contemporains. En 1973, M. Toussaint se retire de ce groupe et fonde sa compagnie. Durant ce temps, les Ballets-Jazz de Montréal d'Eva Von Gencsy et de Geneviève Salbaing, ainsi que leur école, continuent de se faire connaître.

En 1974, la compagnie de danse Entre-Six est fondée par Jacqueline Lemieux et Lawrence Gradus; elle se fait connaître à travers tout le Canada et les Etats-Unis. Au Québec, Jacqueline Lemieux a beaucoup travaillé pour le milieu de la danse, notamment dans l'organisation d'«Octobre en danse» en 1978, et aussi auparavant dans la fondation de stages d'été à Lennoxville, qu'on dénomme «Québec Eté Danse».

Au début des années '60, plusieurs chorégraphes contemporains font leur apparition: Bérouté Nagis, Hugo Roméro, Françoise Graham, Lionel Kilner, etc. De même Françoise Riopelle et Jeanne Renaud fondent l'école et le groupe de danse moderne de Montréal. En 1966, Jeanne Renaud fonde le Groupe de la Place Royale et l'école du même nom. Son style particulier allie diverses disciplines artistiques. En 1972, Peter Boneham et Jean-Pierre Perreault deviennent co-directeurs de cette compagnie, maintenant installée à Ottawa.

En 1967, Martine Epoque fonde le groupe «Nouvelle Aire» qui se définit comme étant un groupe de recherche et d'expérimentation. Parmi ses activités: les «Choréchanges», invitant des troupes de Montréal et d'ailleurs, permettant ainsi des rencontres entre artistes et jeunes publics. Plusieurs chorégraphes «indépendants»

ont aussi travaillé et étudié avec Martine Epoque au début de leurs carrières.

E. 1976, la compagnie Pointépiénu est fondée par Louise Latreille et Patrick Hofmann. Louise Latreille, formée à l'Ecole Supérieure et à Mudra (école de Maurice Béjart), a basé son travail sur un style contenant la rigueur du ballet et la liberté des autres expressions.

De même, en 1976, Chantale Belhumeur et Claude Larouche fondent «Danse Partout». Issue de l'atelier chorégraphique de l'Académie des Grands Ballets Canadiens, section Québec, cette compagnie de danse moderne est la première à voir le jour en dehors de Montréal, en tant que compagnie professionnelle en danse contemporaine.

Une association: «Qui danse» réunit depuis quelques années, plusieurs créateurs et chercheurs «indépendants». C'est aussi le retour de Françoise Sullivan, chorégraphe, qui jouera un rôle important dans l'art actuel. Françoise Riopelle réapparaît également avec le groupe «Mobiles»; Iro Tembeck réunit sous le nom "Axis", quelques danseurs.

Quant à la danse folklorique, c'est dans les années '30 que Marius Barbeau entreprend des travaux de recherche avec la collaboration de Carmen Roy du Musée de l'homme à Ottawa. A

l'Université Laval, c'est la fondation des premières archives de folklore par l'entremise de Luc Lacoursière, avec le concours de nombreux chercheurs. Il en découle des programmes en ethnologie, ethnographie et civilisation québécoise, aujourd'hui appelés CELAT; ce nouveau mouvement apporte le respect et la valorisation du patrimoine.

Après la guerre, de 1945 à 1952, est apparu l'Ordre du Bon Temps, mouvement de jeunesse «mixte» qui utilise le folklore à des fins de loisir. Plus tard, en 1952, Michel Cartier fonde les «Feux-Follets», qui après quelques années d'activités, devient une aventure sans lendemain. La même année, ce mouvement mis en veilleuse par l'opposition des autorités religieuses, donne naissance à différents groupes. Dès 1954, sous forme de stages de fin de semaine ou d'été appelés «folkmoot», Michel Cartier, Jacques Carrière et Grégoire Marcil, prennent la relève. Cependant, leurs sources de références techniques venant des Etats-Unis faisaient que 98% du répertoire était d'origine étrangère. En 1959, ces différents groupes se réunissent et créent la Fédération Folklorique du Québec, sous la direction de Michel Cartier et Grégoire Marcil. En 1963, la Fédération Folklorique du Québec devient la Fédération des loisirs-danse du Québec. Les activités de celle-ci intègrent en plus du folklore, l'animation de soirées populaires, la danse sociale et d'autres formes de danse touchant le loisir. En

1965, Guy Thomas fonde le premier groupe d'inspiration québécoise: «Les Danseurs du St-Laurent». Il introduit la gigue dans le spectacle. Il existe aussi toute une tradition transmise de famille en famille, que l'urbanisation menace de plus en plus. Cependant, quelques troupes perpétuent cette culture populaire, dans l'espoir de la conserver vivante.

- 0 -

6.2 Annexe 2: Procès verbaux du Comité "ad hoc" et les annexes aux procès-verbaux (1).

	Page
1ère réunion 1980-11-12	41
2ème réunion 1981-01-20	45
Annexe A. Résultats de l'enquête sur la situation de la danse au collégial pour le Comité "ad hoc" sur la danse du MEQ	50
Cours de danse en éducation physique dans les collèges - Session automne 1981	58
Rapport d'étape du Comité "ad hoc" 1981-02-13	59
3ème réunion 1981-03-12	62
La danse à l'université	71
Rencontre interministérielle Affaires-culturelles-Education (extrait du procès-verbal 1981-02-18)	68
Réunion du Bureau du Sous-ministre de l'Education (extrait du procès verbal 1981-08-17)	72
4ème réunion 1981-04-29	73
L'enseignement privé et la danse	78
Au collège John Abbott, projet d'un programme de formation professionnelle pour adultes en animation de danse	82
5ème réunion 1981-05-29	94
Annexe I - Tableau de l'enseignement idéal de la danse aux niveaux primaire, secondaire et collégial, selon les types d'enseignement, les lieux d'apprentissage et les clientèles	98
6ème réunion 1981-06-04	102
Atelier Danse au Colloque d'Education physique 1981-06-05	105
Exemples de cours de danse en éducation physique aux collèges: Bois-de-Boulogne, de Maisonneuve, de Trois-Rivières, Dawson, John Abbott, et au collège régional Champlain (campus de Lennoxville)	107
Le programme expérimental de danse professionnelle, au collège du Vieux-Montréal, Danse-Ballet (561.06)	117
L'enseignement de la danse dans quelques universités: Laval, Concordia, McGill, UQAM	119
L'enseignement de la danse professionnelle à l'Ecole nationale de ballet à Toronto	145
Le ballet en Allemagne: article de Olga Maynard, "Training Gifted Dancers" dans Dance Magazine, février 1982.	172

"Le Comité" (1)

Le Comité a poursuivi ses travaux en 1981-1982 qui ont conduit à la production de ce rapport en juin 1982. Les dates de rencontres ont été les suivantes: 1981-08-20; 1982-01-13; 02-04, 09 et 10, 24 et 26; 03-11; 04-14 et 05-06.

PROCES-VERBAL

de la première assemblée du groupe de travail sur l'enseignement de la danse, tenue le mercredi 12 novembre 1980 à 10h.oo, au Ministère des Affaires Culturelles, 225 Grande-Allée est, à la salle no.2.

PRESENCES: Ludmilla Chiriaeff
Victor Le Gendre
Hélène O'Bomsawin
Jeanne Renaud

INVITE: Pierre-Denis Cantin

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Mot de bienvenue
3. Analyse du mandat et établir un plan de travail visant un rapport en mars 1981
4. Plan da travail et échéancier
5. Varia:
   directeur des arts d'interprètation.

Il est proposé par Victor Le Gendre et accepté à l'unanimité.

2.0 MOT DE BIENVENUE

Victor Le Gendre souhaite la bienvenue à tous les membres du groupe.

3.0 ANALYSE DU MANDAT ET PLAN DE TRAVAIL

Intervention du MEQ dans l'enseignement de la danse
1. identification des lieux privilégiés où elle se situe ainsi que la problématique
2. responsabilité du MEQ dans ce type de formation
3. a/ qualification du personnel
   b/ contrôle de cette formation
   c/ sanction des études
   d/ coût de cet enseignement
   e/ débouchés de cette formation

4.0 PLAN DE TRAVAIL ET ECHEANCIER

On utilisera entre autre comme document de travail une grille d'analyse fournie par Mme Chiriaeff pour ce qui a trait :1/ aux différents types d'enseignement
2/ aux " lieux "
3/ aux responsabilités et ce, aux différents niveaux
4/ à la détermination des intervenants qui vont assurer cette formation.

Détermination de définitions de programmes pour les deux ministères soit le MAC et le MEQ, dans le sens d'objectifs de programmes.

Etablissement des divers coûts et budgets de tels programmes , si possible.

On cherche à identifier qui a la responsabilité de la formation réelle dans l'enseignement: le MEQ ou le MAC? Mme Renaud pose la problématique de communication au ministère; plusieurs situations en découlent et on constate que dans les faits les deux ministères se chevauchent car comme amène Mme Chiriaeff, le milieu enseignant se regénère au milieu professionnel. La question qu'on pose alors, c'est le rôle que joue l'université dans la formation des maîtres?

Après maintes discussions, on en conclut qu'il y a un rôle de concertation entre les deux ministères et qu'il pourrait se situer:

*au niveau de la formation professionnelle---au MAC

*au niveau de la formation générale---au MEQ par l'université incluant de même les projets de formation spécialisée.

Conclusion: il existe un blocage en ce qui a trait à la définition du rôle de chaque ministère; la raison semble être que le mode de fonctionnement de chacun est différent. On recommande donc de faire appel à d'autres intervenants pertinents aux divers sujets à débattre ultérieurement, et ce dépendant de l'orientation que le comité prendra face aux différentes responsabilités des deux ministères.

Au collégial, la danse existe à différents niveaux: en éducation physique par les cours accrédités,au para-scolaire par des troupes ou des ateliers et de même à l'éducation des adultes dans des programmes institutionnnels.

On juge bon de faire une enquête auprès de tous les CEGEPS de la province afin de répertorier d'une manière plus spécifique ce qui se fait dans chaque endroit. Cette enquête sera sous la responsabilité de Mde O'Bomsawin.On espère les réponses pour la prochaine rencontre.

On suggère aussi qu'un projet d'implantation expérimental dans la formation générale de l'artiste pourrait être assumé: par l'université en tant que formation générale et ce, en tenant compte d'un pré-requis plus exigeant que ce qui existe actuellement.

ON RECOMMANDE que lorsqu'un programme-cadre est à développer, qu'il y ait une consultation de spécialistes regroupant des personnes du domaine de la danse et ayant une connaissance de la scène, une connaissance de la pédagogie et toutes autres connaissances pertinentes au milieu, qui serviraient à assurer cette programmation.

*Pour nous un point de référence demeure : répondre aux besoins généraux et particuliers du domaine de l'enseignement.

Les recommandations du présent comité seront acheminées aux deux ministères soit le MAC et le MEQ afin que les sous-ministres décident ensuite quelles sont leurs responsabilités respectives en tant que formation générale et professionnelle.

5.0 VARIA:DIRECTEUR DES ARTS D'INTERPRETATION

M.Pierre-Denis Cantin amène que dans la démarche il faudrait déterminer: les objectifs des deux aspects généraux et professionnels,dans un deuxième temps: la lecture de la réalité dans les domaines des écoles publiques et privées, des compagnies professionnelles, des loisirs etc....

Il semble que ce soit déjà fait de dire Mme Chiriaeff en insistant pour que les responsabilités du MAC et du MEQ soient définies le plus tôt possible.

M.Cantin prend donc la responsabilité d'assumer celle-ci pour le MAC en ce qui concerne la formation en danse en 1/ établissant la problématique
2/ tirant les objectifs
3/ définissant les moyens
4/ définissant les responsabilités dans ce dossier

De même , il vérifiera le système de communication entre les deux ministères concernés.

Pour conclure, Victor Le Gendre amène que ce qui importe avant toute chose, c'est l'enfant et la formation et que ceci doit rester le point vital de ce dossier.

La prochaine réunion est déterminée pour le 22 janvier 1981, au même endroit à 10h00.

Fin de l'assemblée.

Hélène O'Bomsawin, secrétaire

1980 11 14

du collège régional
du Saguenay-Lac St-Jean

675, boul. Auger ouest
Alma, Qué
G8B 2B7
Tél.: 668-2381

procès verbal

DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE "AD HOC"
SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE AU COLLEGIAL
TENUE JEUDI, LE 20 JANVIER 1981; AU 225
GRANDE-ALLEE EST, AU REZ-DE-CHAUSSEE.

PRESENCES: CHIRIAEFF, Ludmilla
LE GENDRE, Victor
O'BOMSAWIN, Hélène
RENAUD, Jeanne

INVITE : CANTIN, Pierre-Denis

1.0 - Mot de bienvenue

Mot du président, Victor Le Gendre afin de souhaiter la bienvenue à tous les membres du groupe.

2.0 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 1980.

Lecture et adoption du procès-verbal de la 1ere réunion du comité.

Adopté à l'unanimité.

3.0 - Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4.0 - Questions importantes

4.1 - Formation en danse selon le MACQ:

4.1.1 - Problématique

Pierre-Denis Cantin amène un premier volet au niveau de la formation en danse soit:

.../2

/2..

1) Le milieu institutionnel du secteur public

Considérant, la formation générale ou initiation incluant les niveaux primaire, secondaire et collégial,

Considérant, la formation professionnelle incluant les niveaux secondaire, collégial et supérieur,

Plusieurs questions sont suscitées face aux profils des enseignants, aux contenus, aux types de disciplines et à la multiplication des centres d'excellence de formation professionnelle. Sur ce dernier point, le MMCQ semble s'opposer à une multiplication des centres d'excellence mais peut considérer une situation spéciale pour la région de Québec?

On ajoute aussi un aspect terminal à la formation de base afin d'en déterminer l'identification.

On pose la question "Quel est le rôle du Bacc. en danse à l'UQAM?"

On cherche à réviser la jonction avec le secondaire et le collégial pour la formation professionnelle.

Considérant, de même, la formation des maîtres comme un élément primordial de la problématique,

Considérant, aussi la formation technique comme point d'attache des diverses ressources notamment en ce qui concerne les techniques de scène.

Considérant, finalement, la formation continue des praticiens et des enseignants, les échanges avec l'extérieur et la formation d'administrateurs comme trois (3) éléments complémentaires de cette dite formation.

Monsieur Cantin croit qu'il faut, en conséquence de tous ces points, d'abord faire l'évaluation de la situation présente afin de pouvoir élaborer avec plus d'informations et de détails une politique de développement de la danse au Québec.

.../3

/3...

2) Le milieu de loisir et hors institutionnel

Il semble qu'une question soustend le contexte de ce même milieu, soit la centralisation ou la décentralisation de ces centres; de même, le rôle des écoles privées, son lien avec le domaine professionnel, ses mécanismes, etc.

La même situation se pose face à l'identification des rôles et des responsabilités des écoles et de la formation des ressources qui alimentent ces milieux.

On vise l'évaluation du contexte actuel avant de pouvoir amener une orientation ou une structuration de ces mêmes milieux.

Monsieur Cantin amène donc qu'il est impératif qu'il y ait une concertation des ministères de l'éducation, des affaires culturelles de même que des milieux professionnels de la danse pour l'élaboration des contenus des programmes et de l'administration, et de l'évaluation de ceux-ci (des programmes).

Le comité fait donc une RECOMMANDATION sur la mise sur pied d'un comité permanent pour la formation professionnelle afin de permettre une structuration du milieu à toutes les étapes du processus, et ce, considérant une ouverture sur les problèmes inhérents à ce dernier afin d'en assurer les réajustements pertinents aux différentes situations.

4.1.2 - Les objectifs

4.1.3 - Les moyens mise en oeuvre: définition des programmes

4.1.4 - Responsabilités du MACQ

Le MACQ ne se définit pas comme élément moteur pour définir seul une politique de la danse au Québec; on amène que si une politique est définie, elle le sera par l'intervention des deux ministères soit MEQ et MACQ.

4.1.5 - Communication entre le MEQ et le MACQ

Dans la formation générale on insiste sur le fait que ces deux ministères concernés doivent travailler en concertation. En un deuxième temps il doivent de même créer une concertation plus locale afin de pouvoir établir les mécanismes et les modes d'application adéquats à la problématique du milieu, en y incluant cette même optique d'ouverture aux réajustements, comme c'est le cas pour la formation professionnelle.

.../4

/4...

Le comité en fait donc une RECOMMANDATION; par conséquent, la formation d'un comité permanent aura pour fonction d'assumer ce rôle.

On suggère par conséquent que ces deux comités soit soudés en un seul qui serait en fait un comité de liaison permanent pour la formation professionnelle et générale. Ce comité serait formé d'un représentant du MEQ, d'un représentant du MACQ, de quatre représentants du domaine de la danse du côté professionnel et général et de même, d'une représentation du MLCP.

4.2 - L'enseignement de la danse

Reporté à la prochaine réunion.

5.0 - Informations

5.1 - L'enseignement de la danse au collégial dans les cours d'éducation physique:

Hélène O'Bomsawin a relevé les principaux points de l'enquête qui a été effectuée au niveau des cégeps de la province; après certaines difficultés il semble que vingt-deux cégeps ont répondu sur quarante-sept.

La situation en ce qui concerne ces vingt-deux cégeps réflète une tendance générale où la danse au niveau académique est sous la responsabilité de l'éducation physique (20/22).

Les techniques qui y sont enseignées sont très diversifiées: les plus populaires sont le ballet-jazz et danse et mouvement expressif (Annexe A-9). Au niveau de la formation des professeurs, 20 cégeps sur 22 emploient des diplômés de l'Université, soit au Bacc en Education physique ou en Science de l'Education option Education physique; les 2 autres emploient des professeurs issus d'écoles privées. Presque tous se perfectionnent soit au Québec ou ailleurs: voir Annexe A-10 (Formation).

Plusieurs suggestions ont été apportées par l'ensemble des cégeps répondants: voir Annexe A-11.

5.2 - L'enseignement de la danse par les activités socio-culturelles au collégial

Treize cégeps sur vingt-deux dispensent de la danse en activités socio-culturelles.

.../5

/5...

Il y a une moyenne de 16.5 professeurs sur 51 qui dispensent ces classes, soit sous forme de cours, troupes ou ateliers. La responsabilité de ces activités demeure en majorité la responsabilité des professeurs en éducation physique qui ont choisis de mener ces dernières. Voir Annexe A-6.

Un répertoire des activités a été inventorié par cégep: voir Annexe A-9.

5.3 - Enseignement privé

Permis d'enseignement: comment les délivrer, dans quelles conditions? Se référer à Monsieur Moreau.

5.4 - Loisirs

On propose l'invitation d'une personne de la FLDQ peut-être Monsieur Michel Côté.

6.0 - Autres rencontres prévues: Jeudi le 5 mars 1981 au 600 Fullum, Montréal.

Pour les autres rencontres la décision sera prise ultérieurement.

7.0 - Dépôt de documents

Document du Conseil des Arts du Canada décembre 1980
"Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire."

Document sur la problématique générale d'une politique de développement de la danse au Québec, décembre 1980, Titre: consultatif.

8.0 - Recommandations du Comité dans un rapport d'étape acheminé aux relations interministérielles auprès de Monsieur Haeberle (MEQ).

Fin de l'assemblée.

Hélène O'Bomsawin,
secrétaire.

1981-03-03

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA SITUATION DE LA DANSE AU COLLEGIAL POUR LE COMITE "AD HOC" SUR LA DANSE DU M.E.Q.

ANNEXE A

1. Situation dans le Cégep.
2. Nombre de professeurs
3. Proportion entre l'Académique et le Non-Académique
4. Situation de l'Académique
5. Situation du Non-Académique
6. Responsabilité des activités
7. Objectifs généraux
8. Objectifs spécifiques
9. Techniques enseignées
10. Formation
11. Suggestions

ENQUETE SUR LA SITUATION DE LA DANSE AU COLLEGIAL

1- Où se situe-t-elle dans votre CEGEP?

20 éducation physique

14 para-scolaire 4 service des sports
10 service socio-culturel

3 éducation des adultes

- département des arts

1 autres

2- Combien êtes-vous de professeurs à dispenser cette matière?

8 X 1	professeur	8	
5 x 2	professeurs	10	
5 x 3	professeurs	15	
- x 4	professeurs		
2 x 5	professeurs	10	TOTAL: 51
- x 6	professeurs		
- x 7	professeurs		
1 x 8	professeurs	8	

3- Proportion entre:

Académique 34.8 51.

Non-académique 16.5

4- Niveau Académique - où se situe-t-il?

20 cégeps - Education physique

1 cégep - département des arts

1 cégep - autres

/2

5- Niveau Non-académique - où se situe-il?

5 cégeps para-scolaire rattaché à l'éducation physique aux niveaux des sports

11 cégeps socio-culturel: dont 5 cours
6 troupe
9 ateliers
1 autres

6- Responsabilités des activités.

20 professeur éducation physique
3 professeur école privée
2 professionnel en danse
5 animateur socio-culturel
1 autres

7- Objectifs généraux

Corps
-isolation
-coordination
-souplesse
-force
précision dans le travail musculaire localisé
-concentration
-contrôle des points d'appuis
-équilibre
-contrôle de l'énergie
-meilleure habilité
-meilleure condition physique
-conscience du corps: -esthétique
-posture.placement

Technique
-initiation
-apprentissage technique
-apprentissage chorégraphique

Créativité
-expressivité
-communication
-vocabulaire de mouvement
plus senti et adapté, gestuelle
-recherche sur les qualités du mouvement
-développement de l'originalité

/3

Rythme	-apprentissage de la pulsation avec et sans accompagnement -accentuation
Psycho-sociologique	-développer le goût pour la danse -habileté plus naturelle à bouger -confiance en soi -attitude favorable -poursuite dans l'avenir
Connexes	-connaissances sur l'histoire de la danse -l'ethnologie

8- Objectifs spécifiques:

Technique	-apprentissage technique -perfectionnement -apprentissage chorégraphique -perfectionnement chorégraphique
Créativité	-expressivité -expressivité culturelle -recherche collective -vocabulaire plus varié -développer l'originalité
Psycho-socio-logiques	-confiance en soi -goût pour la danse -s'épanouir -relaxer -loisirs
Connexe	-connaissance du monde de l'art en général

Promouvoir la danse au Québec par la diffusion et la production.

/4

9. Techniques enseignées:

Résultats détaillés

		Ballet classique	Moderne	Danse sociale	Ballet-jazz	Mime	Excorporelle	Danse et mouvement expressif	Caractère	Folklore	Autres
1-	St-Félicien			1	1						
2-	Nord-Ouest			1				1		1	
3-	Outaouais		1		1					1	
4-	Trois-Rivières				1						
5-	Rimouski				1			1			
6-	Victoriaville				1			1			
7-	Région de l'Amiante						1	1			
8-	Montmorency				1						
9-	Jonquière						1	1			
10-	Chicoutimi		1		1						rythmique
11-	Matane	1			1			1			
12-	Shawinigan									1	Jazz
13-	Lévis-Lauzon				1			1			
14-	Vieux Montréal	1	1					1			contact jazz
15-	André Laurendeau		1		1		1	1			
16-	Joliette	1		1	1		1	1			
17-	Champlain (St-Lambert)		1		1						
18-	Bois de Boulogne	1	1		1		1	1			primitif
19-	Valleyfield				1		1	1			
20-	Sorel-Tracy	1	1		1	1	1	1			
21-	Vanier	1	1	1	1		1	1	1	1	tap
22-	Alma	1	1				1				jazz

10- Formation.

20 bacc en éducation physique

10 écoles privées

universités:

7 Montréal
5 Laval
3 Sherbrooke
2 McGill
1 UQAM
2 UQTR

Stages: 10 Québec-été-danse

6 F.L.D.Q.

13 Au Québec: 1 contact-danse
1 ballets-jazz
3 grands-ballets
8 écoles privées

Organismes: 1«dance education in Québec»

17 Ailleurs au Québec: 1 Fédération ontarienne de danse
1 Fédération américaine de danse
5 New-York
3 Connecticut College American Dance Festival
3 Toronto (York, Ryerson, Toronto Dance Theater)
1 New-Brunswick
1 Pensylvannie
1 Oregon
1 Rencontres internationales de danse contemporaine, France

11- Suggestions - dispense de cette discipline au CEGEP

* plus grande accessibilité du public en général à la danse;
* plus grande variété d'événements tels que: films, conférences, manifestations, etc.
* coordination entre les gens qui enseignent la danse (possibilité d'un regroupement provincial)
* stages de formation et de perfectionnement décentralisés et au cours de l'année (vers les régions).

/6

* plus d'informations variées et non-échues lors de sa réception - Publicité décentralisée vers les régions.
* l'orientation soit centrée sur l'étudiant qui bien souvent est un débutant.
* ouverture sur les trois techniques: classique - jazz - moderne contemporaine

Hélène O'Bomsawin.

1981-01-26

Nombre d'étudiants inscrits aux cours de danse en éducation physique pour l'enseignement régulier à l'automne 1981 dans les cégeps. *

COURS DE DANSE EN EDUCATION PHYSIQUE DANS LES COLLEGES — SESSION AUTOMNE 1981

A-81	135-15	135-30	235-15	235-30	335-15	335-30	435-15	981-30
Ahuntsic		189						
Alma	31	16						
Bois-de-Boulogne		127				45		
Chicoutimi		16						
Dawson		31						
Drummondville		39						
Edouard-Montpetit		156						
F.X. Garneau	43	64		10				
Gaspésie	1							
John Abbott		24						
Jonquière		99						
Lennoxville	30		28					
Limoilou		61						
Hauterive		50						
Montmorency		185					Matane:	40
Nord-Ouest		99						
Outaouais	100							
Outaouais angl.					48			
Rimouski		55						
Rivière-du-Loup	77		12					
Rosemont		90						
Sherbrooke		198						
St-Hyacinthe		109				29		
St-Jean		55						
St-Lawrence (campus)	18							
Ste-Foy	187		97		158		48	
Région de l'Amiante		46						
Trois-Rivières	18.		54		214		60	
Victoriaville	85		50	22			25	
Vieux-Montréal		236						

109-135-72 DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF 0-1-0
109-235-72 DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF 0-1-0
109-335-72 DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF 0-1-0
109-435-72 DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF 0-1-0
109-981-69 DANSE 0-1-0

* Compilation faite par Victor Le Gendre

RAPPORT D'ETAPE DU COMITE "AD HOC"
SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE
AU COLLEGIAL

présenté à Monsieur Jacques Morissette
Ministère de l'Education
Relations interministérielles

1981 02 13

RECOMMANDATIONS DU COMITE "AD HOC"

A deux reprises, le 12 novembre 1980 et le 29 janvier 1981, le Comité "ad hoc" s'est réuni pour étudier la situation de la danse et de la formation en danse au Québec. Au terme de ces deux rencontres, le Comité fait les recommandations suivantes:

1- Face aux recommandations du comité interministériel 1980-1981 au MACQ et face aux besoins urgents du MEQ de résoudre les problèmes de la formation de la danse, a été formé un comité "ad hoc" au MEQ qui, en premier lieu, a demandé au MACQ de prendre position sur une politique de la formation de la danse au Québec. Cette position, Monsieur Pierre-Denis Cantin, directeur des arts d'interprétation au MACQ, nous en a précisé l'esprit, à savoir que dorénavent la politique serait partagée entre les ministères concernés, qu'une concertation serait faite en vue de la mise sur pied d'un comité de liaison avec la collaboration des milieux de la danse à toutes les étapes du processus.

   A partir de cette prise de position le comité "ad hoc" recommande de continuer les travaux entrepris tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas une décision commune prise par les deux ministères.

2- De plus, le comité "ad hoc" recommande qu'il y ait au moins deux personnes mandatées par les ministères concernés. Ces personnes seraient déléguées et libérées. Elles seraient attachées au dossier de la danse, pour un temps limité, visant la structuration, le fonctionnement et l'application d'un mécanisme afin d'arriver à une orientation plus précise dans ce domaine. Ces personnes-ressources, issues des milieux de la danse, assureront la continuité de l'expérience passée, en accélérant le processus de décision

/2

face à ces mêmes mécanismes tout en conservant une ouverture sur un ou des ajustements futurs. (note 1)

3- Le comité recommande la mise sur pied d'un comité de liaison permanent, autant pour la formation professionnelle que pour la formation générale en danse. Ce comité aurait pour tâche de permettre une structuration des milieux de la danse à toutes les étapes du processus. Ce comité aurait toujours à l'esprit une ouverture sur les problèmes inhérents à ces milieux, afin d'assurer les réajustements propres aux différentes situations. Ce comité serait formé de représentants des ministères concernés (MACQ, MEQ, MLCP) et d'au moins quatre (4) représentants du domaine de la danse, sensibilisés à la formation professionnelle et générale en danse. Ce comité pourrait faire appel à la collaboration d'autres intervenants, selon les sujets à débattre.

4- Enfin, le comité "ad hoc" recommande que lorsqu'un programme-cadre est à développer, qu'il y ait une consultation de spécialistes, regroupant des personnes du domaine de la danse, ayant une connaissance de la scène, de la pédagogie et de tous les aspects pertinents aux milieux de la danse, connaissances qui serviraient à assurer cette programmation.

Victor Le Gendre, professionnel
Service des programmes

au nom du comité "ad hoc":
Ludmilla Chiriaeff
Hélène O'Bomsawin
Jeanne Renaud

un invité:
Pierre-Denis Cantin

/hc
81.02.13

note 1: Personnellement, je propose qu'on fasse appel à Mesdames Ludmilla Chiriaeff et Jeanne Renaud.

du collège régional du Saguenay Lac St Jean
675, boul. Auger ouest,
Alma, Qué
G8B 2B7
Tél. 668-2381

procès verbal

PROCES-VERBAL de la troisième réunion du comité ad hoc sur la danse au collégial, tenue au Cegep du Vieux-Montréal, jeudi le 12 mars 1981 à 10.00 h, au module des arts.

PRESENCES : CHIRIAEFF, Ludmilla
LE GENDRE, Victor
O'BOMSAWIN, Hélène
RENAUD, Jeanne

INVITE : COTE, Michel

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mot du président, Victor Le Gendre afin de souhaiter la bienvenue à tous les membres du comité et expressément à M. Michel Côté, directeur général de la Fédération Loisirs-Danse.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION DU 29 JANVIER 1981

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Adopté à L'unanimité.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4.0 QUESTIONS IMPORTANTES

4.1 Le loisir-danse à l'école

Michel Côté brosse un tableau de la F.L.D.Q. afin de mieux situer celle-ci dans le contexte scolaire; il existe quatre volets à cette fédération,soit:

*le volet:FOLKLORE
La fédération dispense des stages dans ce domaine.

*le volet:MOUVEMENT EXPRESSIF
La fédération assume une suppléance en ce qui concerne le perfectionnement en cours d'emploi des professeurs, en offrant des stages en collaboration avec les commissions scolaires.

*le volet:DANSE SOCIALE
Il existe une ecole de formation d'instructeurs en danse sociale. Considérant différents aspects de cette formation, on en retient l'aspect technique et l'aspect pédagogique. La formation dure 1 an et se fait dans le style social.

*le volet:ANIMATION DE SOIREE

M.Côté appuie sur le fait qu'en ce qui concerne la formation,l'objectif principal demeure de susciter des initiatives dans le milieu.Comme implication , cela amène à considérer la danse à l'école comme une contribution au développement de la personne et de même une réponse aux différents besoins sociologiques du milieu(ex. la danse sociale valorisant le couple).
A l'école, la répartition des divers volets en fonction des niveaux se ferait ainsi:

ELEMENTAIRE: danse folklorique
mouvement expressif

SECONDAIRE: danse folklorique
danse sociale(fin du secondaire)

COLLEGIAL: danse folklorique
danse sociale
mouvement expressif

Le Festival Création-Danse s'adresse au niveau secondaire, collégial et au domaine du loisir.

M.Côté identifie un problème particulièrement rattaché à l'enseignement privé, concernant le fait que le S.G.E.P. donne des permis d'enseignement sans se soucier de la formation des enseignants qui en font la demande.
Il amène finalement plusieurs suggestions concernant la dispense de cette activité à l'école, soit:

1) de dissocier danse et éducation physique,car les buts en sont différents.En danse, le but est culturel alors qu'en éducation physique, le but est kinésiologique(le mouvement),
2) de faire une plus grande place à la danse folklorique, insistant sur la dimension internationale;
3) de donner plus de facilités et de moyens de véhiculer l'information au niveau de l'éducation de la danse au Québec;
4) d'identifier les ressources disponibles et de mettre de l'avant des projets qui auraient pour but de mettre à contribution le MEQ et le M.L.C.P.

4.2 L'enseignement de la danse au collégial dans les cours d'éducation physique et dans les activités socio-culturelles.

Reporté à la prochaine réunion.

4.3 L'enseignement professionnel et l'enseignement général de la danse.

Reporté à la prochaine réunion.

5.0 INFORMATIONS

5.1 Décisions ministérielles à propos de la danse

Les personnes (aux relations interministérielles entre le MEQ et le MACQ) soit M.CANTIN et M.HAEBERLÉ, doivent établir dans un mémoire la définition du mandat confié à un comité conjoint en ce qui concerne la définition de la problématique et la définition de l'orientation en danse et en musique.

5.2 Les permis d'enseigner la danse décernés par le S.G.E.P.

Victor Le Gendre a envoyé une note de service à M.Yvon Charbonneau.

6.0 AUTRES QUESTIONS

Echéancier et intervenants (6.1,6.2)
On propose qu'à la prochaine réunion , il n'y ait pas d'invité et que l'accent soit porté sur les points 4.2 et 4.3 de ce présent procès-verbal.

7.0 DEPOT DE DOCUMENTS

Les deux notes de service, celle au S.G.E.P. et une autre envoyée à M.René Pelletier concernant l'université et la formation en danse au Québec, sont déposées.

8.0 PROCHAINE REUNION

Mardi le 31 mars 1981, à 9.00 h au Cegep du Vieux-Montréal.

FIN DE L'ASSEMBLEE

HELENE O'BOMSAWIN
Secrétaire

1981-03-24

La danse à l'université: extrait de...

Du collège à l'université, Edition 1980-81

C.R.E.P.U.Q. (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec).

4. Programmes de 1er cycle 1980-81

	BISHOP'S	CONCORDIA	LAVAL	McGILL	DE MONTRÉAL	HEC	POLYTECHNIQUE	DU QUÉBEC: UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	CEUOQ: HULL	ROUYN	ETS	DE SHERBROOKE
Gestion informatisée								2							
Gestion policière									5'						
Health and Social Services Management				5											
Marketing		2 3 5	6	5		6		5							6
Méthodes quantitatives *Quantitative Methods*		2 3	6			6		5							
Recherche opérationnelle						6			1						
Relations industrielles ou de travail / *Industrial Relations*			1 2 3	2	15'			5				3	3		
Ressources humaines *Personnel Management*		2 3		6		6		5			5'				6
Sciences comptables *Accountancy*		2 3	6	6		6		15	15	5	5	15	15		5
Transport				5											5
V. Arts / *Fine Arts*															
Beaux-arts et arts appliqués / *Fine and Applied Arts*															
Arts d'impression *Printmaking*		1 2 3						5							
Art dramatique *Drama*	1 2 3 4	1 2 3						1							
Art Education		1 2 5'		1 2 7											
Art et artisanat										5					
Arts plastiques *Studio Art*		1 2 3	1		3			15	1	1		15	5		
Arts plastiques. Ens. des *Teaching of Art*		1 2 5'	1	2					1	1					
Danse *Dance*		2			3 5			1							

Légende
1. Baccalauréat
2. Maîtrise
3. Mineure
4. Honours
5. Certificat
6. Cycles supérieurs et programmes de l'Université Concordia
7. Diplôme

* Les programmes suivis d'un astérisque sont habituellement offerts à des personnes ayant déjà acquis une certaine expérience du marché du travail ou l'équivalent.

NOTE. Ce tableau comprend les programmes de premier cycle offerts par les universités québécoises. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements, on est prié de s'adresser aux établissements concernés. Leurs adresses et numéros de téléphone figurent à la fin de cette brochure.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

Bureau du sous-ministre

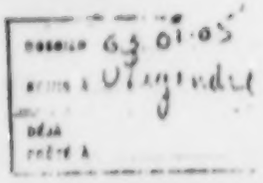

NOTE DE SERVICE

A: M. Victor Legendre

DE: Jacques Morissette

DATE: 14 avril 1981

OBJET: Dossiers interministériels: enseignement de la danse et de la musique, conservatoires de musique et formation en cinéma.

A la demande de M. Robert Trempe, secrétaire du Ministère, je vous prie de trouver, ci-joint, des extraits du compte rendu de la rencontre interministérielle entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Education (1981-02-18) concernant les dossiers mentionnés en rubrique.

Jacques Morissette.

Jacques Morissette
Bureau des relations
interministérielles

Rencontre entre le

ministère des Affaires culturelles

et le

ministère de l'Education

le 18 février 1981, de 14h30 à 18h15

au 225, Grande-Allée est, salle 5

COMPTE RENDU

Participants:

- Ministère des Affaires culturelles

MM. Roland ARPIN
Sous-ministre
Jean-Jacques CHAGNON
Sous-ministre adjoint
Nicole MARTIN
Sous-ministre adjoint
Noël VALLERAND
Sous-ministre adjoint
Monique LEVASSEUR
Yvan FORTIN (point 4)

- Ministère de l'Education

MM. Jacques GIRARD
Sous-ministre
Pierre VAN DER DONCKT
Sous-ministre adjoint
Jean PRONOVOST
Sous-ministre adjoint
André BEAUDOIN
Sous-ministre adjoint
Michel DE CELLES
Fernand TOUSSAINT
Jacques LABERGE

Président de la rencontre: M. Roland ARPIN

Secrétaire de la rencontre: M. Jacques MORISSETTE

2. L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

M. Roland Arpin aborde ce point en rappelant que dans le cadre de la formation générale, le ministère de l'Education pilote les dossiers de l'enseignement de la danse et de la musique, que son Ministère y trouve un intérêt d'aviseur seulement mais qu'il est toutefois très intéressé à suivre les développements qui surviennent. Quant à l'aspect enseignement professionnel de la danse et de la musique, le ministère des Affaires culturelles est nettement impliqué au titre de l'expertise culturelle.

Dans l'un et l'autre des deux aspects cités ci-haut, des travaux ont été menés, des rencontres ont eu lieu entre les représentants des deux ministères et le temps est propice au rassemblement des divers résultats obtenus et des données compilées pour élaborer un plan global de la formation professionnelle en musique et en danse. C'est ainsi que les deux ministères conviennent:

81-1
(M.A.C.)
(M.E.Q.)
F.D.C.
R.H.

- que, MM. Roger Haeberlé (M.E.Q.) et Pierre-Denis Cantin (M.A.C.) doivent établir un texte mandatant des représentants de chacun des deux ministères pour réaliser une étude de la situation globale de l'enseignement de la danse et de la musique. Ce texte doit notamment indiquer la démarche qui sera suivie, les objectifs visés, le calendrier d'opérations projetées et les intervenants.

  Ce texte de mandat devra être proposé au B.S.M. de chacun des deux ministères qui pourront ensuite l'approuver et y donner suite.

81-2
(M.A.C.)
(M.E.Q.)
R.A.
J.G.

- que, suite à la décision qui sera prise au B.S.M. en avril 1981, les deux ministères forment un comité bilatéral pour réaliser le mandat.

81-3
(M.E.Q.)
J.G.
R.T.
D.O.
B.G.
R.D.
A.M.

- que, de son côté, le ministère de l'Education voit à établir un bilan global sur l'enseignement de la danse et sur l'enseignement de la musique dans les secteurs primaire-secondaire, collégial, universitaire, éducation des adultes et enseignement privé d'ici le printemps 1982, tenant compte, dans le dernier cas, de l'orientation envisagée concernant les écoles de culture personnelle.

Par la suite, M. Fernand Toussaint de la D.G.D.P. informe les participants que sa Direction générale a reçu, il y a quelque temps, un mandat allant dans le même sens que les dispositions décrites ci-dessus à propos de l'école de danse de l'école Pierre-Laporte. Il y a lieu, de l'avis des sous-ministres, que les éléments de ladite étude servent aux travaux que les deux organismes se disposent à entreprendre de façon que ce que produit la D.G.D.P. et ce que produiront les préposés aux bilans aillent dans le même sens. En conséquence, on convient que la D.G.D.P. transmettra à M. Roland Arpin le rapport qu'elle a produit sur l'école de danse de l'école Pierre Laporte.

81-4
(M.E.Q.)
J.G.
R.T.

La suite des discussions fait ressortir que les craintes du milieu de la danse ou de la musique sont fondées et qu'il peut y avoir de graves inconvénients à former des jeunes à un niveau intermédiaire s'ils n'ont pas acquis auparavant les rudiments fondamentaux à un premier niveau.

Pour sa part, le ministère de l'Education a deux préoccupations nouvelles et elles concernent une approche à l'enseignement des arts d'interprétation mieux articulée au niveau des collèges et des universités.

Quant aux écoles privées de culture personnelle dispensant des cours de danse ou de musique, le ministère de l'Education projette de cesser de les cautionner mais il est bien clair qu'elles ne cesseront pas pour autant de proliférer.

Dans le même ordre d'idée, on parle ensuite des quelques douze (12) écoles de musique - la liste est déposée par le ministère des Affaires culturelles - opérant avec un permis du S.G.E.P. et subventionnées par le ministère des Affaires culturelles. Il appert que ce dernier est en période de réflexion à leur sujet pour savoir ce qu'il entend faire dans leur cas.

Réunion du Bureau du sous-ministre de l'Education, 1981-08-17. Participants: MM. Jacques GIRARD, André BEAUDOIN, Richard BROSSEAU, Pierre LUCIER, Jean PRONOVOST, André ROUSSEAU, Ernest R. SPILLER, Robert TREMPE, Pierre VAN DER DONCKT. Invité: M. Robert FILION

Président de la réunion: M. Jacques GIRARD
Secrétaire de la réunion: Claude THERRIEN

Extrait, item 3.2: Projet de mandat relatif à l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre

Le Sous-ministre expose que, dans le cadre des réunions que le Ministère tient avec le ministère des Affaires culturelles, il a été convenu de confier à un comité mixte l'étude de la situation globale de l'enseignement de la danse et de la musique. MM. Pierre-Denis Cantin et Roger Haeberlé ont été chargés de l'élaboration d'un projet de mandat qui doit être soumis au Bureau du Sous-ministre des deux ministères. Les auteurs proposent que le comité traite également de l'enseignement du théâtre, proposition qui reçoit l'assentiment des membres.

Un projet de mandat et un calendrier des travaux sont suggérés ainsi que la composition du comité.

Les membres du B.S.M. estiment que des décisions s'imposent quant au partage des rôles des deux ministères dans la formation artistique. De telles décisions pourraient découler des orientations qui serviraient de cadres à l'intérieur

81-486
R.T.

desquels l'action des deux ministères s'élaborerait. Pour ces raisons, les sous-ministres souhaitent que le mandat du comité soit limité, dans un premier temps, au premier volet: "Procéder à une description systématique de l'enseignement du théâtre, de la musique et de la danse au Québec et de la formation des maîtres dans ces disciplines et quantifier et qualifier les interventions en ces domaines du MEQ et de ses réseaux, du MAC et de ses réseaux, du réseau des écoles privées subventionnées ou non;"

Les données alors recueillies permettront la détermination des orientations. Ce travail devrait se réaliser d'ici le 15 octobre 1981; des échanges auraient ensuite lieu entre les deux ministères, après quoi le B.S.M. pourrait formuler des recommandations au Ministre, en vue d'une étude au C.M.P.D.C.

Quant à la composition du comité, les membres du B.S.M. souhaitent y ajouter, compte tenu de l'importance de l'enseignement des arts dans les écoles privées, un représentant de la

81-487
A.B.
A.R.
P.L.
P.V.D.D.

Direction de l'enseignement privé. Au cours des prochains jours, les sous-ministres adjoints concernés désigneront les représentants de leur secteur respectif.

collège d'alma
675, boul. Auger ouest
Alma, Québec
G8B 2B7
tél. (418)668-2381

PROCES-VERBAL

De la 4^{o} réunion du comité "AD HOC" sur l'enseignement de la danse au collégial tenue, mercredi le 29 avril 1981, à 10h00 à la Maison de la danse, 4830 rue Rivard Montréal.

PRESENTS: Chiriaeff, Ludmilla
Legendre, Victor
O'Bamsawin, Hélène
Renaud, Jeanne

INVITES: Mme P. Blaukopf
M. B. Surkis
M.D. Sellier

ORDRE DU JOUR

1.0 Mot de bienvenue

2.0 Adoption du procès-verbal de la 3^{o} réunion
Le procès-verbal est adopté.

3.0 Adoption de l'ordre du jour.
L'ordre du jour est adopté.

4.0 Questions importantes.

4.1 L'enseignement de la danse = enseignement professionnel et enseignement général. Reporté à la prochaine réunion.

4.2 La danse au collégial.

/2

1) Activité socio-culturelle

et

2) Cours en éducation physique.

Hélène O'Bomsawin amène des informations sur l'enquête portée dans les cégeps dont les résultats apparaissent au procès-verbal du 20 janvier/81. Les activités socio-culturelles et en éducation physique sont liées ensemble et souvent dispensées par les mêmes personnes, pour les 2 secteurs. Après une vue globale sur la situation présente, on fait cette RECOMMANDATION:

> Qu'il y ait la formation au sein d'un comité pédagogique, d'un sous-comité regroupant les délégués des cégeps qui dispensent des cours en éducation physique et dans les activités socio-culturelles <u>en danse</u> pour fin de consultation.

3) Programme professionnel.
Reporté à la prochaine réunion.

4) Programme aux adultes: On reçoit, M. Bill Surkis et Mme P. Blau Kopf du cégep John Abbott qui ont mis sur pied un programme intitulé: " A program in Dance animation".

Ils identifient:

a) Type d'enseignement = animation de danse (45 heures)

b) Les lieux d'enseignement = collège John Abbott

c) Les objectifs généraux = - développement de la personne
- formation générale artistique

d) Champs d'apprentissage = les débutants

e) Démarche pédagogique
f) Conditions de réalisation
} voir document déposé en annexe.

g) Sanction ou études = attestation d'études collégiales excluant l'enseignement.

h) Contrôle ⇒ Pré-requis demande l'interruption d'une années scolaire et 18 ans. La direction du collège n'accepte pas d'étudiant régulier.

/3

M. Legendre demande s'il y aurait des personnes qui seraient prêtes à travailler sur un éventuel guide pédagogique, il semble que se soit difficile.

Après l'étude plus détaillée du document déposé, le comité se dit en accord avec l'objectif de formation des adultes, qui leur donne l'opportunité de participer à un programme en danse en vue d'une amélioration. On demande cependant:

a) Une reformulation plus précise des objectifs de ces programmes, surtout en ce qui concerne la terminologie de certains cours, en particulier ceux où l'on parle d'animation et d'animateurs (animators).

ou

de changer les critères d'admissibilité en fonction de n'y introduire que des personnes qui ont déjà une formation comme enseignants.

b) D'augmenter le pondération des cours d'improvisation et de création.

---

5) Programmes de formation générale (complémentaire)
Reporté à la prochaine réunion.

5.0 Informations

5.1 Les permis d'enseigner au Service général de l'enseignement privé (S.G.E.P.)

Le comité a reçu une lettre de M. Charbonneau et un formulaire de requête d'obtention ou de renouvellement de permis de culture personnelle.

On constate qu'il n'y a pas d'objectifs généraux en tant que tel et aucune statistique n'est enregistrée sur ce genre d'organisme. En ce qui concerne le contrôle de l'enseignement on note que bientôt ce dernier ne serait plus régi par la loi de l'enseignement privé.

Le comité y voit donc un problème car la situation prédisposera à une pullulation d'institutions privées qui ne seront sous aucun contrôle, ni au plan quantitatif ni au plan qualitatif. Cette position du S.G.E.P. dénote une lacune dans ce domaine; le comité se prononce en désaccord avec cette posi-

tion et n'entrevoit pas l'avenir d'un bon oeil.

M. Daniel Sellier vient nous faire part de la formule française en ce qui concerne l'enseignement privé. Il semble y avoir un contrôle assez précis de cet enseignement par auditions et examens pour l'obtention d'un permis. Réf.: Mme Léonne Maille à l'Opéra de Paris. (8 rue Sérine)

Le comité fait donc la RECOMMANDATION:

Qu'après l'étude de la problématique du développement de l'enseignement de la danse au Québec qu'il y ait une école d'état ou de spécialité qui dispense et assume la qualité de l'enseignement de cette discipline au Québec, et qu'il faudrait lui donner les moyens financiers et autres de réaliser cette formation par ex: (Par des bourses accordées aux étudiants).

5.2 Les programmes de danse à l'Université.

Plusieurs documents sont déposés en ce qui regarde les programmes qui se dispensent dans les universités dans la danse en tant que tel. Cependant on demande de faire une cueillette d'informations aussi en ce qui concerne les programmes en danse dans les cours d'éducation physique, ainsi qu'au bacc, en danse à l'U.Q.A.M.

6.0 Dépot de documents

* Cegep John Abbott (re. M. Surkis et Mme BlauKopf)
* FLDQ (re. Michel Côté)
* Lettre du S.G.E.P. (re. Note de service à M. Charbonneau)

Formulaire de requête pour permis d'enseignement.

Répertoire des institutions privées 80-81.

Inventaire des activités de formation (G.D.C., E.F.I.D.S. (F.L.D.Q.) E. six)

Permis de culture personnelle.

* Annuaire de l'U.Q.A.M. (bacc en danse)
* Annuaire de l'U.M. (certificat en D.M.EX.)
* Annuaire de l'U. Concordia (danse program)
* Du Collège à l'université (échantillonnage par institutions).

/5

7.0 Prochaine réunion

Maison de la danse, jeudi le 21 mai 1981 à 10h00.

8.0 Levée de la réunion

Hélène O'Bomsawin, secrétaire.

1981-05-19.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Education

NOTE DE SERVICE

Notre dossier
Date 4 mars 1981

Pour M. Yvon Charbonneau, du S.G.E.P.
de Victor Le Gendre, du Service des programmes de la D.G.E.C.

Objet: ECOLES PRIVEES DE DANSE AU QUEBEC DETENANT UN PERMIS D'ENSEIGNER DU S.G.E.P

Dans le cadre des travaux du Comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial, pourriez-vous me faire parvenir les données relatives aux écoles privées de danse qui détiennent des permis d'enseigner du S.G.E.P.?

Pourriez-vous également me dresser un tableau de l'enseignement privé de la danse au Québec en réponse aux questions suivantes:

1- lieux d'enseignement dans les diverses régions du Québec: identification de la clientèle;

2- types d'enseignement;

3- objectifs généraux;

4- sanction des études;

5- contrôle de cet enseignement;

6- coût de cet enseignement;

7- critères pour accorder des permis d'enseigner;

8- lacunes relevées et solutions envisagées.

Seriez-vous en mesure de me donner une réponse d'ici le 11 mars prochain?

Seriez-vous intéressé à venir rencontrer les membres du Comité "ad hoc" pour la prochaine réunion ou une autre réunion prévue au calendrier? La prochaine réunion a lieu à Montréal, jeudi prochain, le 12 mars 1981, au Collège du Vieux-Montréal (Secteur des arts), de 10h à 16h.

Je suis à votre disposition dès lundi après-midi, le 9 mars, à mon bureau du 19e étage (G). Téléphone: 643-7460.

Victor Le Gendre

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Service général de l'enseignement privé

Québec, le 24 mars 1981

M. Victor Legendre
Direction Générale de
l'Enseignement Collégial
Edifice "G" - 19e étage
1035 De La Chevrotière
Québec

RE: Danse (secteur privé)
(20-01-02)

Monsieur,

Suite à votre note de service à M. Charbonneau et à notre rencontre du 23 mars, il me fait plaisir de vous apporter le complément d'informations que vous avez réclamé.

Tout d'abord, il faut préciser qu'une seule institution privée détient un statut d'école d'enseignement professionnel: il s'agit de l'Ecole Supérieure de Danse des Grands Ballets Canadiens, pour un programme expérimental en danse. Les autres institutions privées qui détiennent un permis du M.E.Q. en détiennent un de culture personnelle. A souligner que des cours de culture personnelle ne conduisent pas à une scolarité reconnue officiellement par le Ministère. Il convient également de préciser qu'aucune institution privée dispensant des cours de danse ne reçoit de subvention du Ministère de l'Education en vertu de la Loi de l'enseignement privé pour ce genre de cours.

Ajoutons que dans le secteur de la danse, certains organismes sont dispensés de l'obligation de détenir un permis de culture personnelle à savoir, les centres culturels ou de loisirs, sans fin lucrative et qui sont sous la responsabilité d'un conseil municipal ou autre organisme public du Québec, ou encore les institutions privées subventionnées qui dispenseraient en plus de tels cours de danse. (Ex. Collège de Ballet)

.../2

Enfin, il faut noter qu'une personne qui dispense seule un enseignement de culture personnelle à moins de 5 élèves à la fois (en s'abstenant de toute publicité dans les journaux, périodiques, radio et télévision) est exclue de l'application de la Loi de l'enseignement privé; seule exception à ceci, le secteur d'enseignement de la danse qui ne peut se prévaloir d'une telle exclusion.

L'enseignement de culcure personnelle en danse dans le secteur privé, se dispense dans toutes les régions administratives du Québec sans-exception; dans pratiquement chaque petit village se dispensent de tels cours, dans l'un et/ou l'autre des domaines de la danse. A peu près tous les genres de danse sont enseignés dans la province par ces organismes privés: danse sociale, danse moderne, danse contemporaine, ballet-jazz, danse classique, danse folklorique, expression corporelle, claquettes, disco Hustle, rock'n roll, danse orientale, can-can.

A l'exception des cours de danse classique, la clientèle inscrite à ces genres de cours est en général une clientèle adulte; nous ne possédons cependant aucune statistique quant au nombre de personne suivant de tels cours ni d'ailleurs quant à l'âge moyen des personnes inscrites à tel et tel genre de cours. Pour ce qui est des cours de ballet classique, les institutions privées dispensant ces cours recoivent une clientèle âgée en général de 6 ans et plus mais là encore, nous ne possédons aucune donnée statistique sur le sujet.

Concernant les "objectifs généraux" des institutions privées offrant de tels cours ceci n'a pas été comme tel, demandé aux institutions (voir ci-annexé le formulaire que doivent compléter les institutions pour demander un permis de culture personnelle). Cependant, par la nature des dossiers qui nous sont soumis il semble à priori que pour la danse classique l'objectif en soit un de formation alors que pour la danse sociale, en général l'objectif en est un de loisir. Pour l'enseignement des autres genres de danse, ces 2 objectifs sont en général présents mais selon des pondérations différentes d'une institution à l'autre.

.../3

Quant à la sanction de telles études, une institution ne peut décerner qu'une attestation émise en son nom propre; le M.E.Q. ne sanctionne pas officiellement des études de culture personnelle et les politiques des écoles en matière de sanction des cours suivis varient d'une à l'autre, allant d'une simple attestation de nombre d'heures de cours suivis jusqu'à des examens préalables en collaboration avec des Associations et/ou regroupements d'école.

Le contrôle de l'enseignement, dans le secteur de la culture personnelle est présentement très limité, tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif. D'ailleurs il est possible que bientôt tout l'enseignement de culture personnelle, ou presque, ne soit plus régi par la Loi de l'enseignement privé car un projet d'amendement à la Loi a été en ce sens déposé par la direction du service.

Concernant les coûts de ces cours, là encore on en trouve toute une gamme, de $1.00 l'heure dans certains organismes genre Club de l'Age d'Or à $50.00 l'heure pour des cours privés (1 professeur - 1 élève). La seule obligation faite aux écoles en cette matière est que ces coûts ne peuvent être augmentés en cours d'année scolaire sans d'autorisation préalable du Ministre.

Pour avoir travaillé quelques années à l'étude de requêtes de permis de culture personnelle pour des cours de danse, je noterais que la principale lacune actuellement est qu'aucune distinction n'est faite, au niveau de cours de culture personnelle, entre des cours de danse n'étant purement et simplement que du loisir et des cours de danse consistant en une formation qui éventuellement pourrait déboucher sur des études ultérieures plus poussées et la pratique d'un métier et/ou d'une profession.

Espérant que ces notes vous seront de quelque utilité, veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louise Pelletier

LP - dt

Louise Pelletier
Spécialiste en sciences
de l'Education

CEGEP
JOHN ABBOTT
COLLEGE

P.O. Box / C.P. 2000
Ste. Anne de Bellevue, Québec
H9X 3L9
Tel. (514) 457-6610

Le 21 avril 1980

Monsieur Maurice Duval
Reconnaissance des Etudes
Direction générale de l'enseignement collégial
1035, rue de Lachevrotière, 19ième etage
Québec G1R 5A5

Monsieur,

Nous vous transmettons sous pli copie du projet de programme d'animation en danse pour lequel nous sollicitons votre approbation aux fins de l'inclure dans le cahier 04 de la DGEC, soit le cahier de programmes de formation professionnelle pour adultes.

Depuis environ cinq ans, le Centre d'Education permanente offre des cours de danse dans le cadre d'un programme de cours axés sur les loisirs. Au cours de cette période, il y a eu une recrudescence d'intérêt et de demandes pour que soit offert un programme reconnu d'éducation aux adultes destiné aux moniteurs de danse. Il nous semble que le programme ci-joint comblera les besoins des moniteurs actuels ou en devenir.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le directeur des services pédagogiques — Le directeur-adjoint

Gerald Bissett — Phyllis Blaukopf

/pl

cc. Andrea Bouchard
Claude Ruel
Victor Legandre

Secteur professionnel Theatre

No 561.00

Spécialité Animation de danse

No 561.XX

Type de programme

Débutant (X) Recyclage ( ) Perfectionnement ( ) Postscolaire (

Autre ou détails

Evaluation du programme

Nombre d'heures d'enseignement	780
Nombre d'heures de travaux personnels	60
Nombre d'heures total d'activité d'apprentissage	840
Nombre de crédits (45 heures d'activité valent un crédit)	17.33

Type de certification

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)	
Certificat d'études collégiales (C.E.C.)	
Attestation d'études collégiales (A.E.C.)	X
Attestation d'études collégiales postscolaires	
Attestation d'études collégiales de perfectionnement	

Autre

Programme approuvé le

Objectifs du programme

Ce programme vise à donner aux étudiants les bases théoriques et techniques pour animer des classes de ballet, de danse moderne et de ballet-jazz.

Formation préalable

L'étudiant doit posséder un Certificat d'Etudes Secondaires ou une formation jugée équivalente. L'étudiant devra également se qualifier par une audition démontrant son aptitude en danse.

Critères d'admissibilité

En plus de la formation mentionner ci-dessus, l'étudiant doit avoir vingt (20) ans révolus et posséder au moins une année complète d'expérience sur le marché du travail.

CONTENU DU PROGRAMME:

561-106-79	Ballet I	2-7-0 *
561-206-79	Ballet II	2-7-0 *
561-306-79	Ballet III	2-7-0 *
561-156-79	Danse moderne I	0-2-0
561-256-79	Danse moderne II	0-2-0
561-356-79	Danse moderne III	0-2-0
561-456-79	Danse moderne IV	0-2-0
561-586-79	Jazz I	0-2-0
561-686-79	Jazz II	0-2-0
561-596-79	Création et improvisation	0-1-0
561-146-79	Analyse I	1-3-0
561-XXX-80	Techniques d'Animation en danse I	1-3-2
561-XXX-80	Techniques d'Animation en danse II	1-3-2

* Plutôt pondération 2-5-0

561-106-79 BALLET I 2-7-0

OBJECTIFS:

Ce cours est un cours d'introduction et de revision des techniques et des exercices fondamentaux du ballet classique.

CONTENU:

L'étudiant devra maîtriser les exercices élémentaires utilisés en ballet classique et permettant le contrôle de la position du corps, des pieds, des jambes, des bras et de la tête.

Pour faciliter la tâche de l'étudiant, tous les exercices à la barre seront d'abord appris face à la barre. Quand l'étudiant contrôlera les exercices il devra les effectuer avec une seule main à la barre. Une attention toute particulière sera accordée à l'alignement du corps et au maintien du haut du torse de façon à assurer un meilleur contrôle du corps et à éviter les blessures.

561-206-79 BALLET II 2-7-0

OBJECTIFS:

Poursuivre le travail entrepris en 561-206-79 Ballet II en progressant selon l'habilité et le développement de l'étudiant.

CONTENU:

Par la suite et l'accélération du cours Ballet II, on mettra l'accent sur l'utilisation de la demi-pointe. De même on insistera sur les ports de bras et sur l'adagio. On accordera également une grande importance à la consolidation du danseur effectuant de multiples mouvements sur le plat et en demi-pointe. On introduira la batterie et on mettra l'accent sur le développement de l'élévation en allegro.

561-156-79 DANSE MODERNE I 0-2-0

OBJECTIFS:

Ce cours a pour but de sensibiliser l'étudiant à l'esthétique et de développer sa habilité à répondre avec spontanéité et créativité en utilisant judicieusement les éléments esthétiques de force, de rythme et d'espace.

CONTENU:

Les exercices et les figures seront de plus en plus avancés et l'étudiant sera appelé à développer, en classe ou en groupe, de courtes chorégraphies.

561-356-79 DANSE MODERNE III 0-2-0

OBJECTIFS:

Poursuivre le travail de 561-256-79 Danse Moderne II par l'exploration et la maîtrise de figures plus complexes.

CONTENU:

On developpera particulièrement la maîtrise des mouvements requis pour la danse moderne. L'étudiant devra élaborer des chorégraphies pour comprendre et résoudre des problèmes de créativité et d'exécution de figures complexes.

561-456-79 DANSE MODERNE IV 0-2-0

OBJECTIFS:

Les mêmes qu'au cours 561-456-79 Danse Moderne III.

CONTENU:

L'élaboration des figures apprise pendant le cours 561-356-79 Danse Moderne III. De plus, l'étudiant aura davantage l'opportunité et la liberté de se développer personnellement sur le plan de la chorégraphie et d'explorer les relations entre l'émotion et le mouvement.

561-586-79 JAZZ I 0-2-0

OBJECTIFS:

Ce cours vise à développer la force et le contrôle de tout le corps afin d'élaborer une variété de figures qui seront utilisés subséquemment dans l'élaboration de chorégraphies.

CONTENU:

On augmentera le degré de difficulté des exercices et on développera les enchaînements à partir des étapes franchies. Pour developper l'habilité du danseur à bouger librement dans l'espace comme le demande le jazz, une somme considérable de temps et d'effort sera accordée au travail en diagonale.

561-596-79 CREATION ET IMPROVISATION 0-1-0

OBJECTIFS:

Encourager l'improvisation des mouvements en relation avec le son et la musique en présentant des chorégraphies originales par et pour les étudiants.

CONTENU:

Tous les cours commenceront par des exercices d'assouplissement et de contrôle. L'étudiant devra faire du travail supplémentaire concernant la coordination et le rythme pour pouvoir mieux participer à l'élaboration de chorégraphies subséquemment. On travaillera particulièrement les figures fondamentales et les relations entre elles et l'environnement pour le danseur.

561-146-79 ANALYSE I 1-3-0

OBJECTIFS:

Ce cours est conçu pour amener les étudiants à comprendre les principes théoriques de la danse classique.

CONTENU:

L'étudiant étudiera la théorie de la danse et quelles sont les différentes composantes des figures. Le cours va également porter sur le rôle des muscles et des ligaments dans l'exécution de ces figures.

561-XXX-80 TECHNIQUES D'ANIMATION EN DANSE I 1-3-2

OBJECTIFS:

Ce cours veut donner à l'étudiant les techniques fondamentales pour mener et animer des classes de danse. Par exemple, comment découvrir et utiliser avec succès les talents individuels des participants; ou encore, comment

organiser et mener un groupe donné dans un temps limité.

CONTENU:

Comprendre le comportement d'un groupe, y compris les relations inter-personnelles qui s'établissent entre les participants. Planification, préparation de l'équipement, musique et élaboration d'activités planifiées pour un groupe. Identification des niveau du groupe, et de leur capacité à poursuivre des activités plus complexes.

561-XXX-80 TECHNIQUES D'ANIMATION EN DANSE II 1-3-2

OBJECTIFS:

En tant que suite à 561-XXX-80 Techniques d'animation en danse I, ce cours veut donner aux étudiants l'opportunité de perfectionner leur technique de leadership avec un groupe d'étudiants.

CONTENU:

L'organisation d'une chorégraphie et le choix de la musique prendront de plus en plus d'importance à mesure que les animateurs progresseront vers des techniques plus élaborées. Afin d'accroître la participation et la qualité des résultats le nouvel animateur devra comprendre les techniques de motivation d'un groupe.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Educat
Direction générale
de l'enseignement collégial

Notre réf.:

Québec, le 16 juillet 1980

Monsieur Gérald Bissett
Directeur des services
pédagogiques
Collège John Abbott
C.P. 2000
Ste-Anne-de-Bellevue, Qué.
H9X 3L9

Monsieur,

Suite à la lettre que vous adressiez à monsieur Maurice Duval du Service des programmes pour l'approbation d'un programme en "techniques d'animation de danse"(A.E.C.), et après consultation de messieurs Victor Le Gendre et Léopold Legroulx sur le sujet, nous devons refuser d'autoriser un programme dans ce domaine, et ce, dans aucun collège, tant que le ministère des Affaires culturelles n'aura pas fait connaître officiellement la politique de développement de la danse.

Nous vous rappelons que l'implantation de la spécialité "danse-ballet" au collège du Vieux-Montréal représentait une solution "ad hoc" pour le cas des seuls finissants de l'Ecole polyvalente Pierre Laporte.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude Ruel
Attaché au développement
des collèges

CR/cg

c.c. MM. Andréa Bouchard
Léopold Legroulx
Victor Le Gendre
Maurice Duval

MISE AU POINT DU DOSSIER "ANIMATION DE DANSE" *

Rapport de Line Prévost, le 15 février 1982

* Il s'agit d'un projet de programme de formation professionnelle en danse pour adultes, présenté sous le titre de "DANCE ANIMATION" par le cégep John Abbott au Service des programmes de la D.G.E.C. (Direction générale de l'enseignement collégial)

REVISION DU FORMULAIRE (ANIMATION DE DANSE)

En révisant le formulaire "Animation de danse" présenté par le cégep John Abbott, nous avons constaté que ce formulaire manquait de précisions.

Le 3 février 1982, monsieur Victor Le Gendre et moi-même, avons rencontré les responsables du projet, monsieur Bill Surkis et madame Phyllis Blaukopf. Leur exposé concernant "Animation de danse" nous a paru à prime abord très intéressant. Ils nous ont expliqué que ce cours ne visait pas à faire des professeurs de danse, leur but était d'apporter un développement de connaissances dans les danses suivantes: Ballet-Danse moderne-Jazz-Création et Improvisation-Analyse, "Technique d'animation en danse", tout ceci pour animations diverses. Une attestation serait donnée aux élèves après deux ans de cours, spécifiant que ce cours ne donnait pas le droit de se déclarer professeur de danse.

Après une étude approfondie du dossier, un problème de la plus haute importance surgit, entraînant de très graves conséquences vis-à-vis des professionnels qualifiés dans l'enseignement de la danse, qui ont à leur crédit 9, 10, 12 ans et plus d'expérience.

En acceptant le projet d'Animation de danse du cégep John Abbott, d'autres CEGEP suivront ce programme et ceci sera une porte ouverte aux abus et injustices de toutes sortes.

En connaissance de cause, j'ai travaillé au ministère des Affaires culturelles avec madame Jeanne Renaud qui peut certifier mes dires.

Plusieurs Centres de loisirs engagent des personnes ayant appris seulement un an ou moins en cours de danse; la Direction de ces Centres de loisirs ne se souciant pas de la compétence exigée, engage ces personnes sans vérifier leurs qualifications.

Lorsque je mentionne plus haut les abus qui se feront au projet d'Animation de danse, incluant les trois items, Objectif du programme-Formation préalable et Critères d'admission, ceci favorisera les personnes non qualifiées comme professeurs, qui, dans le moment, s'attribuent ce titre en étant engagées comme professeurs de Ballet, de Danse moderne et surtout de Ballet-Jazz, par différentes Associations ou Centres de loisirs. Par le fait même, étant déjà sur le marché du travail, ayant 20 ans révolus et se qualifiant elles-mêmes aptes dans le domaine de la danse, en passant l'audition demandée, ces personnes seront acceptées par le CEGEP en question et n'auront que deux ans à faire, pour que les Associations et Centres de loisirs les engagent comme animateurs, enlevant ainsi la place aux professeurs qualifiés.

...2/

2/...

Des droits doivent être reconnus par une loi certifiant la protection du professeur de danse, tout comme le Bureau des Maîtres du ministère de l'Education protège le professionnel dans l'enseignement.

Il serait équitable que ce projet reste en étude tant qu'une mise au point ne justifiera de part et d'autre une approbation valable aur le ministère de l'Education pour reconnaître les professeurs de danse qualifiés.

Line Prévost *

Note. Voir ci-après la proposition d'un programme de formation professionnelle pour adultes, intitulé "DANCE ANIMATION". Lettre du cégep John Abbott à Maurice Duval, le 11 avril 1980

* Line Prévost est professeur de danse, diplômée en International de l'I.S.T.D. et de I.P.D.I., A.P.S.M. et A.G.B.J.C., C.D.T.A., diplômée du New York Arts Academy en Ballet-Jazz, Ballet Classique et Tap Dance, chorégraphe professionnelle de l'Académie des GRands Ballets de Jazz Contemporains et Lauréate en musique. Correctrice chorégraphique en danse internationale-Ballet Classique - Ballet Jazz- et disponible en tant que chorégraphe.

Line Prévost s'est vue octroyer, en 1980, le poste de représentante officielle de la C.T.D.A., pour regrouper tous les professeurs de Ballet-Jazz ou Jazz de la Province de Québec, afin de former une section de Ballet-Jazz au sein de la C.D.T.A. (Canadian Dance Teachers' Association).

collège d'alma
675 boul. Auger (nord)
Alma (Québec)
G8B 2B7
tél. (418) 668-2381

PROCES-VERBAL de la 5' réunion du comité "AD HOC" sur l'enseignement de la danse au collégial, tenue jeudi le 29 mai 1981, à 10.00 hrs, à la Maison de la Danse, 4830 Rivard Montréal.

Présences: Chiriaeff, Ludmilla
Le Gendre, Victor
O'Bomsawin, Hélène
Renaud, Jeanne

ORDRE DU JOUR

1.0 Mot de bienvenue

2.0 Adoption du procès-verbal de la 4'réunion(29-04-81)
Le procès-verbal est adopté mais on y a ajouté un amendement à l'item 5.1 sur la recommandation qui se lirait maintenant comme suit:
"Qu'après l'étude de la problématique du développement de l'enseignement de la danse au Québec , qu'il y ait une école d'état ou de spécialité qui dispense et assure la qualité de l'enseignement de cette discipline au Québec. Le rôle de cette école d'état regroupant les gens les plus qualifiés, formera le jury qui veillera à l'excellence des enseignements et sous la foi de leur recommandation,l'état pourra émettre ou non des permis d'enseignement , aux solliciteurs.Il faudra donner à cette école les moyens financiers et autres de réaliser son mandat de formation et de consultant(permis,bourses)".

2.0 (suite)...

Suivi des opérations:
Victor envoie une lettre, suite aux recommandations
V.LG. du comité, afin qu'il soit informé sur ce programme de formation aux adultes.

3.0 Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté.

4.0 Questions importantes.

4.1 L'enseignement de la danse: enseignement professionnel et enseignement général.

On dresse un tableau dans lequel on fait l'élaboration de cet enseignement en considérant:
1) les types d'enseignement
2) les lieux d'apprentissage
3) le ou les objectifs généraux
au niveau primaire, secondaire, collégial et universitaire aux deux niveaux concernés, soit le niveau professionnel et le niveau général.(Annexe 1)
4) champs d'apprentissage: se référer aux Cahiers de l'enseignement collégial à l'enseignement professionnel.
5) démarche pédagogique
6) conditions de réalisation } sont non-retenus
7) sanction des études: D.E.S.P. pour le secondaire, D.E.C.P. pour le collégial en concentration danse-ballet.
8) contrôle de l'enseignement : école supérieure de danse qui supervise. Cours de 40 crédits.
9) débouchés: non-retenu.

4.2 La danse au collégial

1) programme professionnel
Le comité émet une recommandation au sujet de la provenance de la clientèle du programme afin qu'elle soit élargie dans le but d'y admettre également d'autres étudiants que ceux de Pierre-Laporte au niveau professionnel.

2) cours complémentaires
Ils sont inexistants et non-souhaitables actuellement, en raison de la répartition de la tâche d'enseignement par département, dans les cegeps.

5.0 Informations

5.1 Les programmes à l'université
Les réponses se font tardives mais seront acheminées au comité interministériel à former.

5.2 Colloque en éducation physique au Collège St-Laurent (3,4,5 juin /81)
Il y aura une communication assurée par Hélène O'B. vendredi matin à 9.00 hrs afin d'informer les différents participants sur les travaux de ce comité.

5.3 Ecole nationale de ballet
Ceuillette d'informations: 1) rapport annuel
2) subventions par le Conseil des arts.

6.0 Autres questions

6.1 reprise du document entêté :"historique" et incorporation du document intitulé"..école de formation

6.1 (suite)....

en danse moderne au Québec". Ces travaux seront terminés par Victor et Hélène avant la dernière réunion.

7.0 Dépôt de documents

Historique
Proposition quant à l'établissement d'une école de formation en danse moderne au Québec.

8.0 Rapport final
Remis à la prochaine réunion, jeudi le 4 juin 1981 à 13.30 hrs à la Maison de la danse.

9.0 Levée de l'assemblée

Hélène O'Bomsawin ,secrétaire.
1 juin 1981.

A N N E X E I

Tableau de l'enseignement idéal de la danse aux niveaux primaire, secondaire et collégial, selon les types d'enseignement, les lieux d'apprentissage et les clientèles.

N I V E A U P R I M A I R E

TYPES D'ENSEIGNEMENT(formes)	LIEUX D'APPRENTISSAGE	CLIENTELE	OBJECTIFS GENERAUX
1) danse créative 2) danse rythmique 3) danse expressive 4) danses enfantines et folkloriques 5) pré-ballet 6) initiation aux bases de la danse classique.	Ecoles publiques (formes:1)2)3)4)) en para-scolaire (formes:5)6)) Ecoles privées et loisirs (formes 1à6 incluses)	Forme: 1)tous les âges 1' et 2' cycles 2)1' cycle 3)2' cycle 4)1'et 2' cycles 5)6-8 ans 6)8-11 ans	Initiation au mouvement.

1'cycle:1',2',3' années
2' cycle: 4',5',6' années

N I V E A U S E C O N D A I R E

TYPES D'ENSEIGNEMENT(formes)	L'IEUX D'APPRENTISSAGE	CLIENTELE	OBJECTIFS GENERAUX
1)danse et mouvement expressif 2)jazz et/ou ballet-jazz 3)danse moderne 4)danse sociale 5)danses folkloriques 6)danses ethniques 7)danses traditionnelles québecquoises 8)danse de caractère 9)ballet	Ecoles publiques d'enseignement général. (formes:1,2,3) Para-scolaire(formes:1à9) Ecoles publiques spécialis. en danse professionnelle. (Formes:2,3,6,7,8,9) Ecoles privées. (Formes: 2,3,4,5,6,7,8,9) Loisirs(formes:4,5,6,7,9)	Forme: 1) 1' et 2' cycles 2) 2' cycle secV(epsdp) 3) 2'cycle secIII(epsdp) 4)2' cycle tous les âges (loisirs) 5)tous les âges 6)secI-II(epsdp) à tous les âges 7)secIV -V (epsdp) à tous les âges 8)secIII-IV-V(epsdp) à tous les âges 9)secI-V(epsdp) à tous les âges	

1' cycle:sec.I-II-III

2' cycle:sec.IV-V

epsdp:école publique spécialisée en danse professionnelle.

N I V E A U C O L L E G I A L

TYPES D'ENSEIGNEMENT(formes)	LIEUX D'APPRENTISSAGE	CLIENTELE	OBJECTIFS GENERAUX
1)danse et mouvement expressif 2)jazz et/ou ballet-jazz 3)danse moderne 4)danse sociale 5)danse folklorique 6)danses ethniques 7)danses traditionnelles québecquoises 8)danse de caractère 9)ballet 10)claquettes 11)mime 12)danse primitive 13)danse-contact 14)rythmique	Ecoles publiques d'enseignement général. (formes:1,2,3,5,8,9,10,11,12 13,14) Para-scolaire(formes:1,2,3,4 5,6,7,10,11,12,13,14) Ecoles privées(formes:1.2.3. 4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14) Loisirs(formes:1-14) Ecole publique spécialisée en danse professionnelle (formes:1.2.3.6.7.8.9.11)	A tous les âges CEGEP I-II(epsdp)	

epsdp:école publique spécialisée
en danse professionnelle.

collège d'alma
675 boul. Auger ouest
Alma, Québec
G8B 2B7
tél. (418) 668-2361

PROCES-VERBAL de la 6' réunion du comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial, tenue à la Maison de la Danse, jeudi le 4 juin 1981 à 10.00 hrs.

Présences : Chiriaeff, Ludmilla
Le Gendre, Victor
O'Bomsawin, Hélène

S'est absentée : Renaud, Jeanne

ORDRE DU JOUR

1.0 Rapport final

Pour dresser le rapport final , on attend les réponses des universités entre autre . Plusieurs n'ont pas répondu ; il est donc assez difficile d'apporter des réponses aux différentes questions du mandat. Il est décidé d'attendre de posséder plus d'informations, afin de pouvoir, à l'automne, faire une analyse de la situation en toutes connaissances.
De même , la présence de Mme Renaud assurera la continuité de la présente démarche.

2.0 Revision du procès-verbal de la 5' réunion (29 mai 1981)

Plusieurs modifications ont été apportées:

Au point 2.0 du procès-verbal, il faut lire :"...Qu'il y ait une école d'Etat ou école spécialisée qui dispense..."..." Cette école d'Etat regroupant les gens les plus qualifiés, formera un jury qui veillera à l'excellence des enseignements et sous la foi de ses recommandations, L'Etat...."

Au suivi des opérations, ajouter Collège John Abbott

Au point 4.2 La danse au collégial, au 2) cours complémentaires
Lire:" Suite à certaines consultations, on constate qu'ils sont inexistants et non- souhaitables actuellement, en raison de la répartition de la tâche d'enseignement par département, dans les Cegeps, à moins de trouver des solutions équitables."

3.0 Informations

Réponses des universités: Nous avons eu des réponses de L'Université Laval et de l'Université Concordia

Aucune réponse de L'UQAM, de L'UM, de L'U.de Sherbrooke, ni de L'UQATR.On attend;semble-t-il certaines universités étant en vacances d'été ,les contacts sont plus difficiles.

Ecole Nationale de Ballet:Documents à recevoir.

Québec-Eté-Danse: informations auprès de Lise George

Programmes de danse au primaire et au secondaire: Hélène O'Bomsawin a rencontré Mme Lorraine Routin pour ce qui concerne le primaire et par communication téléphonique, Denis Poulin pour le secondaire dans le secteur public.Les programmes soumis par les concepteurs, Monique Bruno pour le primaire et Denis Poulin pour le secondaire, semblent s'orienter vers la danse créative comme concept. Le présent comité ayant fait ultérieurement l'analyse des trois niveaux d'enseignement, souhaite que cette orientation soit conservée mais qu'il puisse y avoir une place pour la technique de danse proprement dite.
On détermine de faire le rapport final à partir de ce qui existe et d'y inclure ce qui serait souhaitable.

Professionnel et spécialiste: Discussion sur ce qui distingue ces 2 termes en ce qui concerne la danse.
On détermine qu'un professionnel a fait carrière, alors que le spécialiste est formé pour l'enseignement.Il est à noter qu'il est certain qu'on dénomme le professionnel comme étant quelqu'un qui gagne sa vie avec la danse ou qui essaie de le faire.

Qualification et reconnaissance comme enseignant: On se pose la question comment peut se faire un système de classification ou du moins de recensement du personnel enseignant ,au Québec. Si, l'éventualité d'une qualification était envisagée,il faudrait de même penser à un système de recyclage pour le personnel déjà en place.

4.0 Levée de l'assemblée

Prochaine réunion à l'automne 1981.

Hélène O'Bomsawin
secrétaire pour le comité "ad hoc"
Juin 1981

Compte rendu de l'Atelier Danse regroupant des professeurs d'éducation physique qui enseignent la danse comme mouvement en éducation physique dans les collèges.

Cet atelier faisait partie des activités du Collogue annuel des professeurs d'éducation physique le 5 juin 1981 au collège de Saint-Laurent.

Contenu de cet atelier. Brièvement, 2 membres du Comité "ad hoc" sur l'enseignement de la danse au collégial, Hélène O'Bomsawin et Victor Le Gendre, ont échangé avec les participants, une vingtaine de professeurs, sur les points suivants:

1) Rapport: résultats de l'enquête effectuée par Hélène dans les collèges sur la situation de la danse en éducation physique;

2) Comité "ad hoc" sur la danse au collégial: Victor relève ce sur quoi porte le mandat de ce comité et expose les objectifs du Comité; de plus il fait état de la situation de la danse et de son enseignement au Québec, du contentieux entre les 2 ministères, Education et Affaires culturelles au sujet des arts d'interprétation en général; le "continuum" de la formation en danse; l'enseignement de la danse au collégial: en éducation physique; la danse professionnelle, option professionnelle, au collège du Vieux-Montréal; la danse en parascolaire;

3) Craintes des professeurs: qui doit enseigner la danse au collégial?
   - Danse comme mouvement: les professeurs d'éducation physique, objectifs visés dans cet enseignement: la "santé", principe physiologique à respecter: enseignement axé sur la technique, la physiologie, la mécanique;
   - L'option professionnelle: des professeurs de l'Ecole supérieure de danse du Québec, spécialistes;
   - Danse comme cours complémentaire ou cours institutionnel: aucun collège n'offre de tels cours actuellement.
   - Crainte s'expliquant par le nouveau programme de baccalauréat en danse à l'UQAM: qu'adviendra-t-il de l'enseignement de la danse en éducation physique? Elément de réponse apportée par les participants: la danse, comme discipline à l'intérieur de la spécialité éducation physique, le département d'éducation physique dans les collèges fait appel ordinairement à un bachelier en éducation physique (en vertu de

2/...

4) Qualité de la danse: on mentionne le recyclage des enseignants.

5) Constat: un bon nombre de collèges obligent les étudiants à choisir 4 cours différents en éducation physique, y compris la danse; par exemple, on ne permettrait pas à un étudiant de choisir Danse I et Danse II parmi ces cours.

6) Distinguer entre cours de danse et activités socioculturelles.

Hélène O'Bomsawin
Victor Le Gendre

Note 1. Ci-après, nous présentons quelques exemples extraits des publications officielles des collèges qui informent les étudiants des programmes et disciplines dispensés dans leur institution. Ces exemples font état des objectifs, contenu et évaluation de cours en danse offerts dans le cadre de l'éducation physique.

Note 2. En page 58 de ce rapport, nous présentons quelques données statistiques des cours de danse en éducation physique pour l'automne 1981.

COLLEGE BOIS-DE-BOULOGNE

Lucien Saint-Pierre

Aide Pédagogique Individuelle

CHOIX DE COURS

1980-1981

109-135-30 (M) DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF I

OBJECTIFS

Découverte de la danse à travers une technique spécifique.

Initiation à la méthode du ballet-jazz.

Meilleure connaissance de soi dans le domaine de la maîtrise du geste en mettant l'accent surtout:

. sur les possibilités de valeur expressive du mouvement,

. sur les correspondances du geste et de la musique.

Maîtrise du corps par un travail musculaire et articulaire; développer le corps pour en faire un instrument habile et adapté à la danse.

Acquisition des principes de base et des pas à la technique du ballet-jazz.

Connaissance vécue des différents aspects de la danse: moderne et jazz.

CONTENU

1. Formation rythmique et motrice vers l'interprétation et la création. Choix du mouvement libre sur un thè-

2. Technique: travail technique;

apprentissage et perfectionnement des exercices propres à la méthode Eva Von Gencsy et Martha Graham, Luigi, Jo-Jo, Smith;

recherche du sens de la danse grâce à l'interprétation d'enchaînements imposés;

recherche d'une expression personnelle de cette technique par la création d'enchaînements.

EVALUATION

Arriver à faire un montage chorégraphique d'une durée minimum d'une minute en tenant compte des concepts fondamentaux en danse: temps, espace, intensité, selon différents critères d'évaluation:

a) respect du thème choisi
b) respect du style choisi
c) technique

109-335-30 (M) DANSE ET MOUVEMENT EXPRESSIF II — PA 109-135-30 ou l'équivalent

OBJECTIFS

Chaque étudiant devra découvrir son style propre, en ayant la possibilité de le faire librement ou grâce aux moyens techniques que nous mettrons à sa disposition. Perfectionnement technique, création.

CONTENU

Théorie:

. Bagage technique; aperçu historique des différentes formes de danse;

. Composition personnelle; présentation du travail, présentation des techniques de composition, chorégraphie;

Pratique:

. Travail technique des différentes formes de danse:

- danse primitive,
- danse classique,
- danse moderne,
- jazz.

. Travail de recherche:

- improvisation individuelle dans tous les styles,
- improvisation, composition collective,
- composition personnelle dans un style choisi.

EVALUATION

Selon le système réussite-échec:

. Performance: après avoir eu la possibilité de découvrir son style personnel, soit librement, soit grâce aux moyens techniques, l'étudiant devra réaliser une construction chorégraphique d'une durée minimum de deux minutes en tenant compte des concepts fondamentaux (temps, espace, intensité).

. Technique: choix d'un imposé appris durant la session.

PREALABLE

Avoir déjà suivi le cours de danse et mouvement expressif I ou l'équivalent (connaissance et maîtrise des techniques de base dans les disciplines suivantes: classique, moderne, jazz).

COLLEGE DE MAISONNEUVE

CHOIX DE COURS

1980-1981

EDP 135 EXPRESSION CORPORELLE 0-2-0

(109-135) Etude du mouvement humain au niveau des différentes possibilités d'expression par le geste.

Notions de structuration du mouvement dans l'espace et dans le temps (forme, rythme, intensité, etc). Notions d'improvisation et de création en mouvement.

EDP 335 DANSE 0-2-0

(109-335) Acquisition d'une posture correcte et d'attitudes corporelles harmonieuses par l'apprentissage de techniques de danse. Développer la créativité par le travail chorégraphique.

COLLEGE DE TROIS-RIVIERES

ANNUAIRE 1981-1982

109-135-15 FOLKLORE I 1-0-1

Première et deuxième sessions

Apprentissage des premiers pas de base de danses folkloriques internationales, ainsi que position et formation de base. Ces danses pour débutants sont le reflet de différents pas de base des danses internationales. Pas marchés, pas courus, yemenite, balance, etc...

109-235-15 FOLKLORE II 1-0-1
PA: 109-135-15

Première et deuxième sessions

Identification et exécution de pas, positions et formations de base de danses folkloriques de niveau intermédiaire (pas de mazurka, pas de bokazo, circassien, csardas, etc.). Danses de répertoire international avec le style qu'exige la danse.

109-335-15 JAZZ I 1-0-0

Première et deuxième sessions

Prise de conscience du rythme "musique-mouvement". Prise de conscience de son corps et ses différents segments.

Apprentissage et exécution de mouvements de technique de base contenus dans l'échauffement (échanges - progressifs - chassés ...).

Exécution de deux enchaînements ballet-jazz niveau 1.

109-435-15 JAZZ II 1-0-1

PA: 109-335-15 Première et deuxième sessions

Prise de conscience de son corps, ses segments et sa possibilité de communication ainsi que le rythme "musique-mouvement".

Apprentissage et exécution de mouvements de techniques contenus dans l'échauffement (pirouette, équilibres, dissociation, etc.).

Exécution de deux enchaînements ballet-jazz niveau 2 (utilisation des différents niveaux, déplacements rapides, coordination, etc.).

DAWSON COLLEGE

CALENDAR 1980-81

DANCE

907-706-79 FUNDAMENTALS OF DANCE

This course deals with the basics of dance including theory, exercices, rhythm, coordination concentration, and movement dynamics. All forms of dance are considered, e.g. modern, folk, creative, jazz, ballet.

907-716-79 FOLK DANCE

This course is designed to introduce the student to the many different styles and steps of folk dance in both theoretical and practical form.

907-746-79 JAZZ DANCE

This course deals with the basics of jazz including dance exercices, coordination, sequences, and routines. Students practice set sequences as well as devise their own dance routines in group and individual formations. Theoretical aspects of dance including dance critiques, rhythm, and use of space are considered.

CLUB

Sports clubs are formed for the purpose of recreation and for the acquisition and perfection of skills. They are funded by student activity fees and all decisions are made by the students who are involved in them. Every club must submit a proposal to the Athletic's Council which is comprised of three students and two staff members.

Any activity or club is possible at Dawson privided a sufficient number of students indicate an interest in it. Please contact the Athletics office for information on how to organize an activity or club.

109-135-30 JAZZ DANCE

This club is designed to teach all levels of students. Be-

JOHN ABBOTT COLLEGE

CALENDAR 1981-82

DANCE COURSES

109-115-30 JAZZ DANCE I

To teach students the basics of jazz ballet including set exercices and movements, to develop a vocabulary of dance techniques to instruct students in the different styles of jazz ballet, and to teach the skills required to produce a presentation including choice of music, pace, floor plan, costumes, number of people and combinations and groups of people.

109-116-30 JAZZ DANCE II
PR: 109-115-30

To form dancers by striving for perfection and creations of style, to advance students from their basic vocabulary of dance techniques to instruct students in the different styles of jazz ballet, and to teach the skills required to produce a presentation including choice of music, pace, floor plan, costumes, number of people and combinations and groups of people.

109-116-30 JAZZ DANCE III
PR: 109-115-30

To form dancers by striving for perfection and creations of style, to advance students from their basic vocabulary of jazz to new challenging techniques and choreography, to work with the students' potential and motivation to perfect their dancing technique, skills, style, expression and apply their personality to dance, to train students to use their vocabulary from Level 1 and add new material, being able to pick up, learn and apply new dance skills quicker, learn and follow at quicker pace, to instruct students in more technical work combining balletic skills and training with jazz.

109-117-30 MODERN DANCE I

This course is designed to meet the needs of the beginning students interested in dance. Students will learn to explore movements through terms such as i) time, ii) space and flow. Group work will be utilized with emphasis on extending the individual's movement "vocabulary".

109-217-30 DANCE FITNESS

This course will provide a basis for the study of physical fitness and dance training. By undestanding dance as a strong fitness programme, the student can prepare the body for greater efficiency in movement. The class will focus on improving strength, flexibility, and endurance of the body.

109-118-30 MODERN DANCE II
PR: 109-117-30

This course is designed to increase the students vocabulary of modern techniques so he/she may develop their own individual style of movement. The class will consist of technique to improve strength, flexibility and endurance of body using more advanced exercises and combinations that combine the necessary skills established in level 1. Combinations of movement will be given as well as work on choreography.

109-119-30 JAZZ DANCE III
PR: 109-116-30

In this course, the focus will be on perfecting technique, enhancing the students style of Jazz Dance, move towards the performamce of choreography and learning repertory works. The class will consist of technique to improve strenght, flexibility, and the endurance of body, using advanced exercises and combinations. Repertory work will demand an increase in skill and style.

LENNOXVILLE:

Champlain Regional College

CALENDAR 1981-82

109-135-15 MODERN DANCE 1 (2-0-0)

This course is designed to meet the needs of the beginning student interested in dance. Students will learn the movement of weight, time, space and flow, and will learn to combine these action efforts. Group work will be utilized with emphasis on extending the individuals' movement vocabulary.

109-235-15 MODERN DANCE II (2-0-0)

This course is a continuation of Modern Dance and will make use of small group work, as well is individual work. The dance vocabulary will be extended and will include content of a dance composition, choreographic forms, and the expressive qualities of moods of movement.
Prerequisite: Modern Dance I or permission of he instructor.

109-134-15 JAZZ I (2-0-0)

An introduction to the basic technique involved in jazz dance. Jazz is a form of dance through which an individual uses complex rhythms as a means of expression.

109-234-15 JAZZ II (2-0-0)

This course is a continuation of Jazz Dance I. The dance vocabylary will be extended and will include content of a dance composition.
Prerequisite: Jazz I or permission of the instructor.

Extrait du tome I des
Cahiers de l'enseignement
collégial 1982-1983.

561.06 Danse-Ballet (programme expérimental)

90 crédits

PRÉALABLE

Il s'agit d'une programme professionnel qui fait suite au programme « perfectionnement ballet » du niveau secondaire enseigné exclusivement aux élèves de l'école Pierre-Laporte, de la Commission scolaire Sainte Croix à Ville Mont-Royal

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme vise à démocratiser l'accès de la profession ballétique en rendant l'étude du ballet accessible à tous les jeunes qui ont les qualifications requises: constitution physique, motivation et talent et qui ont atteint le niveau d'études secondaires sur le plan académique et de ballet.

Il a également pour but de former des danseurs professionnels et des instructeurs de ballet, selon les critères de sélection et de promotion de très haut niveau, en leur offrant une formation intellectuelle et académique la plus large possible par une programme comprenant entre autres, l'histoire des arts, la musique ainsi que plusieurs techniques de ballet, de danse et ainsi de suite.

Ce programme a pour objectif de préparer les jeunes au métier de danseur en établissant le lien avec les troupes existantes au Québec, d'impliquer des personnes du milieu dans les activités de formation maintenant ainsi un rapport étroit et continu avec les troupes professionnelles afin de demeurer au fait de leurs exigences, d'impliquer les élèves dans les activités professionnelles afin de leur donner l'expérience requise et la compréhension de ce qui sera exigé d'eux, pour qu'ils puissent acquérir ces connaissances et ces qualités, de former des danseurs ayant les capacités physiques, mentales et affectives pour exprimer par la danse les réalités culturelles du Québec moderne, d'établir une tradition balétique propre au Québec.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Nous définissons ainsi les objectifs spécifiques du cours: parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique académique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; parfaire la connaissance et la maîtrise des différents styles de la danse classique; acquérir la maîtrise de la technique du pas de deux; approfondir la pratique et la connaissance de la danse moderne, du jazz et des danses de caractère; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique; approfondir la connaissance de l'histoire de l'art; développer le sens de l'espace; développer le sens esthétique du geste; développer l'expression de la sensibilité par le mouvement; augmenter l'endurance dans l'effort; développer chez l'élève le style de danse qui lui est propre; développer l'imagination et la créativité et leur expression par le mouvement dansé; développer la conscience du corps.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En plus de former des instructeurs de ballet, ce programme vise à pourvoir les troupes existantes et celles qui se développent au Québec de danseurs formés localement, ce qui est la condition essentielle à l'établissement d'une tradition balétique de haut calibre et originalement québécoise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires
4 d'éducation physique *
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants:
+ cours complémentaires

520-166-79	HISTOIRE DE L'ART I	2-0-1
520-266-79	HISTOIRE DE L'ART II	2-0-1
520-366-79	HISTOIRE DU BALLET I	1-0-1
520-466-81	HISTOIRE DU BALLET II	2-0-1
561-106-80	BALLET I	0-9-0
561-136-79	PAS DE DEUX I	0-2-0
561-146-79	ANALYSE I	1-1-0
561-156-79	DANSE MODERNE I	0-2-0
561-186-79	DANSE DE CARACTÈRE I	0-2-1
561-196-80	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE I	0-1-0

561-206-80	BALLET II	0-9-0
561-217-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE I	0-2-0
561-236-79	PAS DE DEUX II	0-2-0
561-246-79	ANALYSE II	1-1-0
561-256-79	DANSE MODERNE II	0-2-0
561-286-79	DANSE DE CARACTÈRE II	0-2-0
561-296-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE II	0-2-0
561-306-80	BALLET III	0-9-0
561-307-80	MUSIQUE ET RYTHME I	0-2-0
561-317-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE II	1-5-0
561-336-79	PAS DE DEUX III	0-2-0
561-346-79	ANALYSE III	1-3-0
561-356-79	DANSE MODERNE III	0-2-0
561-386-79	DANSE DE CARACTÈRE III	0-2-0
561-396-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE III	0-2-0
561-406-80	BALLET IV	0-9-0
561-407-80	MUSIQUE ET RYTHME II	0-2-0
561-436-79	PAS DE DEUX IV	0-2-0
561-446-79	ANALYSE IV	1-2-0
561-456-79	DANSE MODERNE IV	0-2-0
561-486-79	DANSE DE CARACTÈRE IV	0-2-0
561-496-80	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE IV	0-20-0
561-506-80	BALLET V	0-9-0
561-507-80	MUSIQUE ET RYTHME III	0-2-0
561-536-79	PAS DE DEUX V	0-2-0
561-546-79	ANALYSE V	1-2-0
561-556-79	DANSE MODERNE V	0-2-0
561-586-79	JAZZ I	0-2-0
561-596-79	CRÉATION ET IMPROVISATION I	0-1-0
561-606-80	BALLET VI	0-15-0
561-696-79	CRÉATION ET IMPROVISATION II	0-1-0
561-796-79	CRÉATION ET IMPROVISATION III	0-1-0
plus un des cours suivants		
561-606-80	STAGE SUR SCÈNE	0-10-0
561-686-80	STAGE ENSEIGNEMENT	0-10-0
plus un des blocs suivants		
561-116-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) I	0-2-0
561-126-79	VARIATIONS (garçons) I	0-2-0
561-216-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) II	0-2-0
561-226-79	VARIATIONS (garçons) II	0-2-0
561-316-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) III	0-2-0
561-326-79	VARIATIONS (garçons) III	0-2-0
561-416-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) IV	0-2-0
561-426-79	VARIATIONS (garçons) IV	0-2-0
561-516-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) V	0-2-0
561-526-79	VARIATIONS (garçons) V	0-2-0
561-166-79	POINTES (filles) I	0-2-0
561-176-79	VARIATIONS (filles) I	0-2-0
561-266-79	POINTES (filles) II	0-2-0
561-276-79	VARIATIONS (filles) II	0-2-0
561-366-79	POINTES (filles) III	0-2-0
561-376-79	VARIATIONS (filles) III	0-2-0
561-466-80	POINTES (filles) IV	2-0-1
561-476-79	VARIATIONS (filles) IV	0-2-0
561-566-79	POINTES (filles) V	0-2-0
561-576-79	VARIATIONS (filles) V	0-2-0

* Note À cause du caractère des cours qui composent la spécialité les étudiants de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant ces exemptions doivent figurer au bulletin cumulatif.

2,600, boulevard Laurier
Ste-Foy, Québec
G1V 2L1
(418) 658-7771

STE-FOY, le 21 mai 1981

Monsieur Victor Le Gendre
Programme d'arts
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education
Direction générale de l'enseignement collégial
1035 De La Chevrotière
Québec, G1R 5A5

OBJET: Programmes de danses à l'Université

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointes, les informations que vous m'avez demandées. Elle ne sont pas entièrement complètes, mais vue les circonstances c'est le mieux que je puisse faire. Monsieur Jean Brunelle qui s'occupe actuellement du dossier est absent, mais dans l'avenir il serait plus juste de communiquer avec lui.

Etant très préoccupée de l'avenir de la danse au Québec et surtout de la formation et du perfectionnement de ses enseignants, je serais très heureuse d'avoir des informations concernant l'évolution de ce dossier. Si je puis vous être utile encore une fois, n'hésitez pas à me consulter.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Monique Hubert Msc.
Directeur de l'école
de danse ENTRAIN

MH/sb

LA DANSE A L'UNIVERSITE

Annexe : Réponses aux questions de l'annexe par Monique Hubert

1- Types d'enseignement

a) au département d'éducation physique: à la fois pratique et théorique
b) aux sciences de l'éducation: à la fois pratique et théorique
c) à l'école de musique: pratique

2- Types de programmes de danse

Il n'y a pas de programme de danse comme tel mais des blocs de cours.

a) au département d'éducation physique: BLOC DANSE: DANSE I*, DANSE II, DANSE III 9 crédits
b) aux sciences de l'éducation: BLOC DANSE: DANSE CREATIVE A L'ELEMENTAIRE I,II et DIDACTIQUE 9 crédits (3X3)
c) à l'école de musique: DANSES ENFANTINES, DANSES FOLKLORIQUES et ANCIENNES I, II et III, DANSES TRADITIONNELLES Iet II 10 crédits

* obligatoire en éducation physique; tous les autres cours sont optionnels, avec préalables selon le cas.

3- a) Département d'éducation physique
b) Sciences de l'éducation: BEPPO*
c) Ecole de musique

* Baccalauréat en enseignement en préscolaire, au primaire et en orthopédagogie.

4- Objectifs généraux

Voir les plans de cours ci-joint

5- Sanction des études

Aucune comme telle, à l'intérieur d'un programme donné.

6- Contrôle de l'enseignement (pour le département d'éducation physique et des sciences de l'éducation seulement)

Evaluation continue sous forme de 1) présentation pratique par équipe
2) petits travaux écrits
3) longs travaux écrits
4) examens pratiques d'habiletés à faire et à observer en termes de vocabulaire de la danse et d'interventions.

7- Coût de cet enseignement

- Frais d'enseignement:
  Un chargé de cours $37.00 taux horaire 1 cours = 45 heures = $1 665.00
  Nous offrons (éducation physique et sciences de l'éducation) 9 cours soit : $14 985.00 annuellement. A l'occasion le cours danse créative I ET II se donnent trois ou quatre fois par année à cause de plusieurs sections ou de perfectionnement pour les maîtres l'été soit: $19 980.00

- Frais de support matériel
  Environ $300.00 annuellement pour l'achat de disques, cassettes, petits instruments, etc.

- Frais fixes de locaux, ménage etc, ne sont pas considérés

- Ces coûts sont ceux du département d'éducation physique et des sciences de l'éducation.

8- Identification de la clientèle

9- Exigences pour l'admission

- Education physique Sciences santé, DEC
- Sciences de l'éducation BEPPO* Divers, DEC
- Musique Musique, DEC

* Baccalauréat en enseignement au préscolaire, au primaire et en orthopédagogie.

10- Lacunes relevées à propos de l'enseignement de la danse au Québec

- Réseaux de l'Education
  Manque d'enseignants compétents et ayant reçu une formation adéquate pour le milieu scolaire (surtout à l'élémentaire et au secondaire)

Voir pp. 4 à 16 du rapport ci-joint ("Besoins de la société et du milieu")

- Enseignement privé (récréatif et professionnel)
  Manque d'enseignants compétents et ayant reçu une formation adéquate pour répondre aux besoins du milieu récréatif.

a) Manque au niveau de la connaissance d'un contenu
b) Manque (énorme) au niveau de la pédagogie et de l'intervention
c) Manque remarquable au niveau des principes d'entrainement du corps humain
d) Manque au niveau de la connaissance de l'art et du processus de création
e) Manque au niveau d'une philosophie de l'art et du loisir

11- Solutions envisagées pour y remédier

1- voir pp. 45 et 110 (Recommandations du rapport ci-joint) ainsi que pp. 112-118
2- mise sur pied d'un programme d'implantation ayant comme but le perfectionnement à court terme de personnes impliquées en danse ou dans l'enseignement de la danse (type PPMF)*.

* PPMF: Certificat de perfectionnement en enseignement du français au primaire ou au secondaire.

12- Formation des maîtres pour les réseaux de l'éducation

1- formation initiale (BAC) où l'emphase est mise sur l'INTEGRATION et la PRATIQUE des éléments cités à la question 10
2- perfectionnement (certificat, maîtrise, etc) avec une emphase marquée sur les mêmes éléments qu'en 1
3- perfectionnement (stage, journées pédagogiques, cours universitaires complémentaires, etc) idem que 1 et 2 pour les éléments

13- Il m'apparaît extrêmement urgent de reconnaître la place de la danse dans notre société et surtout dans notre système scolaire, mais nous devons nous assurer que ses enseignants seront des plus compétents afin de lui redonner sa place dans notre vie. La compétence de nos enseignants est la garantie la plus sûre pour le développement de futurs interprètes, créateurs et appréciateurs.

DESCRIPTION DES COURS OFFERTS À L'UNIVERSITE LAVAL AYANT UNE EMPHASE SUR LA DANSE

(musique et arts et traditions populaires)

OCTOBRE 1978

Cours Offerts Aux Etudiants Inscrits
Aux Programmes De Musique

Danses enfantines: Mus-12583 (cours optionnel)
Responsable: Equipe de professeurs.

Répertoire de danses enfantines. Etude et analyse des pas de base. Bibliographie. Discographie.
1 crédit

Danses folkloriques et anciennes I: Mus-12584 (cours optionnel)
Responsable: Equipe de professeurs.

Répertoire de danses anciennes. Répertoire de danses folkloriques internationales faciles. Lecture de chorégraphies. Bibliographie. Discographie.
1 crédit

Danses folkloriques et anciennes II: Mus-16223 (cours optionnel)
Responsable: Equipe de professeurs.

Répertoire de danses anciennes (intermédiaire). Répertoire de danses folkloriques internationales (intermédiaire). Bibliographie Discographie.
1 crédit

Danses folkloriques et anciennes III: Mus-16224 (cours optionnel)

Répertoire de danses anciennes (avancées) Répertoire de danses folkloriques internationales (avancées) Bibliographie. Discographie.
1 crédit

Cours Offerts Aux Etudiants Inscrits Au
Programme Arts et Traditions Populaires

Danses traditionnelles I: ATP-10772 (cours optionnel)

Essai de définition. Classification selon le mouvement, les sujets, les types et les formes. Evolution de la danse à travers les âges. Types canadiens.

3 crédits

Danses traditionnelles II: ATP-15530 (cours optionnel)

Ce cours poursuit l'étude entreprise dans le cours préalable en insistant sur les activités d'apprentissages.

3 crédits

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION
UNIVERSITE LAVAL

DESCRIPTION DES COURS OFFERTS A L'UNIVERSITE LAVAL

DANS LE SECTEUR DE LA DANSE

Novembre 77

COURS OFFERTS AUX ETUDIANTS INSCRITS AUX PROGRAMMES DE FORMATION EN EDUCATION PHYSIQUE

Danse I: EDP-12070 (Cours obligatoire)
Responsable du cours: Monique Hubert

Identification et expérimentation des caractéristiques du travail liées aux trois composantes de la danse: le corps - le mouvement - l'expression/communication. La "danse" et les autres formes de mouvement; ce qu'elle est et son rapport avec les autres éléments de programmation en éducation physique. Etude du phénomène de la communication par le mouvement.

Danse II: EDP-13802 (Cours optionnel)
Responsable du cours: Monique Hubert

Etude et expérimentation du travail propre aux composantes "corps" et "mouvement". Identification des éléments fondamentaux de la motricité touchés par l'exploration sur le corps, l'espace, le temps et les qualités de mouvement (Laban). Expérimentation de mouvements issus des différentes techniques de danse (classique, moderne, contemporaine, jazz) et même l'amélioration du contrôle des éléments fondamentaux de la motricité. Recherche du mouvement en fonction de problèmes moteurs variés.

Danse III: EDP-13803 (Cours optionnel)
Responsable du cours: Monique Hubert

Etude et expérimentation du travail de la composante "expression" sous les formes "improvisation" et "composition". Identification de différents types de stimuli propres à l'improvisation et à la composition. Expérimentation par l'étudiant de situations pédagogiques utilisant ces différents types de stimuli. Favoriser parallèlement l'étude du rôle et des objectifs de la danse en tant qu'art et en tant qu'élément de programmation en milieu scolaire.

COURS OFFERTS A TOUS LES ETUDIANTS INSCRITS AU PROGRAMME

DE FORMATION EN ENSEIGNEMENT; NIVEAU ELEMENTAIRE

Danse à l'élémentaire I: EDP-14766 (Cours optionnel)

Responsable du cours: Monik Bruneau Germain
Dans Perreault (1980-81)

Ce cours étudie le mouvement humain en tant que moyen d'expression pour l'enfant du niveau élémentaire. En plus de familiariser l'étudiant à la structure du mouvement il l'amène à enrichir son propre vocabulaire cinétique et à saisir la relation qui existe entre cette structure et le développement des qualités expressives du corps.

Danse à l'élémentaire II: EDP-14660 (Cours optionnel avec pré-requis)

Responsable du cours: Monik Bruneau Germain
Dans Perreault (1980-81)

Identification des habiletés motrices reliées au développement des qualités expressives du corps. Familiarisation aux problèmes de l'accompagnement, de l'observation, et de l'organisation d'une situation de mouvement.

Didactique de la danse à l'élémentaire: DID-14870 (Cours optionnel avec pré-requis)

Responsable du cours: Monik Bruneau Germain
Dans Perreault (1980-81)

Ce cours vise à familiariser l'étudiant aux fonctions relatives à la planification de programme, à l'organisation d'une séance et à l'intervention.

Annexe LA DANSE A L'UNIVERSITE

CONCORDIA

1- Types d'enseignement de la danse

En fonction de former des chorégraphes et des danseurs

2- Types de programmes de danse

B.A.F. Majeur en danse moderne

3- Identification du département ou de la faculté dont relève l'enseignement de la danse

Beaux-Arts

4- Quels sont les objectifs généraux poursuivis dans cet enseignement? **Former des chorégraphes et des danseurs; accent mis sur la créativité personnelle. Travail de groupe et individuel.**

5- Sanction des études: diplôme, certificat, etc.

Baccalauréat majeur

6- Contrôle de l'enseignement de la danse; formes d'évaluation.

Environ une chorégraphie par 3 sem. à composer. Travaux de recher

7- Coût de cet enseignement

Approx. $ 15.00 par crédit

8- Identification de la clientèle: provenance des étudiants régions du Québec, à quels programmes étaient-ils inscrits au cégep **De tous les coins du Québec, et même du Canada. Certains viennent de l'uquam. Ont fait CEGEP en théâtre, très peu en dans** en art

9- Seuil d'accueil d'études universitaires : exigences pour l'admission au programme d'études universitaires **Etudiant doit avoir un minimum d'un an d'expérience en danse moderne. Passe une entrev où ses motifs s examinés.**

10- Lacunes relevées à propos de l'enseignement de la danse au Québec aux réseaux de l'Education ou dans l'enseignement privé de la danse **Seul Cégep du Vieux Mtl et école Pierre Laporte offre option en danse ! Insuffisant. Les écoles privés se ressemblent toutes mais ne se valent pas toutes.**

11- Solutions envisagées pour y remédier

Etablir un programme de danse au niveau du CEGEP, programme menar

12- Formation des maîtres pour les réseaux de l'éducation **A l'université. Pas a Concordia**

13- Autres questions que vous souhaiteriez apporter et réponses envisagées **Nil**

Documents: **Voir annuaire ci-joint, page 460; y trouverez description des cours offerts en danse.**

L'annuaire contenant la description des cours en termes d'objectifs et de contenus

81.05.08

McGill University

Department of Physical Education

AUG 1981 RECU DIECC

DOSSIER
NOMS À
ADR
POSTE À

May 29, 1981

Mr. V. LeGendre
Program Department
Building G, 19th Floor
1035 de la Chevrotière
Quebec, Que. G1R 5A5

Dear Mr. Le Gendre:

Your letter to Dr. Mager has been passed to me and I will try to answer the questions, although I may not have answers to all of them.

1. Kinds of dance instruction

A.	Introductory Rhythmic Activities	1 credit
	Rhythmic Gymnastics	1 credit
	Introduction to Creative Dance	1 credit
	Jazz & Advanced Creative Dance	1 credit
	Folk Dance	1 credit
	Creative Dance in the Schools I	3 credits
	Creative Dance in the Schools II	3 credits
	Rhythmic Activities	3 credits
	Modern Dance Forms	3 credits
	(All within the Faculty of Education)	

B.	Ballet	Social	Hawaiian or Belly
	Jazz	Disco	Aerobic
	Modern	Tap	
	(All within the Department of Athletics)		

2. Kinds of Programs

Academic (credit)
Recreational (non credit)

3. Departments or Faculties Responsible

a) Credit courses
Department of Education in the Arts & Department of Physical Education, Faculty of Education

b) Non credit courses
Department of Athletics

.../2

Postal address: 475 Pine Avenue West, Montreal, PQ, Canada H2W 1S4

4. General aims of programs

a) Department of Education in the Arts - to provide dance specialists for the educational system.

b) Department of Physical Education - to provide physical educators (majors) with dance background so they can include dance in the physical education curriculum in the schools.

c) Department of Athletics

Recreational experiences for the University student body at large.

5. Official recognition

Credit courses - Bachelor of Education

6. Evaluation (credit courses)

Varies from course to course; includes theoretical and practical components.

7. Cost

Credit: $19.00 per credit
Non credit: information from Mr. P. Smith, Department of Athletics, 475 Pine Ave. W., Montreal H2W 1S4

8. Profiles

Students are mostly from the Greater Montreal area and Quebec, but we do have some from other Provinces and countries. Statistical breakdown not available.

9. Admission level

a) Successful completion of CEGEP or its equivalent.

b) Mature student status if over 26 years.

10. Shortcomings

The main shortcoming I have observed is the general lack of dance education in the schools.

11. Possible solutions

a) Change of norms within the schools to permit School Boards to hire specialists.
b) Daily physical education in the schools, with dance required in the curriculum.
c) The development of degree programs for dance educators.

.../3

We do not have a calendar describing all the above courses, but enclosed are description of the four 3-credit courses, which are being offered for the first time in the Academic Year 1981-82.

Hoping this information is useful, I remain

Yours sincerely,

Jennifer A. T. Wall
Associate Professor

JATW/nc

CREATIVE DANCE (3 credits)

A foundation in Laban's philosophy and dance technique, an experiential course designed especially for students studying dance in education. There will be reading and written assignments as well as dance studies for the students to demonstrate their understanding of the major concepts of Laban's theory of movement.

RHYTHMIC ACTIVITIES (3 credits)

Students will develop skill in a wide range of rhythmic activities and demonstrate understanding of the benefits of the inclusion of this type of work in the school curriculum. Students will also have experiences in selecting appropriate music, equipment and activity for different age levels (K - Gr. 11).

MODERN DANCE FORMS (3 credits)

An introduction to two contemporary dance forms (jazz and modern) which are components of a dance curriculum in an educational setting. The students will demonstrate the differences between these styles and know their derivations and development as art forms over the years.

CREATIVE DANCE IN THE SCHOOLS (3 credits)

The exploration of dance potential in various forms of stimuli that are appropriate for children K - Gr. 11. The focus of the course is to explore a wide range of stimuli (music, sculpture, poetry, science, etc.) and give the dance educator an understanding of how these ideas can help children develop their powers of expression through the art form of movement. (Pre-requisite - CREATIVE DANCE)

PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN DANSE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

1. INTRODUCTION

Ouverture: Le programme de baccalauréat en danse est offert depuis septembre 1979.

Ce programme a vu le jour grâce au travail et à la persévérance de madame Françoise Riopelle, dans le cadre du département Théâtre et Danse et de la Faculté des Arts de l'Université du Québec à Montréal.

A l'heure où la danse au Québec était en plein essor, il s'avérait urgent d'offrir un lieu et des compétences à tous ceux que ce domaine intéressait, un lieu cependant différent du secteur privé et dans lequel s'articuleraient, à la fois, une pratique et une réflexion théorique sur la danse.

A ce jour, le programme, depuis son ouverture officielle, a été modifié deux fois à la lumière de la pratique au sein même de l'Université, suite aux diverses consultations faites tant auprès des étudiants que des professeurs concernés et suite aux nouvelles perspectives d'implantation de la danse au primaire et au secondaire.

Dans les pages suivantes sont présentés les trois programmes dans leur succession chronologique. Pour chacun d'eux, seule l'hypothèse du cheminement enseignement a été développée, puisque c'est sur ce profil que porte la demande d'agrément faite au Ministère de l'Éducation du Québec.

.../2

Les autres documents du dossier sont: la grille de cours-type suggérée à l'étudiant (1981-1982), la description des cours du programme, la liste des cours offerts à chaque session depuis l'ouverture du programme, la répartition de la clientèle étudiante, la liste et le curriculum vitae des professeurs concernés par le programme.

4. PROGRAMME 1981-1982: en vigueur en septembre 1981

Comme dans le programme précédent, l'étudiant s'oriente soit vers le cheminement général, soit vers le cheminement enseignement.

Nous ne développerons ici que l'hypothèse du cheminement enseignement.

4.1 Objectifs généraux

Ce programme a pour objectif de stimuler chez l'étudiant la créativité et le sens de la recherche. Il vise à développer les connaissances pratiques aussi bien dans le domaine des techniques de danse actuelles que dans celui de la création. Il a également pour objectif préalable d'approfondir les connaissances théoriques et la réflexion sur la danse artistique et éducative par l'apport d'autres sciences appliquées à la danse.

4.2 La structure du programme

4.21 Le tronc commun (11 cours)

Obligatoires pour les deux cheminements, les cours du tronc commun visent à assurer une formation disciplinaire de base: formation de technique, en rythmique, en improvisation, etc... permettant à l'étudiant de développer son expérience et une réflexion personnelle sur la danse.

- Cours théoriques

DAN 1050 Nature et fonction de la danse
DAN 3010 Danse au XXe siècle
DAN 3950 Kinésiologie descriptive et appliquée

....10

- Cours-ateliers

DAN 1010 Le temps en danse: rythmique, musicalité
DAN 1110 Dynamique du mouvement I
DAN 1150 Danse contemporaine I
DAN 1181 Composition I
DAN 2110 Dynamique du mouvement II (DAN 1110)
DAN 2510 Spectacle chorégraphique I (DAN 1150)
DAN 3150 Danse contemporaine II (DAN 1150)
DAN 5150 Danse contemporaine III (DAN 3150)

4.22 Cheminement enseignement (10 cours)

- Les objectifs:

Centré sur une approche créative de la danse, le cheminement enseignement a pour objectif de faire acquérir les connaissances fondamentales en psychopédagogie ainsi que les notions théoriques relevant d'une problématique de l'apprentissage, de l'expression et du développement humain.

- Les cours:

- les sept cours suivants:

DAN 4100 Didactique de la danse au primaire
DAN 4151 Problématique de l'apprentissage en danse
DAN 4200 Didactique de la danse au secondaire
DAN 5110 Stage d'enseignement au primaire (DAN 4100)
DAN 5200 Stage d'enseignement au secondaire (DAN 4200)
EDU 2021 Milieu scolaire québécois I
PSY 2500 Psychologie du développement

- trois cours parmi les suivants:

DAN 3050 Le corps: introduction aux théories contemporaines
EDU 1211 Etude de l'expression chez l'enfant
EDU 6011 Courants éducatifs contemporains
EDU 6720 Théories de la créativité et éducation
KIN 6180 Motricité
KIN 6950 Laboratoire d'anthropométrie et d'analyse du mouvement (KIN 5950)
PSY 2634 Psychologie du développement: étude de l'enfance et adolescence
PSY 3372 Animation de groupe: théorie et pratique

.../11

4.23 Les cours facultatifs

Six cours choisis dans le cheminement général ou tout autre cours choisi avec l'autorisation du directeur du module.

Ce choix donne à l'étudiant la possibilité de compléter sa formation par une concentration ou plus pratique, ou plus théorique, selon ses besoins.

Champs artistiques

DAN 3020 La danse dans la société québécoise
DAN 3030 Histoire de la danse
ETH 1120 Histoire de la mise en scène au XXe siècle
ETH 1045 Critique et représentation
[illegible] Art contemporain du XXe siècle
MUS 1005 Musique et danse
MUS 1010 Musique et société contemporaine

Champs complémentaires

COM 2650 Initiation à l'écriture journalistique
DAN 6300 Stage en milieu récréatif
PSY 3064 Psychologie des groupes
SOC 1900 Sociologie de la production culturelle
SOC 3230 Sociologie du loisir

Interprétation et création

DAN 1100 Danse classique I
DAN 1250 Jazz I
DAN 2180 Composition II (DAN 1180)
DAN 2200 Danse folklorique
DAN 3100 Danse classique II (DAN 1100)
DAN 3110 Interprétation (DAN 1110)
DAN 3250 Jazz II (DAN 1250)
DAN 3280 Chorégraphie I (DAN 1181)
DAN 4510 Spectacle chorégraphique II (DAN 2510)
DAN 6150 Danse contemporaine IV
DAN 6510 Spectacle chorégraphique [illegible]e (DAN [illegible])
ETH 2001 Création collective
ETH 2050 Improvisation orale et [illegible]
ETH 2140 Voix et technique I
ETH 2200 Danses d'époque
ETH 4000 Production [illegible] I

Administration et techniques du lieu de spectacle

ETH 1075 Organisation et gestion d'une troupe de production
ETH 3040 Scénographie I
COM.2501 Initiation à l'audio

ou tout autre cours choisi avec l'autorisation du directeur du module

4.24 Les cours libres

3 cours choisis en dehors du champ de spécialisation

7. COURS OFFERTS A CHAQUE SESSION DEPUIS L'OUVERTURE DU PROGRAMME

(septembre 1979)

Automne 1979 (6 cours)

DAN 1100 Danse classique I
DAN 1110 Dynamique du mouvement I
DAN 1150 Danse contemporaine I
DAN 3030 Histoire de la danse
MUS 1001 Rudiments du langage musical I
PSY 3064 Psychologie des groupes

Hiver 1980 (9 cours)

DAN 1100 Danse classique I
DAN 1150 Danse contemporaine I
DAN 2110 Dynamique du mouvement II
DAN 2500 Production I
DAN 3010 Danse au XXe siècle
DAN 3150 Danse contemporaine II
DAN 4100 Didactique de la danse à l'élémentaire
KIN 6180 Motricité
MUS 3110 Histoire de la musique canadienne

Automne 1980 (14 cours)

DAN 1100 Danse classique I
DAN 1110 Dynamique du mouvement I
DAN 1150 Danse contemporaine I
DAN 1180 Composition
DAN 2500/4500 Production I et II
DAN 3010 Danse au XXe siècle
DAN 3100 Danse classique II
DAN 3150 Danse contemporaine II
DAN 4151 Problématique de l'apprentissage en danse
DAN 4200 Didactique de la danse au secondaire
DAN 5150 Danse contemporaine III
PSY 2644 Psychologie de l'adolescence I
PSY 2634 Psychologie du développement: période de l'enfance et adolescence
KIN 5950 Cinésiologie descriptive et comparée

Hiver 1981

DAN 1100 Danse classique I
DAN 1110 Dynamique du mouvement I
DAN 1150 Danse contemporaine I
DAN 1180 Composition
DAN 1250 Jazz I
DAN 2200 Danse folklorique
DAN 2500/4500 Production I et II
DAN 3030 Histoire de la danse
DAN 3150 Danse contemporaine II
DAN 4100 Didactique de la danse à l'élémentaire
DAN 5110 Stage d'enseignement à l'élémentaire
DAN 5150 Danse contemporaine III
MUS 1005 Musique et danse
PSY 4270 Théorie de la créativité et [illegible]
PSY 2031 Psychologie [illegible]

.../26

3. PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN DANSE

STATISTIQUES D'ADMISSION

EN SESSION ET SELON LA PROVENANCE

NATURE D'ÉTUDES	AUTOMNE 1979			HIVER 1980			AUTOMNE 1980			HIVER 1981			AUTOMNE 1981			GRAND TOTAL		
	DEC	Adulte	Total	DEC	Adulte	Total	DEC	Adulte	Total	DEC	Adulte	Total	DEC	Adulte	Total	DEC	Adulte	T.
Étudiants à temps complet	18	18	23	20	4	24	31	6	37	14	4	18	38	15	53	116	39	155
Étudiants à temps partiel	1	1	2	3	1	4	1	1	2	2	3	5	1	1	2	8	7	15
Total	19	21	25	23	5	28	32	7	39	16	7	23	39	16	55	124	46	170

Selon le plan de provenance:

	D.E.C.	ADULTE	TOTAL
- Jusqu'à 21 ans	30	1	31
- Plus de 21 ans	54	30	84
TOTAL	84	31	115

Ces statistiques ne tiennent pas compte des admissions de la session d'automne 1981.

- 142 -

/27

.../27

6. CERTIFICAT DE BACCALAURÉAT EN DANSE

STATISTIQUES D'INSCRIPTION PAR SESSION

RÉGIMES D'ÉTUDES	AUTOMNE 1979	HIVER 1980	AUTOMNE 1980	HIVER 1981	AUTOMNE 1981*
Étudiants à temps complet	22	40	60	67.	115
Étudiants à temps partiel	2	8	15	23	25
TOTAL	24	48	75	90	140

* Prévisions d'inscription

9. LISTE DES NOMS DES PROFESSEURS IMPLIQUES DANS LE PROGRAMME DE DANSE DEPUIS SON OUVERTURE EN SEPTEMBRE 1979

Professeurs réguliers en danse:

Françoise Riopelle (jusqu'en mai 1980)
Michèle Febvre
Martine Epoque
Sylvie Pinard
Iro Tembeck

Chargés de cours en danse:

Christine Martinet-Delcharval-Clair
Jean-Pierre Perreault
Joscelyne Renaud
Monik Bruneau
Linda Rubin
[illegible]
Ninoska Gomez
Martine Haug-Georges
Peter George
Jimmy Di Genova
Nicole Laudouar
Jill Marvin

Professeurs d'autres disciplines:

- Théâtre: [illegible]

- Psychologie: Rees Haas
Paul Fraisse
Nicolaï [illegible]
Michel Denis

- Sciences de l'éducation: [illegible]

- Ethnologie: Guy Arbon
[illegible]

.../29

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'enseignement collégial

Québec, le 15 septembre 1981.

Madame Betty Oliphant
Directrice
Ecole nationale de Ballet
111, Maitland
Toronto (Ontario)

Objet: L'Ecole nationale de Ballet
à Toronto.

Madame,

Etant responsable des programmes des arts au ministère de l'Education du Québec pour l'enseignement collégial, je souhaiterais connaître l'institution que vous dirigez à Toronto. Dans ce but, pourriez-vous m'envoyer les documents qui me renseigneraient sur l'Ecole nationale de Ballet (annuaire et autres documents). Egalement, je souhaiterais connaître les points suivants:

- Quels sont les programmes de formation en danse suivis à Toronto? Quels en sont les objectifs et les exigences?

- De qui relève l'enseignement de la danse de votre Ecole? Est-ce un organisme autonome, région non pas un ministère du gouvernement de l'Ontario? Quel ministère, s'il y a lieu?

- Comment sont sanctionnées les études? Diplôme, certificat ou autrement?

- Qui assure le contrôle de l'enseignement de la danse? Quelles sont les formes d'évaluation?

- Combien coûte cet enseignement? Est-ce que les étudiants y contribuent et dans quelle mesure? Quels sont les modes de financement de votre enseignement? Est-il subventionné et dans quelle mesure?

.../2

- D'où provient la clientèle de l'Ecole? Quels sont les frais de séjour et de subsistance des étudiants? Reçoivent-ils des bourses d'études? De qui les reçoivent-ils?

- Quelles sont vos exigences d'entrée à l'Ecole et pour les garçons et pour les filles?

- Quelles sont les lacunes que vous relevez à propos de l'enseignement de la danse au Canada dans les divers réseaux de l'Education? En particulier, au Québec?

- Y a-t-il, d'après vous, des programmes de formation et/ou de perfectionnement qui mériteraient d'être offerts dans les universités canadiennes?

- Y a-t-il d'autres questions auxquelles vous aimeriez apporter des réponses?

Je vous sais gré de répondre à mes interrogations pour le mieux être de la danse.

Vous remerciant de votre bonne attention, je vous prie de recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments.

Victor Le Gendre

Victor Le Gendre
Direction des programmes
1035, de la Chevrotière
Edifice "G", 19e étage
Québec
G1R 5A5

VL/sm

The National Ballet School
105 MAITLAND STREET, TORONTO, ONTARIO M4Y 1E4, (416) 964-3780

December 18, 1981

Mr. Victor Le Gendre,
Director of Programs,
Ministry of Education,
QUEBEC, P.Q.

Dear Mr. Le Gendre:

Sometime ago we received a letter from you requesting information about The National Ballet School. I must apologize for taking so long before answering the letter, and I hope the information following will be of some use to you.

I have enclosed a copy of our Brochure and the school Calendar for 1982-83. Those two documents should give you a general idea about the aims of the School and specific information about the length of the school year, courses offered, tuition and residence fees, etc.

Our School exists to train dancers for a career in Canada's classical ballet companies. In addition, our Teacher Training course qualifies individuals to teach ballet both within professional schools and at the community level.

Admission to the School is through a series of auditions and only those students that show very clear potential are accepted. Because dance training must begin at an early age, our program combines the ballet training with a complete academic education, beginning at the Ontario level of Grade 5 and continuing through Grade 12. While we are technically classed as a private school, our academic program follows the guidelines laid down by the Ontario Ministry of Education and we are inspected on an annual basis. At the secondary level, our students follow courses generally at a Level 5, which provides them with the opportunity of university entrance, if they decide to further their education after graduation.

..../2

The School has developed its own style regarding the teaching of ballet, however, we do follow the international Cecchetti syllabus and our students are regularly inspected by outside examiners. The standards maintained by the School are at a world-class level comparable with the other two or three leading ballet schools in the world.

The School is an autonomous organization and we are funded in the following way: 70% of our operating budget is provided by three levels of government - at the Federal level through the Canada Council; by the Ministry of Culture and Recreation for the Province of Ontario; and by the Corporation of Metropolitan Toronto. 20% of our funds come from tuition and residence fees, and the final 10% is raised by the Board of Directors through private fund-raising. We have a substantial scholarship program which provides assistance to students up to 100% of their fees if their families are unable to meet these expenses. Our mandate allows that any child with the talent to come into the School should not be restricted for financial reasons.

Our students come from across Canada and we accept a few from outside the country if they demonstrate exceptional promise. The School conducts annual auditions in 27 cities across the country in our search for talent.

While a number of Canadian universities and community colleges offer dance training, most of this is in the area of dance criticism, dance therapy or the rudiments of modern dance. While many of these programs have validity, they are not really in the business of training professional dancers, or even teachers, because of the older age range of the students.

I hope this letter answers at least some of your questions, and again I apologize for taking so long before getting back to you.

Yours sincerely,

G.M. ELDRED,
Administrative Director
and Academic Principal

Encls.

The National Ballet School
105 MAITLAND STREET, TORONTO, ONTARIO M4Y 1E4 (416) 964-3780

ENROLMENT - 1981/82 SCHOOL YEAR

	Res.	Day	Total	Graduates & Specials	Student Teachers	Total
Boys	23	16	39	18	3	[illegible]
Girls	68	29	97	9	29	135
Total	91	45	136	27	32	195
No. receiving assistance:	62	16	78	12	4	94

Home	Grades 5 - 12	Grads/Specs/ St. Teachers	Total
Newfoundland	3	3	6
New Brunswick	2	-	2
Québec	24	15	39
Ontario	79	26	105
Manitoba	2	-	2
Saskatchewan	3	4	7
Alberta	7	1	8
British Columbia	7	2	9
U. S. A.	9	3	12
Israel	-	1	1
South Africa	-	1	1
Sweden	-	1	1
Hong Kong	-	1	1
Thailand	-	1	1
	136	59	195
Number of French-speaking students	22	15	37

6.3 Annexe 3: Documents de référence

	Page
Les spécialistes	151
S.O.S. Parents, vos enfants seront les handicapés de demain.	158
L'Ecole de danse de l'Opéra de Paris.	161
L'Association canadienne des professeurs de danse - Canadian Dance Theaters' Association.	169
Le ballet en Allemagne: article de Olga Maynard, "Training Gifted Dancers" dans DANCE MAGAZINE, février 1982.	172

Réaction d'un groupe de professeurs intéressés à la formation de spécialistes en art[1], au document de travail "Guide d'exploration. La formation initiale de spécialistes au primaire et au secondaire pour les langues secondes, les arts et l'éducation physique".

(Extrait du Rapport du Comité d'exploration d'un projet de programme sur la danse, 9 décembre 1979, Université Laval, pages 112-118).

Université Laval

Le 25 mai 1979

1. Ces professeurs font partie du comité d'exploration d'un projet de programme sur la danse formé en avril dernier afin d'étudier l'opportunité d'ouvrir un programme de formation en danse. Ces professeurs sont:
   1) Mlle Monique Hubert, professeur substitut département d'éducation physique (F.S.E.)
   2) Mlle Madeleine Lord, professeur assistant, département d'éducation physique (F.S.E.)
   3) Mlle Louise Mathieu, professeur assistant, école de musique (F.A.)
   4) M. André Paré, professeur chercheur, département de psycho pédagogie (F.S.E.)

1. Introduction

La réaction qui fait l'objet du présent document porte sur la question du spécialiste en art seulement. Elle peut être résumée comme suit. Le groupe s'est dit d'accord sur les bases sélectionnées comme éléments guides de l'élaboration du programme de formation de spécialistes soit, 1) l'analyse du besoin des spécialistes 2) les principes énoncés concernant l'orientation de la formation de spécialistes et, 3) les principes énoncés concernant l'aménagement des programmes de formation de spécialistes. Le groupe, toutefois, s'est dit en désaccord avec l'orientation que le MEQ compte donner au programme de formation de spécialistes en art. Elle ne respecte pas selon eux certains principes guides énoncés en fonction de la formation de spécialistes.

Ce document se veut une clarification de cette position par l'apport de précisions supplémentaires concernant les points d'accord et de désaccord.

2. Les points d'accord

Le groupe reconnaît avec les auteurs du "Guide d'Orientation" que la formation nouvelle de généralistes au primaire, la définition de la nature de la discipline, les objectifs d'apprentissage des élèves et les responsabilités générales du spécialiste constituent des bases appropriées à l'identification des besoins spécifiques à chaque type de spécialiste oeuvrant en milieu scolaire.

Sur la question de la nature de la discipline, le groupe s'est montré particulièrement d'accord pour reconnaître que l'enseignement des arts "requiert des acquis spécifiques et des habiletés de différents ordres même au primaire et que ceux-ci peuvent s'acquérir surtout par un programme de formation assez poussé reposant sur un intérêt et des aptitudes spécifiques de l'individu". Ils ont souligné, cependant, que ces acquis professionnels n'habilitent pas nécessairement le candidat à "éveiller les enfants à des réalités artistiques". Une compréhension du phénomène "art" en tant que

processus individuel, aussi bien qu'en tant que force sociale et éducative, en plus de l'acquisition de connaissances et d'habiletés didactiques et de la possession de certaines qualités personnelles sont susceptibles de jouer un rôle favorable à l'atteinte de ce but.

Les membres du groupe ont interrogé le point 2.3 "objectifs d'apprentissage des élèves". Le développement de ce point leur est apparu insuffisant. N'énoncant pas clairement l'ensemble des objectifs d'apprentissage des élèves il ne peut être considéré comme une base adéquate sur laquelle fonder l'orientation de la formation des spécialistes en art.

Il apparaît nécessaire de fournir plus d'information concernant l'orientation des programmes scolaires. Compte tenu d'une orientation préalablement définie par le biais de quatre volets (musique, arts plastiques, art dramatique et danse), les membres du comité ont de plus été étonné de constater que seuls les éléments véhiculés par les volets musique et arts plastiques aient été présentés. Au même titre que ces deux volets, ceux de l'art dramatique et de la danse véhiculent des éléments spécifiques qui sont essentiels à la composition du point "objectifs d'apprentissage des élèves". La définition de l'orientation du programme de formation en art dans le cadre de ce point est apparue prématurée et incohérente puisque l'ensemble des objectifs d'apprentissage des élèves n'avaient pas été identifiés.

Sur la question des responsabilités générales du spécialiste, les membres ont cru opportun d'attirer une attention spéciale sur les tâches reliées à l'encadrement des titulaires. Cette tâche très importante à l'élémentaire ne semble avoir reçu que peu d'attention.

L'ensemble des principes guides de l'orientation de la formation de spécialistes a été accepté. Les professeurs ont fait remarqué cependant que le point 3.6 (Le candidat qui se destine à l'enseignement d'une spécialité devra préalablement démontrer des connaissances, des intérêts et des aptitudes jugés pertinents à la discipline de formation envisagée) pourrait

et/ou devrait avoir des implications pour les conditions d'admission des candidats au programme de formation en art.

Le groupe s'est montré favorable à l'ensemble des principes d'aménagements des programmes de formation. Le besoin d'une formation composée d'un "tout intégré d'activités" orientée principalement vers la préparation des candidats à l'enseignement (pt 4.1.1), qui consolide les acquis des candidats dans la spécialité qui fera l'objet de leur enseignement et les forment à la didactique de cette même discipline (pt. 4.1.2) a été particulièrement reconnu. Toutefois, la possibilité de préparer des candidats à l'enseignement tant au primaire qu'au secondaire a fortement été mise en doute dans le cadre d'un programme de 90 crédits (pt. 4.1.5).

Le groupe a souligné le besoin dans le cadre de 30 crédits de psychopédagogie de tendre vers un équilibre entre "croissance personnelle" et "connaissance à acquérir".

3. Points de désaccord

3.1 Compartimentalisation du programme de formation de spécialistes en arts.

Bien que le documents de travail "Guide d'Orientation" porte sur la formation initiale de spécialistes au primaire et au secondaire pour les arts, la préoccupation de phénomène "ART" ne se retrouve nullement dans les spécifications quant à la formation d'un tel spécialiste. En effet, chaque forme (musique, arts plastiques, art dramatique et danse) y est abordée de façon cloisonnée, comme si ces formes n'avaient rien de commun entre elles. Elles partagent pourtant plusieurs éléments philosophiques, anthropologiques, sociaux, psychologiques, interventionnels, etc... Ce manque d'attention à l'essence de l'art apparaît comme une lacune sérieuse dans un programme de formation de spécialistes en arts. Reconnaître et tenir compte de l'art, dans le sens large du terme, apparaît comme un facteur essentiel au développement d'un 'tout intégré d'activités" de formation en art. Tel que présenté dans le cadre du document "Guide d'Orientation" le programme de formation en art ressemble davantage à un assemblage d'éléments qu'à un tout intégré d'activités.

3.2 Incohérence de l'orientation du programme de formation de spécialistes en arts

Considérant que:

1) le programme des arts au primaire et au secondaire comporte quatre volets bien identifiés soit: musique, arts plastiques, danse, art dramatique

2) les points 3.6 et 4.1.2 suggèrent que les connaissances et aptitudes des candidats dans un domaine constituent les bases fondamentales de la formation de celui ou celle qui se destine à l'enseignement d'une spécialité,

la définition de l'orientation du programme de formation en art par le biais de deux disciplines dominantes pré-établies (arts plastiques et musique) et deux sous-dominantes pré-établies (art dramatique et danse) est inconérente.

De plus, telle que présentée dans le document "Guide d'Orientation", l'orientation du programme de formation en art est discriminatoire pour le candidat possédant une formation préalable en danse ou en art dramatique. (Une telle formation peut être acquise en dehors du système d'éducation publique) Elle ne lui permet pas, tel que le principe 4.1.2 d'aménagement des programmes de formation stipule, de "consolider ses acquis" dans la spécialité qui fera l'objet de son enseignement. L'orientation proposée pour la formation du spécialiste encourage le statut quo en matière d'art. Elle tue dans l'oeuf les efforts faits au niveau des programmes d'art scolaires pour élargir les moyens d'éducation artistique par l'addition de l'art dramatique et de la danse. Reléguer l'art dramatique et la danse au statut de sous-dominante diminue grandement les chances d'implanter un enseignement de qualité en ces matières. Cela est discriminatoire pour les enfants possédant un intérêt et des aptitudes accrues pour ces formes d'art (art dramatique et danse), aptitudes qu'ils ont le droit d'exploiter et de développer.

Les membres du groupe sont d'avis que plus de flexibilité doit être donnée à l'orientation du programme de formation en art. Ils suggèrent 1) que cette orientation soit définie par une seule discipline dominante et trois disciplines sous-dominantes et que 2) le choix de la discipline dominante soit optionnel et basé sur les intérêts et aptitudes des candidats. Cette orientation permet que chacune des disciplines (musique, art dramatique, danse et arts plastiques) puisse être choisie comme dominante par des candidats possédant une formation préalable adéquate.

3.3 Répartition des 90 crédits de formation de maîtres spécialistes en art

Les points de désaccord précédents ont amené les membres du groupe à ne pas être d'accord sur la répartition des 90 crédits en formation des maîtres spécialistes en art que propose le document "Guide d'Orientation". Ces mêmes points de désaccord les ont amené à suggérer la répartition suivante des 60 crédits dans la spécialité.

1° Tronc commun en art (± 12 crédits)

Les problèmes suivants pourraient être abordés dans le cadre des cours de ce tronc commun:

a) ART:
- Théories philosophiques
- Nature et fonction
- Processus, produit
- Médium de communication, instrument

b) ART et EDUCATION:
- Arts, moyens de croissance individuelle
- Courants contemporains d'éducation artistique
- Art, créativité, pédagogie, intervention

c) ARTS CONTEMPORAINS:
- Courants contemporains en musique, art dramatique, arts plastiques et danse, et leurs interrelations

d) ART et HISTOIRE: Evolution de la musique, des arts visuels, de la danse et des arts plastiques et leur influence sur les sociétés au cours des âges.

e) -

f) -

g) -

2° Une discipline majeure choisie par le candidat selon ses acquis préalables (± 21 crédits)

Cette position veut refléter la tendance naturelle qui veut qu'un candidat développe ordinairement ses connaissances et habiletés dans une forme d'art. Très rarement un jeune adulte de 19-20 ans excelle-t-il dans deux formes d'art. Une seule discipline majeure est susceptible de favoriser une spécialisation réelle dans cette discipline.

3° Trois disciplines sous-dominantes déterminées selon le choix de la discipline dominante (± 12 crédits)

Les disciplines mineures doivent fournir suffisamment de connaissances et d'habiletés en matière de leur champ aussi bien qu'en matière de didactique pour permettre au candidat de se sentir apte à intervenir. L'expérience de formation en danse créative offerte dans le cadre du BEPEO à l'Université Laval porte à croire que 9 crédits représentent un minimum à respecter pour l'atteinte de cet objectif en fonction du niveau primaire seulement. La perspective de rendre le candidat apte à intervenir au niveau primaire et secondaire porte à croire qu'un minimum de 12 crédits est nécessaire à l'atteinte de cet objectif.

4° Soixante crédits dans la spécialité

Il semble qu'un minimum de 60 crédits dans la spécialité ne soit pas suffisant pour former un candidat apte à intervenir aux niveaux primaire et secondaire. Ce minimum aurait avantage à être augmenté selon les besoins.

S.O.S. PARENTS, VOS ENFANTS SERONT
LES HANDICAPES DE DEMAIN

par Line Prévost, le 24 février 1982

S.O.S. PARENTS, VOS ENFANTS SERONT LES HANDICAPES DE DEMAIN

Par Line Prévost

1982-02-24

Ce thème est le titre réservé pour mon livre, présentement en préparation. Je ne me doutais pas que ce titre choisi devancerait l'oeuvre inachevée, en servant de "SLOGAN" pour sensibiliser la population en un cri d'alarme face aux menaces destructives des soi-disant professeurs de danse, tortionnaires sans scrupule, avides de gloire et surtout avides de gain qui feront de vos enfants les Handicapés de demain.

La majorité des parents ne peuvent discerner le professeur de danse qualifié au soi-disant professeur; alors les abus n'ont pas de limite, n'ayant aucun contrôle, les professeurs reçoivent l'octroi d'une main (quand il y a octroi) et de l'autre, collecte une inscription, engage un soi-disant professeur à peu de frais et le tour est joué. Les parents font confiance sans demander de références et c'est l'enfant qui en subira les conséquences en troubles de santé.

Lorsqu'a paru mon livre Etude pédagogique dans l'enseignement de la danse, des amis chropraticiens, qui assistaient au lancement, éveillèrent mon attention en me parlant de l'ampleur que prenait depuis un certain temps, la quantité d'enfants qui se présentaient à leurs cliniques pour maux de dos, maux de jambes, maux de reins, déficiences de la colonne vertébrale, etc. Tout ça m'intrigua à un tel point que je décidai de faire un sondage.

J'ai communiqué et rencontré plus de 200 professeurs pour établir un projet proposé par la C.D.T.A. (Canadian Dance Teachers' Association-Association canadienne des professeurs de danse); j'ai même fait paraître dans le Journal Dansomanie et autres journaux locaux une lettre ouverte à tous les professeurs de Ballet-Jazz ou Jazz (preuves à l'appui) ci-joint, les 3/4 de ces derniers et plus certifiaient leurs diplômes ou attestations en paroles et non en documents.

J'eus recours aux services de madame Jeanne Renaud qui manquait aussi de renseignements. Nous unîmes nos efforts en communiquant avec les Loisirs, Centres sportifs, Paroisses, enfin partout où il y avait des écoles de danse opérant: nous avons constaté qu'un marché noir dans ce domaine existe au détriment des professeurs compétents et des parents soucieux du bien-être de leurs enfants.

Les Chiropraticiens conscients de la gravité de la situation actuelle nous procurèrent ce formulaire nous indiquant clairement tous les maux et conséquences survenant de l'incompétence de ces soi-disant professeurs.

2/...

A vous, maintenant de juger s'il est temps de mettre un frein à tous ceux qui feront de vos enfants les HANDICAPES DE DEMAIN.

Line Prévost

LETTRE OUVERTE À TOUS LES PROFESSEURS DE BALLET-JAZZ OU JAZZ

Ceci concerne les professeurs de ballet-jazz ou jazz, qualifiés et non le soi-disant professeur. Plusieurs ont répondu à l'appel mais il y en a qui font la sourde oreille ou ils ont l'excuse de ne pas être au courant. C'est pour la raison que tous les professeurs qui ont les qualifications requises reconnues pour enseigner le ballet-jazz ou jazz recevront gratuitement le journal Dansomanie, gracieuseté de ce journal et je profite de l'occasion pour remercier la direction de ce beau geste.

Depuis quelques mois, plusieurs journaux de danse ont fait le message suivant: "Lyne Prévost représentante officielle pour la Canadian Dance Teachers Association (Toronto) lance un appel à tous les professeurs de ballet-jazz ou jazz pour se regrouper en vue de former une section de ballet-jazz au sein de la CDTA (Canadian Dance Teacher Association). Pour de plus amples informations, communiquez à 473-4051 et demandez Lyne Prévost, surtout si vous n'avez pas reçu le journal en question. Nous avons reçu la liste de tous les professeurs de ballet-jazz résidant au Québec, il se peut qu'un oubli se soit glissé et que vous ne figurez pas sur cette liste, alors, n'hésitez pas à communiquer avec moi à 473-4051 (Lyne Prévost). Je me ferai un plaisir d'ajouter votre nom. A une entente de rencontre fixée à l'heure qui convient, soyez assurés que cette heure n'est pas perdue pour vous, puisque vous profitez d'une rubrique qui vous est allouée comprenant reportages et photos dans le journal Dansomanie.

Je tiens à préciser à tous les professeurs de ballet-jazz que cet appel de regroupement n'est pas pour vous détruire et nuire, à nos écoles, loin de là, c'est plutôt pour nous donner une force de protection.

Il faut bien admettre que pour avoir cette force de protection, nous sommes obligés d'aller chercher notre enseignement et nos diplômes à l'extérieur de la province de Québec, et lorsqu'on a obtenu tout cela de peine et de misère, voyage exténuant et onéreux, échange d'argent, frais de cours, logement, repas, un grand nom connu de l'extérieur arrive dans notre province, ouvre des écoles en y mettant son nom à grosse tête d'affiche et repart en nous laissant de simples moniteurs pour ne venir qu'une ou deux fois par année faisant acte de présence pour redonner un coup de publicité à ces écoles qui s'établissent tout près des nôtres.

Puisqu'ils ont la protection pour eux et que cette même protection nous est offerte, pourquoi hésiter à y adhérer.

Pourquoi les vrais professeurs de jazz qui ont fourni tant d'efforts pour arriver à donner un enseignement de qualité avec la conscience de bien faire leur métier, se regrouperaient pas en vue de former un standard au sein de la Canadian Dance Teacher Association, dont ce dernier est reconnu mondialement.

Les avantages que vous en retireriez vous seront expliqués lors de l'entrevue que j'aurai avec vous. Un avantage en autre: celui d'éliminer les moniteurs qui se disent professeurs et qui n'ont pas les qualités requises pour un enseignement adéquat, combien de problèmes en même temps seraient éliminés pour les pauvres enfants qui en sont les victimes.

Lyne Prévost

L'ÉCOLE DE DANSE

THÉÂTRE NATIONAL DE L'OPÉRA DE PARIS

MAR 12
REÇU
DMDEC

L'École de Danse de l'Opéra de Paris est la plus ancienne institution de ce type.

Elle fut établie en 1672 par Lulli; le maître de Ballet Beauchamps en était le surveillant et le danseur Lestangs, le directeur. Tout postulant à un emploi artistique y faisait ses classes, que ce soit pour le chant ou pour la danse. En effet ces deux secteurs n'étaient pas strictement individualisés comme maintenant, mais les artistes passaient fréquemment de l'un à l'autre.

En 1713, à l'occasion d'un nouveau réglement pour l'Opéra, Louis XIV lui donna, à la demande de Lulli, une existence officielle. Dès lors, l'École avait pour mission de former des danseurs qui constitueraient le Ballet de l'Académie Royale de Musique. Dès cette époque, l'enseignement était gratuit. L'École fut installée dans le magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise; les cours avaient lieu les mardi, jeudi et samedi matin.

La réglementation devait se renforcer au cours des années, comme les exigences touchant aux qualités physiques des élèves. L'examen médical, préalable à tout engagement à l'École, devint très vite obligatoire.

En 1860, 23 élèves sont inscrits à l'École de Danse. Ils sont répartis en 7 classes :

— un niveau élémentaire pour les filles,
— un autre pour les garçons,
— une classe de pantomime; réservée à l'étude des rôles des ballets d'action du répertoire,
— une classe d'exercice de ballets,
— une classe de perfectionnement.

Le professeur de la classe de perfectionnement était responsable de la bonne marche des études et assumait le rôle de Directeur de l'École. La durée des études est de 5 ans environ, l'entrée à l'École implique une sorte de contrat d'apprentissage, qui lie l'enfant à l'Opéra de manière exclusive.

L'instruction générale sera négligée pendant longtemps. Le programme des études n'en fait mention qu'à partir de 1860. La scolarité est alors obligatoire jusqu'à 12 ans; jusqu'à 13 ans à partir de 1915. Jacques Rouché, Administrateur de l'Opéra, obtient en 1919 la création d'une École réservée aux enfants de l'Opéra, l'École de la rue de la Ville-l'Évêque. A partir de cette époque, l'obtention du Certificat d'Études Primaires est nécessaire pour l'engagement dans le Corps de Ballet. En 1960, l'École de Danse est

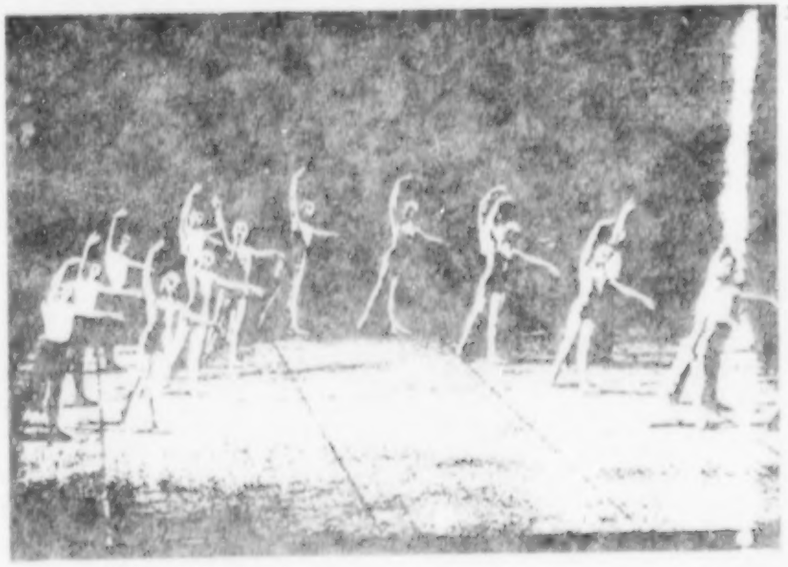

l'enseignement artistique et technique; un programme d'études fixes, étalé sur toute la scolarité, est établi.
L'obtention du B.E.P.C. est maintenant exigée pour l'entrée dans le corps de ballet. Le règlement de l'École de Danse prévoit que la scolarité est obligatoire jusqu'à la date d'engagement, elle est donc assurée jusqu'au niveau du Baccalauréat.
En 1972, Claude Bessy, est nommée Directrice de l'École de Danse. Elle demande à Rolf Liebermann, Administrateur Général de l'Opéra, des modifications profondes dans les programmes de l'École.
En 1976, les structures sont remaniées.
La scolarité à mi-temps a remplacé les horaires aménagés. A l'enseignement de la danse classique se sont ajoutés des cours de danse ancienne puis folklorique, de danse de caractère, de danse moderne puis de jazz, de mime, d'adage, de variations et de répertoire.
L'enseignement donné à l'École de Danse est ainsi le plus complet qui puisse se faire à l'heure actuelle. Il est dispensé, pour la partie artistique, au Palais Garnier, dans les locaux réservés aux enfants.

ADMISSION

Aujourd'hui les conditions d'admission à l'École sont les suivantes :
— avoir entre 8 et 12 ans (13 ans pour les garçons)
— être de nationalité française (cependant, les étrangers sont admis dans une proportion de 5%).

Après un examen d'aptitude physique et un examen médical, les enfants qui ont été retenus suivent un stage de trois mois (avril - mai - juin) à raison d'un cours de danse chaque soir.
Un concours d'entrée sanctionne ce stage, le nombre d'enfants admis est fonction des places disponibles. Il ne peut y avoir admission en cours d'année, sauf pour les premiers prix du Conservatoire de Paris ou des Conservatoires Régionaux.
Les effectifs de la rentrée 1979 sont les suivants : 90 enfants (47 filles et 43 garçons).

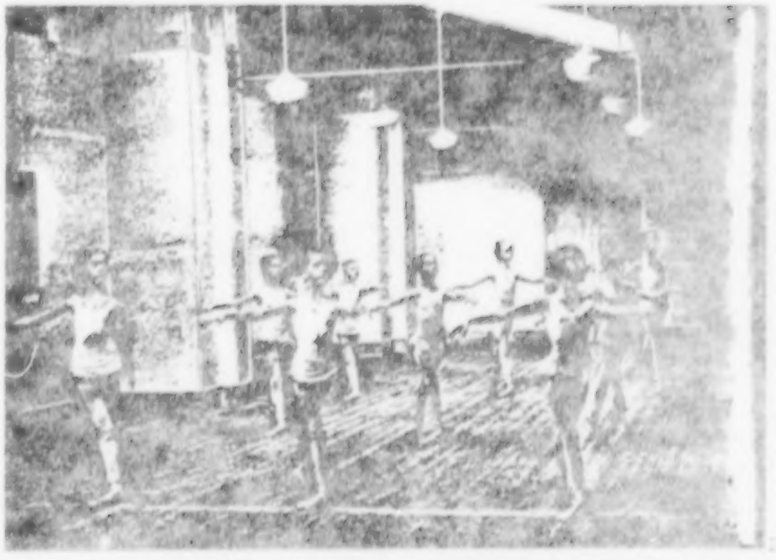

PROGRAMME DES ÉTUDES

A partir de l'entrée à l'École de Danse, l'enseignement est gratuit et dispensé sur six ans au maximum.
Le programme d'études est établi sur cinq ans. Les enfants sont répartis en cinq divisions filles et cinq divisions garçons. La matinée est consacrée au cours de danse (1 h 30) et à l'enseignement complémentaire (histoire de la danse, histoire du théâtre, mime, danse ancienne, danse folklorique, musique...).
La difficulté des cours est graduée suivant les divisions, le programme à respecter est établi à l'avance. Les débutantes de 5e division sont surtout « placées ». En fin d'année elles commencent les pointes à la barre.
Les élèves de 1re division, qui ont environ six années de danse, doivent être capables d'exécuter une variation du répertoire ou une variation imposée. L'après-midi est réservé à l'enseignement scolaire, assuré à l'École de la rue de Surène jusqu'au B.E.P.C., puis au Lycée Racine jusqu'au Baccalauréat. Ces classes spéciales, fonctionnant à mi-temps sont réservées aux élèves de l'Opéra et du Conservatoire.
Le B.E.P.C. est obligatoire pour l'admission dans le Corps de Ballet.
En fin d'année, les élèves passent un concours qui décide de leur admission dans la classe supérieure, de leur maintien dans la même classe ou de leur renvoi de l'École.
Les élèves de la classe terminale, après concours (une coda réglée par la Directrice de l'École de Danse, une variation du répertoire — ces dernières années les filles ont présenté le boléro de « Coppélia », les variations de « Faust » et « Hélène », « Cléopâtre », « Phryné », la variation du « Pas de Trois », de Minkus, et celle de « Soir de fête » — et les garçons la variation de « Castor et Pollux », celle de « Don Quichotte », et celle de « Soir de fête ») sont engagés dans le Corps de Ballet suivant le nombre des places disponibles (l'âge légal d'engagement est 16 ans, des dispenses peuvent être accordées si besoin), ou quittent l'École munis d'un diplôme de fin d'études.
En 1976, 4 élèves ont été engagés dans le Corps de Ballet (3 filles et 1 garçon). En 1977, 5 élèves (4 filles et 1 garçon). En 1978, 5 élèves (2 filles et 3 garçons). En 1979, 8 élèves (4 filles et 4 garçons).
L'École de Danse dispose d'un foyer nouvellement implanté qui peut recevoir deux cours complémentaires par semaine, les mardi et jeudi. Depuis 1978, ces cours sont assurés pendant les petites vacances scolaires; ils sont naturellement facultatifs. Les élèves de dernière division, engagés comme stagiaires dans le Corps de Ballet bénéficient encore pendant un an des cours de danse donnés à l'École, comme cours de perfectionnement.

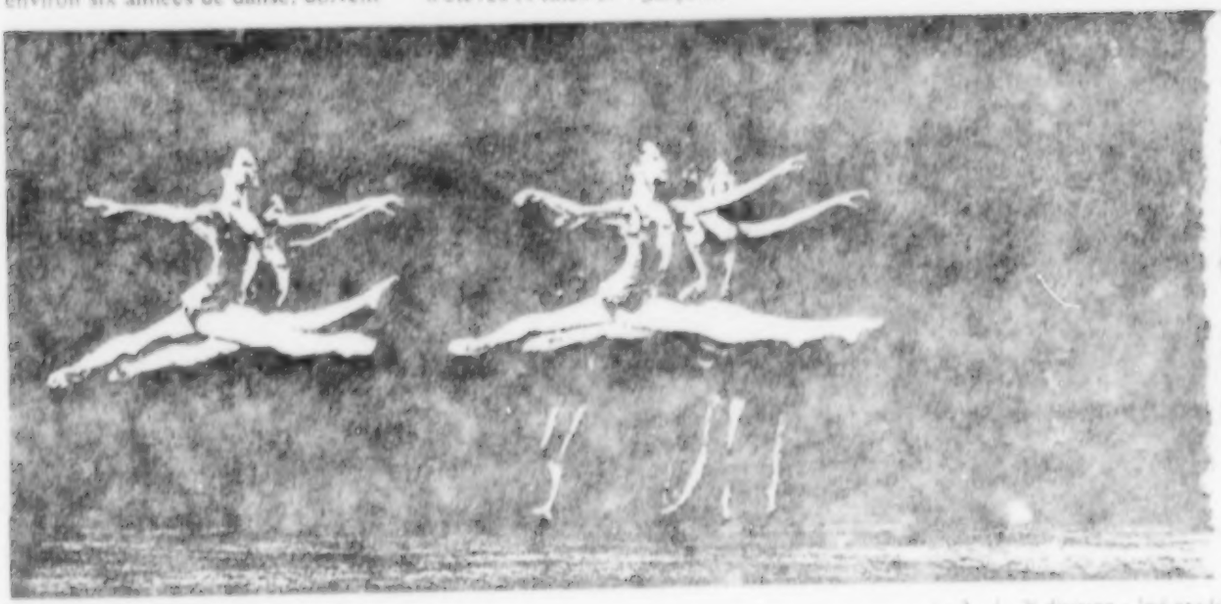

1 - 2 - 3 - 2e division - *2nd grade*

ENCADREMENT

Depuis 1972, l'École de Danse est dirigée par Claude Bessy, Danseuse Étoile de l'Opéra de Paris.
Entre 1972 et 1979, 50 de ses élèves ont été engagés dans le Corps de Ballet de l'Opéra.
Claude Bessy a fait toutes ses classes à l'Opéra.
Entrée à l'École de Danse, alors dirigée par Albert Aveline, à l'âge de 9 ans, elle fut engagée dans le corps de ballet quatre ans plus tard et s'y distingue très vite.
Georges Balanchine, qui crée « Le Palais de Cristal » et « Sérénade », lui donne l'occasion de danser en premier plan. Serge Lifar, à son tour, lui offre sa chance dans « Septuor » et « Blanche-Neige ». Elle crée le rôle de l'Océanide dans les « Noces Fantastiques » (Lifar-Delannoy), « Le Chemin de Lumière » (Lifar-Auric), « La Belle Hélène » (Cranko).
Nommée Danseuse-Étoile peu après, elle aborde les grands rôles classiques : « Giselle », « Le Lac des Cygnes », « Daphnis et Chloé » (version George Skibine).
Artiste invitée de l'American Ballet, elle danse le répertoire de cette troupe. De New York, la direction de l'Opéra de Paris la rappelle pour créer le rôle d'Antinéa dans l' « Atlantide », Opéra-Ballet de Pierre Benoit, Tomasi et Serge Lifar. Gene Kelly règle, pour elle, à l'Opéra de Paris, « Pas de Dieux » de Gershwin. Mabel Descombey remonte, à son intention, « Coppélia » dans une nouvelle présentation scénique.

C'est un très grand succès en France et le Ballet sera donné à l'exposition de Montréal, en 1967, en présence du Général de Gaulle.
Chorégraphe, Claude Bessy présente à l'Opéra-Comique trois de ses ballets, à l'étranger, « Play-Back », « Studio 60 » et les « Fourmis ».
Victime d'un très grave accident de voiture, sa jambe brisée fait craindre la fin de sa carrière de danseuse ; douée d'une volonté extrême, elle reprend huit mois plus tard ses rôles à l'Opéra. Maurice Béjart lui confie alors le « Boléro » de Maurice Ravel pour les représentations de l'Opéra au Palais des Sports, où elle triomphe.
Sa connaissance parfaite de la danse classique et de tout le répertoire ainsi que des nouvelles disciplines

chorégraphiques, la conduit en 1972 à prendre la Direction de l'École de Danse.
Danseuse-Étoile, Directrice de l'École de Danse, Comédienne (« Au théâtre ce soir », « Maître Bolbec », vedette du feuilleton, « Le Trésor du Hollandais », Show à la Télévision américaine avec Gene Kelly ainsi que de plusieurs films), Chorégraphe, auteur d'un livre « Danseuse Étoile », Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre du Mérite, Claude Bessy est, pour l'École de Danse, un guide et un exemple.
La plupart des professeurs actuellement en exercice à l'École de Danse, ont poursuivi une brillante carrière d'Étoile ou de Sujet dans le Ballet de l'Opéra.

— *Danse Classique*
Liliane Garry, Jacqueline Moreau, Claire Motte, Christiane Vaussard, Christiane Vlassi, René Bon, Lucien Duthoit, Daniel Franck, Gilbert Mayer.

— *Cours d'Adage et préparation au saut* :
Max Bozzoni

— *Cours de Répertoire* :
Lucien Duthoit

— *Cours de Pointes* :
Lycette Darsonval et Christiane Vlassi

— *Cours de Danse de Caractère* :
Irina Grjebina

— *Cours de Danse Folklorique* :
Michelle Blaise

— *Cours de Variations* :
Jacqueline Moreau, Serge Peretti.

— *Cours de Préparation Artistique* :
Serge Perrault

— *Cours de Jazz* :
Molly Molloy

— *Cours de Mime* :
Yasmine Piletta

— *Cours de Gymnastique* :
Jean-Paul Séréni

— *Cours de Musique et de Rythme* :
Marie-Thérèse Baubion

— *Anatomie appliquée à la Danse* :
Germaine Bordier

— *Histoire de la Danse* :
Germaine Prudhommeau

— *Histoire du Théâtre* :
Jean-Marie Villegier

Une surveillance médicale est assurée

BUDGET

L'École de Danse n'a pas de budget propre. La Direction de l'Opéra lui consacre une partie du budget global de l'établissement.
L'Association des Amis de l'École de Danse a été fondée en 1967 par [illegible], alors Directrice de l'École et actuellement Présidente de l'Association, dans le but d'apporter un complément à ce budget.
Les dons reçus par cette Association permettent de prendre en charge les enfants dont les parents ont des [illegible] Ils peuvent aussi dans ce cas, [illegible] financer des films et du matériel audio-visuel pour les classes, de faire fonctionner une bibliothèque.

SPECTACLES

Le public a déjà eu l'occasion de faire connaissance avec l'École de Danse lors de spectacles présentés à l'Opéra-Comique en 1977, 1978 et 1979. Le programme de ces [illegible] était des ballets du répertoire traditionnellement [illegible] et transmis de génération en génération. Les élèves s'entraînent à des dans cette – mémoire collective – et forment le dernier maillon de cette chaîne vivante commencée il y a trois siècles et poursuivie sans discontinuité depuis. Les deux Pigeons, le ballet de Faust, Les Animaux modèles, Sylvie de Dances, Dans [illegible] Printemps, Le Bal des Cadets, Jeux d'Enfants.
Spectacles conçus pour des enfants et aussi sur des enfants, certes, mais

et reprise par chaque classe (1/4 d'heure par classe). Cela pour montrer à la fois l'unité et la souplesse de la méthode d'enseignement, son adaptation à la force de l'enfant et sa progression d'une classe à l'autre.
Ce n'est pas un spectacle, mais une classe réelle comme les enfants en prennent quotidiennement. Les professeurs sont amenés à s'arrêter, corriger, reprendre.
Le cours a la même composition pour chaque division mais la difficulté va croissant.
Selon le même principe, les cours de musique et rythme, de danse de caractère, de danse moderne, d'adage et de mime sont également présentés. Ces cours font partie du programme des études au même titre que la danse classique, mais selon une grille horaire plus légère.
La formation des enfants ne peut plus être concentrée uniquement sur la discipline classique mais doit couvrir un champ plus large comportant d'autres techniques.

TOURNAGE D'UN FILM POUR LA TÉLÉVISION

Dans le cadre de l'émission « Reflet de la Danse », TF 1 a réalisé un film d'une heure sur l'École de Danse de l'Opéra de Paris. Ce film montre le travail effectué dans les différents cours de la 5e à la 1re division et présente quelques extraits du dernier spectacle de l'École de Danse donné à l'Opéra-Comique en juin 1979. Ce film a été réalisé par Nicolas Ribowsky, avec la collaboration de Claude Bessy.

L'éducation prodiguée au sein de l'École de Danse vise à faire des élèves, des danseurs complets, façonnés, sinon pour tout faire, du moins pour tout comprendre, avec une large ouverture d'esprit vers toutes les techniques de leur métier, un instrument parfait aux mains des chorégraphes et des maîtres de ballet, mais un instrument actif participant à la création. C'est cette base de travail, inculquée jusqu'à la perfection, que l'École de Danse de l'Opéra a pour mission de donner à ses élèves depuis trois siècles.

1 - Nicolas Ribowsky, réalisateur du film, *film director*.
2 - Tournage du film / *Filming*.
3 - Serge Peretti.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS DE DANSE
CANADIAN DANCE TEACHERS' ASSOCIATION

Document présenté par Line Prévost en mars 1982

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS DE DANSE
CANADIAN DANCE TEACHERS' ASSOCIATION

Document préparé par Line Prévost, en mars 1982

"THE CANADIAN DANCE TEACHERS' ASSOCIATION"(ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS DE DANSE) a été fondée en 1949 avec la formation de la Division de l'Ontario et la Division de la Colombie-Britannique. Le bureau-chef fut installé sur la rue Bloor à Toronto, Ontario, et l'Association s'occupait du Ballet et du Moderne. Monsieur John Cluff en était le Président; il occupa ce poste jusqu'au moment où il se retira du Comité exécutif en 1972.
A ce moment, au Canada, la danse était assez répandue pour justifier des changements dans la structure de l'Association. Les bureaux-chefs de l'Association seraient maintenant dans la ville du Président sortant et jusqu'à 1975, des chartes de l'Association furent données aux Divisions mentionnées plus haut. Les postes de Président et "Chairman" furent combinés en septembre 1974. La Division de Moderne est membre de "INTERNATIONAL COUNCIL OF BALLROOM DANCING", la partie qui gouverne le monde.

Le corps administratif de l'Association est formé d'un Conseil des Directeurs, constitué du Président précédent immédiat et de représentants élus ou appointés par chaque Division de l'Association dûment constituée d'après le procédé d'élection établi par la Constitution et les Règlements des Divisions de l'Association.

Les buts de la Société qui est une société à but non lucratif sont:

a) D'établir et de maintenir à travers le Canada une organisation formelle de professeurs de danse qualifiés dans tous les secteurs de la danse;
b) Promouvoir l'amitié et l'échange d'idées parmi les professeurs de danse du Canada;
c) Promouvoir et établir des activités dans le but d'augmenter le standard de danse et d'enseignement de la danse, de standardiser et uniformiser les critères pour des examens professionnels de "Professeurs de danse" et des examens de "Danseurs Amateurs" dans tous les secteurs de la danse;
d) Encourager et maintenir un standard élevé d'affaires parmi les professeurs de danse, agir dans le but de prévenir de la fausse représentation et de la fausse publicité;
e) Assembler et mettre à la disposition de tous les membres de l'Association des informations concernant les techniques de danse et les activités à travers le monde;
f) Amasser de l'argent au moyen de dons, honoraires ou autres, garder et investir cet argent pour les buts de l'Association.

...2/

2/...

Si on parle des perpsectives financières, les seuls revenus de l'Association sont à travers le paiement du tiers des sommes dues par chaque Division au Trésor National.

Après ce bref aperçu et le schéma dont j'expose la situation de la Province de Québec dans le domaine de la danse, face aux autres provinces, la marge n'est pas comparable. Nous faisons famille de pauvres, ayant seulement à notre crédit la Danse internationale ayant adhéré à cette Association. Faisant partie de cette Association et connaissant le sérieux, la compétence et les avantages que nous procure cette dernière, j'ai accepté le poste de "Représentante officielle" offert par la C.D.T.A. (Association canadienne des professeurs de danse), en vue de regrouper tous les professeurs de Ballet-Jazz au sein de la C.D.T.A., regroupement qui, par le fait même, éliminerait les faux et soi-disant professeurs, parasites de notre métier, qui sont légion dans la Province de Québec.

Pour ce qui est de l'I.S.T.D. ("IMPERIAL SOCIETY OF TEACHERS OF DANCING"), cette Association fonctionne de la même façon que la C.D.T.A. ci-haut mentionnée. La seule différence: l'I.S.T.D. est au niveau mondial, alors que la C.D.T.A. est au niveau du Canada.

Line Prévost, mars 1982.

Note. Ci-après, tableau de la C.D.T.A.

Le NATIONAL regroupe les provinces suivantes au Canada, dans les disciplines mentionnées pour chacune d'elles:

ATLANTIC MARITIMES:	Ballet, Ballroom, Highland, National, Ecosse, "Stage" pour le théâtre et le jazz.
QUEBEC:	Ballroom
ONTARIO:	Ballet, Ballroom, "Stage" pour le théâtre et le jazz.
MANITOBA:	Ballet, "Stage" pour le théâtre et le jazz.
SASKATCHEWAN:	Ballet, "Stage" pour le théâtre et le jazz.
COLOMBIE-BRITANNIQUE:	Ballet, Ballroom, Highland, National, "Stage" pour le théâtre et le jazz

Staatliche Ballettschule Berlin

Training Gifted Dancers

by Olga Maynard

The ballet in Germany is nearly four hundred years old. German princes brought French and Italian ballet masters to their courts in the seventeenth century, and vied with each other in the scope of theatrical productions. Darmstadt led the field in 1600; the palm was snatched by Dresden in 1638. While Noverre was the Duke of Wurttemburg's ballet master (1759-1767), he wrote his famed principles for the *ballet d'action*, and his pupil, Anna Heinel (the first to perform pirouette a la seconde), made her debut—it is from this noble tradition that the Stuttgart Ballet descends.

The Royal Opera House in Berlin was built in 1742. Its first star dancer was La Barberina. The great virtuosa was a favorite of Frederick the Great, who made her Countess de Campanini. Fanny Elssler and Marie Taglioni danced in Berlin, where *La Sylphide* was premiered in 1832 and *Giselle* in 1843, proof that, in the ballet, Berlin did not lag far behind Paris. Berlin's effulgent ballet period came under Paul Taglioni, ballet master 1856-1883.

At the turn of the century, ballet abruptly declined in popularity, simultaneously with the rise of the *deutscher Ausdruckstanz* (German Dance). Inspired by the "interpretive" dancing of Isadora Duncan (1902) and Ruth St. Denis (1906), German dancers began their own explorations in the "new" dance, with its marked plasticity of movement and its fluent emotional expression. In 1911, the Swiss music teacher and theoretician Emile Jaques-Dalcroze established his Institute for Applied Rhythm at Hellerau, near Dresden. The Dalcroze system, called *gymnastique rhythmique*, was intended to develop musical sensibility through the translating of rhythm into physical movement. Dalcroze students (among them Mary Wigman, Hanya Holm, and Marie Rambert) promulgated the Dalcroze method for dance (in very much the same way as actors and dancers had

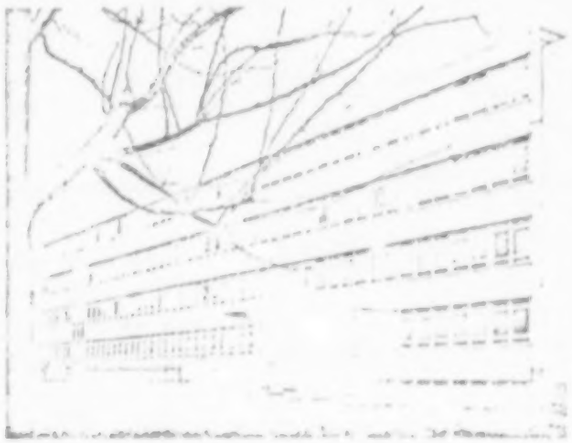

Staatliche Ballettschule Berlin, on Erich-weinert Strasse.

Pupils, aged nine and on, take the Junior Girls Class at the Berlin Ballet School.

The pupils in this Boys Class are thirteen and fourteen years of age. They have been trained by Martin Puttke in grades I through IV, and are now studying under Stefan Lux, a principal dancer of the State Opera Ballet Company.

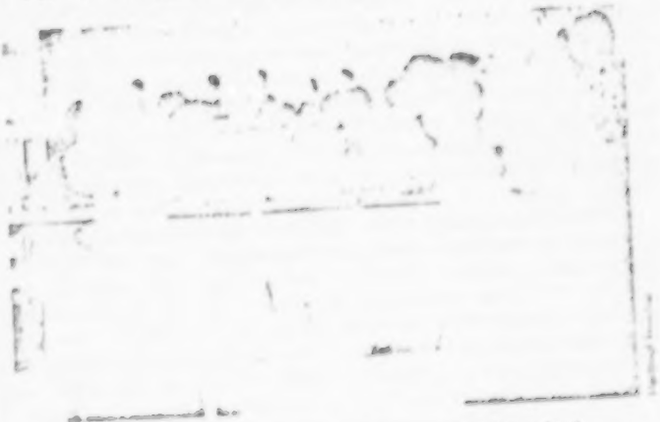

The school's faculty observes applicants for entrance to the school. Presiding at this audition is Dr. Albin Fritsch, who was director of the Staatliche Ballettschule Berlin until his death in July 1980.

Baby ballerinas wait their turns at an audition to select students for performance in the Staatsoper's annual production of The Nutcracker.

Del'arte.

Meanwhile, a Hungarian named Varalias was forming theories drawn from painting, drama, and African dance—theories that, under the name of Rudolf von Laban, he would evolve as principles for modern dance. After World War I Laban and Mary Wigman founded a school in Munich. Modern dance gained ascendance over classical dance in the German theater.

When the Royal Opera House in Berlin became the State Opera House, the classical repertoire yielded to a modern one. Laban headed the ballet of the Deutsch Staatsoper for ten years, and when it was taken over by Tatiana Gsovsky in 1945, its character remained largely unchanged. It was not until Lilo Gruber came to the Deutsche Staatsoper in 1955 that classical ballets (which had been the vogue under Heinrich Kroller, ballet master from 1919-1922) were restored to the repertoire. Even so, this repertoire continued to feature modern dance works; Wigman's *Le Sacre du printemps* was staged at the Deutsch Staatsoper in 1957.

From 1956 the restored Komische Oper (the East German State Comic Opera House) established a valid ballet tradition under Tom Schilling, who, with other dancers of his generation, was strongly influenced by Gret Palucca.

Against the sweeping tide of the *deutscher Ausdruckstanz*, the ballet in Germany sank so low that there was a serious dearth of technicians. Ultimately of graver concern, there was a lack of experienced teachers. There were no ballet schools of status comparable to the institutes of Dalcroze and Laban, nor of the modern dance schools of Wigman and Palucca. The academic foundations of the ballet in Germany were not laid with the stability of the French. Dependent, between and after the two world wars, on training in small private schools (among which Tatiana Gsovsky's was the most important), German ballet technicians could not reach the standards set by international ballet. The ballet itself, according to some German critics, became quasi-ballet from its dilution by modern dance (*Moderner Tanz*).

The decline in German ballet came about from much the same reasons that caused the decadence of ballet in France: a woefully low artistic standard, reflected in choreography of appalling banality, and dancing of ludicrous vulgarity. Serious artists of the "new" dance imbued it with a philosophy, even before they formed a technical basis for instruction—the modern dance was on a "higher plane" than the ballet. The intellectual appeal of the *deutscher Ausdruckstanz* was especially satisfying to the German psyche, far more so than the seventeenth-century ballet that had been acquired from Paris and Milan by a now-obsolete society.

Nevertheless, there were Germans who wished to sustain a classical dance heritage. One was Dr. Albin Fritsch.

With academic degrees in philosophy, art, literature, and dance history, Fritsch was a trained dramaturg (a position that has no equivalent in American theater) and he directed a large ensemble of German folk dancers, touring the company for five years from China to France. When Fritsch was appointed (by the German Ministry) as director of the State Ballet School in 1958, he immediately instituted a system of training based on that of the Soviet ballet.

He sent two German dancers, Egon Bischoff and Ursula Collein, to study in Leningrad for five years; they became the first Russian-trained teachers at the Staatliche Ballettschule. In 1961 Fritsch initiated the custom of bringing Soviet pedagogues to teach in Berlin for periods of one to three years. The first of these pedagogues were Olga Lepeshinskaya and Mikhail Gabovich. "As two of the greatest dancers of their generation," said

Anita Tank and Wilfried John in Le Sacre du printemps, presented at a student performance program.

Fritsch, "their teaching was of the highest caliber." Their influences were nothing less than electrifying. Lepeshinskaya remains a frequent visitor to the East Berlin school, where her exemplary standards of teaching and, even more, the enkindling quality of her charismatic presence, continue to affect the Staatliche Ballettschule's teachers and students.

Ballet had reached its nadir in Germany when Fritsch assumed the direction of the school. Modern dance was by then so entrenched that it superceded the classical technique: "It was only after long and heated discussion that the Palucca *Schule* Dresden consented to include ballet in the curriculum." *Fachschule fur Tanz*, the art school for dance, a state-supported educational institution, trained its students in classical and modern dance but its standards were not high. When he organized the system of teaching at the Staatliche Ballettschule, Fritsch met with some resistance. The East German ballet had evolved a "contemporary" style that made it far more of the genre of *Moderner Tanz* than of the classical theater dance. A return to the verities of classicism was taken as retrogression to an effete form. It thus became Fritsch's task to maintain a pure classicism if East German ballet was to survive in a valid form.

He had the support of the German ministry, and of a young phalanx of dancers, among them Martin Puttke, now the director of the school. "The most remarkable thing about our director," said Puttke of Fritsch, who died of a heart attack in July 1980, "was his marvelous sense of what was important *to the moment*—and *to the future*. In the 1960s, he was perhaps the

only one in DDR who had a true vision for German ballet. To bring in Russian pedagogues was not enough. Dr. Fritsch saw that we needed to train German teachers through methods that would instill a pure classicism in German dancers. But for Dr. Fritsch, *I* would never have received proper training."

Martin Puttke had the physique, deportment, and temperament of a danseur noble, but he began his studies too late to become a premier danseur. One of the three sons of a working-class family, he played the piano, the flute, and sang in school choirs. In his late teens, he determined to become a dancer. After one year of training at Stralsund, a town on the Baltic Sea, he was taken into a municipal theater company. The next summer he was sent to a summer course in southeast Germany. "We worked in an old castle, in ballet and folk dance, in a state program. Dr. Fritsch saw me in class and invited me to Berlin. I had absolutely no money. I lived in the school *pension* and was paid a stipend. And for four glorious years, I studied ballet with Poldi Fritsch (the wife of Herr Director), who had trained for a year in Moscow. Gabovich came to the school, and from him I drew the first influences of the Russian teaching. I was then sent to Moscow for four years, where the most important part of my studies was in the special training course under [Nicolai] Tarassov."

In 1966 Puttke joined the company at the Deutsche Staatsoper and danced the repertoire under Lilo Gruber in Berlin and on tours until he voluntarily gave up performing in order to teach at the Staatliche Ballettschule. "This was my great purpose," said Puttke, with the passionate intensity that characterizes his work. "Dr. Fritsch was my mentor. I supported his principles while he was bringing his vision for the Staatliche Ballettschule into a reality." Puttke has done much to substantiate Fritsch's vision, in large part through his training in Russia, and especially from his studies under the pedagogue Tarassov.

Nicolai Ivanovich Tarassov, born in Moscow in 1902, was one of the great twentieth-century ballet teachers. Son of another eminent teacher, Tarassov was graduated from the Bolshoi Ballet school into its company, becoming a distinguished premier danseur. His fame, however, rests on his teaching, for which he had a gift as great as that of Alexander Pushkin in Leningrad. Tarassov's classes for boys were already legendary when, in 1946, he became a professor at GITIS, of which Martin Puttke is a graduate. (Puttke's translation and revision of the German edition of Tarassov's *Klassischertanz* is a monumental work and perennial best-selling text in Europe.) "I brought back to the Staatliche Ballettschule," said Puttke, "all that I was given at GITIS, by Tarassov and my other teachers—a strict classicism, to which, of course, I bring our German ideology." The concept of a great classical school is inextricable from the concept of a great German ballet.

The School

Staatliche Ballettschule Berlin occupies a big white building on the Erich-Weinerstrasse, with sprawling annexes surrounding a rose garden. In summer, performances in the al fresco theater are scented by the perfume of blooming bushes. "Day" students reside in Berlin, students from outside the city are housed at the school. The student's education is to the level of college preparatory grades, and he receives a thorough grounding in the arts and humanities. The school is strictly professional, accepting only those with obvious potential for the classical dance. One part of the faculty is concerned with the artistic education of the student; the other part, with the student's theatrical training.

The dance curriculum is primarily for the ballet but there are also classes in historical, folk, contemporary, and jazz dance. About 1,000 children a year are auditioned, from which number perhaps 30 boys and 30 girls are accepted. The student is charted on technique, discipline, general attitude, and so on, and the chart is examined monthly.

Each year, the faculty and some distinguished guests (Olga Lepeshinskaya is often on the panel) convene for the graduating class. Some of the graduates go to the Deutsche Staatsoper, others to the Komische Oper; still others to Dresden and Leipzig and the provincial theaters. "We do not as yet produce as many dancers as are needed for forty-five theaters in the DDR," said Puttke.

The school admits girls and boys at age ten, and they are trained in separate classes. Puttke, from the influences of Tarassov, is especially interested in teaching the male dancer. In conversations during the past three years, he expressed his opinions on this subject.

A boy of ten is malleable; he is like a healthy young animal who enjoys the exhilaration of movement. He will work hard for the pleasure of gaining control over his body, something that the athlete values, as does the dancer. He is enthusiastic in meeting the challenges set for him and his friends. Ballet is a sort of play, a sport.

In adolescence, the boys change. They are more than healthy young animals. The physicality of dancing alone is no longer enough. The adolescent becomes introspective. He seeks answers to mysteries, the greatest of which is himself. He needs, then, far more than the simple challenges he met as a child. Dan-

Oliver Matz dresses for the examination, with the help of a classmate.

cing must become far more than a joyous act for him.

Not every talented child becomes a gifted dancer. At such times, there is the traumatic discovery that the intention alone is not enough. "For me," remarked Puttke, "the acceptance that I had begun to train too late to become the kind of dancer I wished to be was made easy *because I wanted to teach*. Teaching is not merely an alternative to performing. Some of our pupils will become artists; others will become teachers. Which is the true avocation? A choice must be made, sometimes very early in life."

The man, Puttke points out, assumes economic responsibilities for himself and for a family. The woman, more often, is single-minded. Usually, she performs for some years, then marries and rears a family—at which time she may, if she wishes, initiate a teaching career. For the man, circumstances are different and the problems are more complex and difficult. The teacher must, in good conscience, be aware of these problems—of *all* that concerns the student. He must accept the total responsibility, as well as the privilege, of being the teacher. The teacher's obligations are ultimately greater than those of the performer.

There is already evidence of the emergence of a style, the true hallmark of a "school," in the East German ballet. The tall, slender, blonde Steffi Scherzer is a lucid dancer, especially notable at the Deutsche Staatsoper in the Balanchine ballets. Her classmate, Jutta Deutschland, a brunette of virtuoso technique, already has distinguished herself at the Komische Oper as Odile in Schilling's *Swan Lake*.

The dancers of this school have marked musicality, an ease and flow of movement, and a nice simplicity. They do very well, dancing Bournonville, and here, curiously, they have a style close to that of American classical dancers, characterized by cleanness of technique, resilience, and a charming velocity in attack. A deeper, darker, almost mystical spirit is to be glimpsed in the gifted young Oliver Matz.

Early in 1980, the school acquired a Soviet guest teacher, Nina Belikova (who will stay in Berlin for three years). Belikova is a pupil of Agrippina Vaganova, the great Soviet pedagogue, and is a well-known teacher in Leningrad and Moscow—she is the teacher of the ballerinas Frania Efremova and Galina Mesentzeva, and of the Bolshoi's glorious young ballerina, Ludmila Semenyaka.

Under Belikova's influence, major changes have come about at the Staatliche Ballettschule. She conducts two classes: one for girls aged eleven to fourteen, the other for girls aged fifteen and sixteen. Imprinted on these students, like a wondrous stigmata, is the undisputed "Leningrad style," based on the purest classicism and suffused with elegance and a sweet serenity.

The school now has a chance to develop an interesting principle for its graduates in that the boys are being trained according to the pedagogical precepts of Vladimir Tikhonomaryov and Tarassov, while the girls are being schooled in the Vaganova methods.

"Only let us make a great ballet school," Albin Fritsch told me a week before his death, "and we shall have a great German ballet."

It is a point no historian could fail to make. Historically, every great Western theatrical dance tradition has been founded on the ballet. When innovative styles perish, classicism prevails. □

AGON: from the Greek word meaning *contest*. . .

In its most poetic sense, agon is a contest not for competitors but for the individual with himself. It is the agony by which personal integrity is earned.

In summer 1980, the Senior Class of male pupils at the Staatliche Ballettschule entered into a private agon. The young men had worked together in the class for eight years, studying with Martin Puttke. Their term of training was over; they had arrived at childhood's end.

The final, grueling test was performed over a two-hour period, for the judgment of their proficiency in the classical technique. On this examination lay, to great extent, the promise of the future. The final judgement would send one boy to the State Opera House, another boy to a provincial theater.

In the examination each pupil became the *agonistes* and yet there was a great spirit of camaraderie, a tender concern for each other. In lonely dignity, each subjected himself to the test, round by round. Hair matted and skin glistening with sweat, they were exalted by their ordeal, purified and ennobled by tension: beautiful young gladiators of the dance. □

Matz, waiting his turn in the next round, stands against a wall of the > lofts studio. He was taken into the ballet company of the State Opera House.

6.3 Annexe 3: Bibliographie

Académie des Grands Ballets Canadiens
Prospectus pour la saison 1981-82, Maison de la danse, 4816 Rivard, Montréal, Métro Laurier.

Annuaire des normes, procédures et règlements pour 80-81
Ecole de Formation des Instructeurs en Danse Sociale de la Fédération des Loisirs-Danse du Québec.

Chiriaeff, Ludmilla. Pour une politique en matière de danse au Québec. Document préparé en réponse au Livre vert pour la rubrique Danse. Septembre 1976, 23 pages, plus 13 annexes.

Culture-Loisirs-Québec, "Les vingt ans de la Fédération des loisirs-danses du Québec, édition spéciale 1979, Bulletin de la Confédération des loisirs du Québec.

Ecole supérieure de Danse du Québec
Prospectus pour la saison 1981-82, Maison de la danse, 4816 Rivard, Montréal, Métro Laurier.

Huysecom, Wim. Situation de l'enseignement des arts au primaire - 1979-80. Ressources humaines, 45 pages.

La politique québécoise du développement culturel
du ministre d'Etat au développement culturel, le Dr Camille Laurin, 1978.

Pour l'évolution de la politique culturelle
du ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, 1976.

Prévost, Line. Guide pratique de l'enseignement de la danse, juillet 1979, Montréal, Canada, 42 pages.

Programmes d'études. Primaire, ART: art dramatique, arts plastiques, danse, musique. Direction des programmes, Service du primaire. Février 1981, Doc. 16-2510, DGDP.

Programme d'études. Secondaire, DANSE, Direction des programmes, Service du secondaire, mars 1982, Doc. 16-3504-01, DGDP.

Rapport annuel du Conseil supérieur de l'Education
Avis sur l'enseignement des arts, 1972.

Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Rapport Rioux, août 1968, tome 1, 2, 3 et Rapport spécial, tome 4.

Rapport du Comité d'exploration d'un projet de programme sur la danse, Université Laval, 9 décembre 1979, membres du Comité: Paul Bourque, André Paré, Louise Mathieu, Madeleine Lord, Monique Hubert, Nicole Laudouard, membre occasionnel. 120 pages.

Rapport du Comité sur l'avenir des conservatoires (CAC) présenté au ministre des Affaires culturelles, Mars 1980, 53 pages.

Rapport du sous-comité de travail sur l'enseignement de la danse à l'école secondaire Pierre-Laporte. Membres du sous-comité: Monik Bruneau, Ludmilla Chiriaeff, Grégoire Marcil, Denis Poulin, secrétaire, Fernand Toussaint, animateur responsable, 17 juin 1980, 18 pages.

Rapport, Jeannotte sur l'opéra, la musique et la danse au Québec, 1974.

Rapport sur l'enseignement du Ballet Classique à l'école secondaire Pierre-Laporte en vue d'une approbation définitive par le Ministère de l'Education. Rapport élaboré par les membres du comité MEQ-CSSC: MM. Guy Dozois, Côme Dupont, Fernand Toussaint, représentants du MEQ; MM. Pierre Grou et André Brillon, représentants de la CSSC, 15 février 1980, 19 pages.

Renaud, Jeanne, Conférence pour l'Université de Sherbrooke, le 18 octobre 1980, 10 pages.

Répertoires de la Direction générale de l'enseignement privé (DGEP):

1) Ecoles de danse sous permis - Culture personnelle (nom des institutions et enseignement).
2) Répertoire des institutions privées 1980-81 (ADDENDA I) (48-2503/01) (Nom de l'institution, No Code, statut, enseignement).
3) Répertoire des institutions privées 1980-81 (ADDENDA II) (48-2503/02) (Nom de l'institution, No Code, statut, enseignement).
4) Corrections au répertoire et corrections (ADDENDA I) 1980-81.
5) Répertoire - Liste des maternelles 1980-81 (Nom de l'institution, No Code, statut, enseignement).
6) Répertoire - Liste des écoles de niveau primaire et pensionnats 1980-81 (Nom de l'institution, statut, enseignement).

7) Répertoire des institutions privées 1980-1981 - Secondaire général au 81-01-19.
8) Formulaire de requête pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de culture personnelle (SGEP).

Répertoire général de la recherche en enseignement des arts au Québec 1960-1980.
Premier tome: recherche gouvernementale subventionnée et universitaire (16-0145);
Deuxième tome: mémoires et thèses (16-01461), Service de recherche et expérimentation pédagogique, Direction générale du développement pédagogique - Février 1982.

L'Ecole nationale de ballet/The National Ballet School
Prospectus; annuaire 1982-1983.

Epoque, Martine. La formation professionnelle au Québec en danses contemporaines. Document de travail. 15 mars 1980. 11 pages.

Laurin, Camille. La formation et le perfectionnement des maîtres. Premiers éléments d'une politique. Discours prononcé par le Dr Camille Laurin, ministre de l'Education, à l'Université du Québec à Montréal, le 5 mars 1981.

Marcil, Grégoire. Mémoire de la Fédération des loisirs-danse du Québec au Livre Vert du Ministre des Affaires culturelles en relation avec la tenue d'un colloque sur la danse prévue pour l'automne 1976. Septembre 1976.

Marcil, Grégoire. Propositions pour l'élaboration d'une politique référant à la danse folklorique. Document non publié. 14 pages.